THE LIBRARY
THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
TORONTO

PRESENTED BY

Louis Venceslas Dedeck-Héry

COURS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

ARSÈNE DARMESTETER

COURS
DE
GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE : MORPHOLOGIE

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE

M. LÉOPOLD SUDRE

SEPTIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Tous droits réservés.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
FEB 3 1950
15502

AVERTISSEMENT

Pour la publication de cette seconde partie du *Cours de grammaire historique*, je me suis scrupuleusement conformé à la disposition typographique adoptée par M. Muret pour la *Phonétique*. La série des paragraphes contenue dans ce volume fait suite à celle du précédent auquel je renvoie le lecteur chaque fois qu'un fait morphologique a son explication dans l'histoire des sons. Sauf pour le chapitre du Verbe, je n'ai eu à ma disposition qu'une rédaction d'élève dont la plus grande partie avait été revisée par M. A. Darmesteter. Comme M. Muret, j'ai dû introduire çà et là quelques modifications nécessaires, même dans les passages revus par notre maître, notamment dans les paragraphes 148, 164 et 170. Les paragraphes 188, 189, 190 (degrés de comparaison) et 205, 206, 207, 208 (pronoms démonstratifs) ont été complétement refondus, le manuscrit présentant pour ces parties des lacunes et des erreurs que l'auteur aurait certainement comblées ou corrigées. J'ai cru indispensable d'ajouter le paragraphe 198 sur le Pronom impersonnel.

Quant au chapitre du Verbe, il avait été autographié par M. Darmesteter lui-même, à l'usage des élèves du Cours de l'Ecole de Sèvres, et, par suite, j'avais en main la reproduction directe de l'enseignement du maître. J'ai fait seulement quelques retouches, soit pour élargir l'exposition, trop serrée, soit pour faire entrer les résultats de travaux récents : c'est surtout sur les paragraphes 219, 222, 244, 249 et 253 qu'ont porté ces remaniements. Le tableau des formes du verbe *être*, laissé en blanc dans l'exemplaire autographié, est tout entier de moi.

Dans cette tâche, souvent délicate, j'ai eu mainte fois recours aux conseils de M. Gaston Paris et de M. Jeanroy. Qu'ils reçoivent mes remerciements sincères, ainsi que M. Ferd. Brunot et M. Laurent, professeur au collège Stanislas, qui ont bien voulu m'assister dans la correction des épreuves.

L. SUDRE.

LIVRE DEUXIÈME

ÉTUDE DES FORMES GRAMMATICALES

OU MORPHOLOGIE

(THÉORIE GÉNÉRALE DES PARTIES DU DISCOURS)

123. Les parties du discours. — Les mots dont l'ensemble constitue le lexique sont partagés en classes dites **parties du discours** ou **de l'oraison** [1].

La plupart des grammairiens modernes en connaissent dix : le *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*. Quelques auteurs les réduisent à neuf ou à huit, en ramenant l'article à l'adjectif et le participe au verbe.

La théorie des parties du discours nous vient des grammairiens du XVIe et du XVIIe siècles, qui en reçurent les principes des grammairiens du moyen âge, héritiers des Latins lesquels s'étaient eux-mêmes inspirés des Grecs. Dans le cours des temps, avec le progrès de la science grammaticale, les distinctions, vagues à l'origine, se précisèrent et gagnèrent en rigueur. Il va sans dire qu'elles durent tenir compte du génie propre des diverses langues : ainsi les grammairiens latins ne connaissent point l'article.

1. *Oraison* est le mot latin *orationem*, *discours* en est la traduction ; ces deux expressions sont ici employées dans un sens détourné.

PC
2101
.D28

La division moderne n'est conforme à la réalité des choses que d'une façon générale. Dans le détail, il convient d'y apporter des correctifs.

Le langage nous sert à échanger nos pensées avec les autres hommes; il doit donc désigner les choses en elles-mêmes, c'est-à-dire *objectivement*, et dans leurs rapports avec nous qui parlons, c'est-à-dire *subjectivement*.

I. *Nom substantif et adjectif.* — L'aspect *objectif* nous donne une première classe, celle des mots par lesquels nous désignons les choses en elles-mêmes : ce sont les **noms**. Par les noms, nous indiquons les choses que nous voyons, les apparences que nous saisissons. Tantôt nous les désignons directement, dans leur nature et leur substance, et nous employons le **nom substantif** : *une fleur*. Tantôt nous les désignons indirectement, dans leurs qualités, et nous employons le **nom adjectif** : *une fleur rouge*.

La distinction entre le substantif et l'adjectif n'est pas absolue. Les substantifs dont nous connaissons la signification étymologique se ramènent au fond à des adjectifs, parce que l'on ne peut dénommer une chose que par l'une de ses qualités : ainsi *une* **noire**, c'est-à-dire *une* **note noire**; *une* **capitale**, c'est-à-dire *une* **ville capitale**. Inversement, le substantif redevient adjectif quand, faisant abstraction du reste, on s'en sert pour désigner une seule qualité : *une* **rose**, *un ruban* **rose**.

Il faut donc distinguer une première partie du discours, le **nom**, qui se subdivise en **substantif** et en **adjectif**.

II. *Pronom.* — Outre que nous désignons les choses et leurs qualités en elles-mêmes, nous les désignons encore *subjectivement* par rapport à nous qui parlons. Les mots employés à cet usage sont les **pronoms**. Tous les pronoms, quels qu'ils soient, ont pour fonction de situer les choses dans l'espace ou le temps, ou de les déterminer par rapport à celui qui en parle au moyen d'un caractère spécial. Tous, ils semblent sous-entendre

un geste, et, si l'expression n'était paradoxale, on pourrait les appeler des gestes parlés.

Les grammairiens anciens, frappés d'une fonction accessoire qu'ont quelquefois ces sortes de mots, à savoir de remplacer les noms, leur ont donné le nom de **pronomen**, c'est-à-dire **pro nomine**, « à la place du nom. » Cette désignation, transmise par les écoles du moyen âge, s'est conservée jusqu'à nos jours. Mais, pour avoir en sa faveur l'autorité de l'âge, cette désignation n'en est pas moins inexacte. On peut bien dire que dans la phrase : **Jean court, il joue**, le mot **il** remplace **Jean**; mais dans la phrase : **Je travaille et toi, Pierre, tu joues**, ni **je** ni **tu** n'ont pour unique fonction de remplacer le nom de celui qui parle et le nom de Pierre. Ces pronoms expriment quelque chose de plus : ils indiquent que Jean parle et qu'il s'adresse à Pierre. De même, en parlant de Jean et de Pierre, si je dis : **Celui-ci travaille, celui-là joue**, les mots **celui-ci et celui-là** ne désignent pas seulement **Jean** et **Pierre**; ils indiquent, en outre, leur situation par rapport à moi qui parle. Enfin, dans cette phrase : **Voici mon livre, voilà le tien, mon** et **tien** ne remplacent ou ne désignent pas seulement **livre**, mais ils indiquent essentiellement une idée caractéristique de possession.

Le pronom a pour fonction d'exprimer des rapports déterminés qui existent entre la personne qui parle et ce qui fait l'objet de son discours. Le vrai nom du pronom serait le **démonstratif**; mais ce terme a reçu de l'usage un emploi trop spécial pour pouvoir être modifié, et nous conservons l'expression usuelle, si inexacte qu'elle soit, en sachant bien à quoi nous en tenir sur sa véritable valeur.

Les pronoms, comme les noms, se subdivisent en **substantifs** et **adjectifs**. Les **pronoms substantifs** désignent les personnes ou les choses, et les **pronoms adjectifs** les déterminent avec ces caractères particuliers dont nous venons de parler. Les premiers ont spécialement reçu de nos grammairiens le nom de **pronoms**, et les seconds le nom **d'adjectifs déterminatifs**.

III. *Verbe.* — Le monde qui nous entoure et qui fait l'objet de nos discours n'est pas seulement une collection de faits et d'idées ; la vie y circule et l'anime ; les phénomènes qui nous frappent apparaissent pour disparaître en présentant des aspects infiniment variés. Nos langues ont des mots pour affirmer quels modes spéciaux d'activité offrent à notre esprit les personnes ou les choses dont nous parlons ; ces mots, ce sont les **verbes**.

Ces modes de l'activité sont conçus par nous dans leurs rapports avec nous-mêmes comme avec les autres, et nous voyons cette activité se produire dans le temps. Pour marquer ces distinctions, nos verbes possèdent certaines flexions particulières de **modes**, de **temps** et de **personnes**.

Le verbe, exprimant l'action ou la vie en elle-même et par rapport à celui qui parle, réunit les deux points de vue que le nom et le pronom expriment séparément, chacun de son côté.

Cette triple division que nous venons de reconnaître, **nom**, **pronom**, **verbe**, embrasse les divisions plus nombreuses adoptées par nos grammairiens, de substantifs, adjectifs qualificatifs et déterminatifs, pronoms et verbes. Nous laissons de côté l'article, qui rentre dans le pronom adjectif, et le participe, qui n'est qu'un temps du verbe. Tel est l'ensemble des mots **variables** ou **sujets à flexion**.

IV. *Mots invariables.* — La grammaire reconnaît encore les **mots invariables**, qui se divisent en deux séries : d'un côté, les **adverbes**, **prépositions** et **conjonctions**, et d'un autre, les **interjections**.

1° Il n'y a pas de distinction absolue entre l'adverbe, la préposition et la conjonction ; ils servent tous trois à exprimer les rapports abstraits qui unissent les termes de la phrase représentés par les noms, les pronoms et les verbes. Ces rapports sont généraux et constants ; les mots qui les expriment n'ont donc pas à varier.

2° Il faut faire une cinquième classe, une sorte

d'appendice pour l'interjection. L'interjection n'est pas un mot et n'appartient pas, en réalité, aux parties du discours ; c'est un cri exprimant d'une façon vague un sentiment plus ou moins vif.

Telle est la théorie générale des parties du discours dans nos langues modernes ; les questions de détail qu'elles soulèvent seront étudiées à leur place.

CHAPITRE I

DU NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

SECTION I. — *Des diverses espèces de noms.*

124. Des diverses espèces de noms.
I. NOMS PROPRES. — 125. Du nom propre. — 126. Noms de personnes. — 127. Noms de choses personnifiées. — 128. Noms de nations. — 129. Noms géographiques.
II. NOMS COMMUNS. — 130. Des noms communs, abstraits et concrets ; leur extension et leur compréhension. — 131. Sources des noms communs.
III. NOMS DE MATIÈRE. — 132. Des noms de matière.
IV. NOMS DE QUANTITÉ INDÉTERMINÉE. — 133. Noms collectifs. — 134. Adverbes qui sont de vrais collectifs.
V. NOMS DE QUANTITÉ DÉTERMINÉE. — 135. Des noms de nombre. 136. Noms de nombre ou noms cardinaux. — 137. Noms d'ordre ou noms ordinaux. — 138. Anciens noms de nombre en *ain*, *aine*. — 139. Remarque générale sur les noms de nombre.
VI. NOMS INDÉFINIS. — 140. Des noms indéfinis. — 141. Substantifs indéfinis. — 142. Adjectifs indéfinis. — 143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis.

Nous considèrerons d'abord les diverses espèces de mots qui constituent les noms substantifs. Nous étudierons ensuite les modifications auxquelles ils sont soumis.

124. DES DIVERSES ESPÈCES DE NOMS. — Les noms, suivant les idées qu'ils expriment, se divisent en six séries :

1° *Noms propres;*
2° *Noms communs;*
3° *Noms de matière;*
4° *Noms collectifs* ou *de quantité indéterminée;*
5° *Noms de nombre* ou *de quantité déterminée;*
6° *Noms indéfinis.*

Les substantifs des quatre premières séries ont pour correspondants les adjectifs dits *qualificatifs*; la cinquième série possède des substantifs et des adjectifs *numéraux*, et la sixième des substantifs et des adjectifs *indéfinis*.

I. Noms propres.

125. Du nom propre. — Le **nom propre** sert à désigner l'individu considéré en lui-même; il lui est propre, c'est-à-dire personnel.

Il s'applique : 1° aux personnes : **Pierre**, **Jeanne**; 2° aux choses personnifiées : **la Fortune**, **l'Amour**; 3° aux nations : **la France**, **l'Angleterre**; aux provinces : **Champagne**, **Bourgogne**; aux localités : **Paris**, **Sèvres**; 4° aux accidents géographiques : **Pyrénées**, **Seine**, etc.

Les noms propres s'écrivent par une majuscule.

126. Noms de personnes. — Les **noms de personnes**, dans la France du moyen âge, consistaient d'abord uniquement en **petits noms**[1], comme chez les anciens Hébreux, les Grecs, les Slaves, etc. Originairement propre à l'individu, le petit nom s'est étendu à tous les membres de la famille. **Pierre Simon** en vieux français signifiait *Pierre* (*fils de*) *Simon*, *Simon* étant au génitif.

Vers le milieu du XIIe siècle, commencent à paraître les **noms de famille**. Ce sont :

1. *Petits noms* par opposition aux *noms de famille*, expression claire par elle-même, mais au fond inexacte. Le petit nom est le vrai nom et l'était surtout au moyen âge, alors que les noms de famille n'existaient pas. Le nom de famille est une sorte de nom commun.

1° Des petits noms (prénoms) consacrés par l'usage de plusieurs générations. Ces noms sont :

Soit des noms latins ou des noms d'origine grecque ou hébraïque latinisés et transmis par l'Eglise :

LATINS : Antoine (Antonin, Toinon, etc.[1]), Benoît (Benoîton, etc.), Clément (Clémenceau, etc.), Noël, Lenoël, Pascal (Pascalin), Paul (Paulin, Paulet, etc.), Pierre (Pierrot, Perrot, Perrotin, Perrottet, Perrin, Pierret, Perret, etc.).

GRECS : Ambroise, André (Andrieux, Androuet), Baptiste (Baptistin), Denis (Deniset, Denisot, Denisard, Nisard, etc.), Jérôme, Nicolas (Colas, Colin, Colinet, Collard, Collardeau, etc.).

HÉBREUX : Adam (Adenet), Barthélemy (Bartholomé, Barthomieux, etc.), Daniel, Jacques ou Jacob (Jacquet, Jacot, Jacquemin, Jacquart, etc.), Jean (Jeannet, Jeannot, Jeannin, etc.), Joseph (Josepet, Sepet, Jospin, etc.), Lazare (Eléazar, Elzéar), Matthieu, Simon ou Siméon (Simonet, Simoneau, Simonin).

Soit des noms d'origine germanique importés par les invasions barbares :

Archambaut, Arnoult, Aubry (Aubriot), Audry, Audefroi, Audiffret, Audigier, Augier, Aicard, Aimart, Aubert (Aubertin, Aubertot, Albert), Baudouin, Baudry (Baudrillard), Bernard (Bernardin, Bernardot), Bertaud, Bertrand, Ferry ou Frédéric, Gaudefroy, Gaudry, Geoffroy (Jouffroy), Guichart, Guillaume (Guillemin, Guilleminot), Guiraut, Henri, Hubert, Lambert (Lambin), Léger, Louis, Manfred, Raynaud (Raynouard), Renauld (Renaudin, Renaudot, Naudet, Naudin), Renard, Regnier, Renier, Robert (Robertot), Sicard, Therriet, Therriot, Thierry. etc

2° Des noms communs :

Noms de titres : Bailli, Baron, Chevalier, Comte,

1. Nous mettons entre parenthèses les dérivés des noms simples.

Lamiral, Leduc, Lemaître, Lemoine, Leprêtre, Lévêque, Maréchal, Marquis.

Noms de métiers : Barbier, Berger, Boissier, Boucher, Boulanger, Bouvier, Charpentier, Couvreur, Lefaucheux, Fèvre (Lefèvre, Lefébure), Fléchier, Sueur (= cordonnier), Lesueur, Tisserand, Tuilier, Vacher (Vacherot), Leverrier, Moulinier.

3° **Des épithètes** ou **sobriquets** :

Beaufils, Lebègue, Blanc, Leblanc (Blanchet, Blanchard), Boileau, Bonfils, Bonhomme, Bonjean, Bossu, Brun, Lebrun (Brunet, Bruneau), Chassebœuf, Cornu, Grand, Legrand (Grandet, Grandin), Legris, Grison, Grossetête, Noir, Lenoir (Noirot), Pinchaud, Panloup, Dupanloup, Petit, Lepetit, Rouge, Lerouge (Rouget, Rougeot), Roux, Leroux (Rousseau, Roussin), Taillebois.

4° **Des noms d'animaux** :

Laigle, Lebœuf, Lebouc, Brochet, Lechat, Chevrillard, Chevriot, Létourneau, Lelièvre, Merle, Loiseau, Poisson, Rossignol.

5° **Un grand nombre de noms désignant des objets de la vie journalière, rustique, des parties de l'habitation**, etc.

Dubois, Bois, Delaborde, Desbordes, Laborde, Dubreuil, Delabrousse, Brousse, Delabruyère, Bruyère, Duclos, Delacourt, Lacourt, Delessart, Desessarts, Essart, Delafont, Lafont, Lafontaine, Fougère, Dufour, Delagrange, Desgranges, Lagrange, Delahaie, Deshaies, Lahaie, Desmarais, Marais, Maresc, Delamare, Desmares, Lamare, Delamarche, Lamarche, Dumay, Dumesnil, Delamotte, Lamotte, Dumoulin, Moulin, Molinier, Duparc, Delaplace, Laplace, Duplessis, Poirier, De la Pommeraye, Pommier, Dupont, Duponcel, Delaporte, Desportes, Laporte, Prunier, Dupuis, Dupuy, Delarive, Larive, Larivière, Rivière, Delaroche, Desroches, Laroche, Duru, Duruy, Duval, Delavallée, Delaville, Laville.

6° Un grand nombre de noms de lieux avec ou sans la particule DE.

Cette particule n'était pas à l'origine un signe de noblesse : ainsi **Jean d'Arras**, **Olivier de Magny**. Plus tard, la préposition ayant pris une signification nobiliaire, le nom de lieu devint nom propre de personne : **Bouillon**, **Mailly**, **Vitry**, **Wailly**, etc.

7° Des noms de nationalité :

Allemand, Lallemant, Langlois, Berrichon, Bourguignon, Breton, Bretonneau, Hennuyer (= du Hainaut), Limousin, Lorrain, Normand, Picard, Poitevin, Poulain (= Polonais).

Les noms de famille passèrent du chef aux enfants sans changer de genre : **Jean Legrand**, **Jeanne Legrand**; c'est que le nom fut, non plus, comme à l'origine, propre à un individu, mais commun à tous les membres d'une même famille. Ainsi les noms de famille se rapprochent des noms communs en ce qu'ils n'ont plus qu'un seul genre; les petits noms, au contraire, les noms propres par excellence, désignant exclusivement les personnes, continuent à changer de genre.

127. Noms de choses personnifiées. — Les choses personnifiées sont représentées comme des êtres mâles ou femelles, non pas suivant l'idée que s'en fait l'esprit, mais uniquement d'après le genre qu'a le nom commun qui sert à les désigner. **La Renommée**, **la Fortune** sont figurées comme des femmes, parce que *renommée*, *fortune* sont des substantifs féminins; **le sort**, **le génie**, **le mal** sont figurés comme des hommes, parce que *sort*, *génie*, *mal* sont des substantifs masculins; **l'Amour** est un dieu dans la langue moderne, une déesse dans l'ancienne langue, parce qu'*amour* était autrefois féminin et qu'il est aujourd'hui masculin.

Remarque. — A la classe des noms *propres de personnes* ou *d'êtres personnifiés* s'ajoutent les noms communs désignant les objets *uniques de leur espèce* : **le**

soleil, **la lune**, **la nature**. L'ancienne langue les traitait comme des noms propres. (§ 383, 1°).

128. Noms de nations. — Les **noms de nations** désignent les pays : **Angleterre**, **France**; les villes : **Londres**, **Paris**; les habitants : **les Anglais**, **les Français**.

Les noms des habitants ou *ethniques* deviennent facilement adjectifs : **le peuple français**, **la langue anglaise**, **la vie parisienne**.

Un emploi spécial de l'adjectif le transforme en substantif masculin désignant la langue du pays : **l'anglais**, **le français**, **l'arabe**, **le chinois**.

129. Noms géographiques. — Les **noms géographiques** dénomment les accidents du sol : montagnes, promontoires, vallées, cours d'eau, îles, etc.

Tantôt, et le plus souvent, le nom propre est précédé d'un nom commun qui le spécifie et lui est uni par apposition : **le mont Caucase**, **le cap Matapan**, ou à l'aide de la préposition **de**, sans article : **le val d'Andorre**; avec article : **la rivière du Loing**.

Tantôt le nom propre est employé seul avec ou sans article : **la Seine**, **la Loire**, **la Lozère**, **la Corse**, **les Vosges**; — **Belle-Isle**, **Noirmoutiers**.

Les noms de lieux français se sont formés soit pendant la période française, d'éléments français : **Belleville**, **Châteauneuf**, **Montrouge**, **Noirmoutiers**; soit pendant la période franque, d'éléments romans ou germaniques, ou d'éléments romans et germaniques : **Romainville**, **Fauquembergue**, **Haricourt**; soit pendant la période gallo-romaine : tels sont les noms si fréquents en **-ac**, **-ai**, **-ay**, **-ey**, **-é**, **-y**, qui sont sortis de noms terminés en **-iacum** : **Aurillac**, **Cambrai**, **Epernay**, **Cussey**, **Sévigné**, **Choisy** [1]. Ils peuvent enfin remonter à la période gauloise, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, ou remonter même à une époque antérieure aux invasions des Gaulois en Gaule et appartenir aux populations

1. Voir § 316. 2°

indigènes que les Gaulois ont trouvées sur le sol qu'ils conquéraient. C'est peut-être à ces origines lointaines qu'il faut rapporter une foule de noms géographiques qu'on n'a pu encore expliquer par aucune racine française, latine, germanique ou celtique.

II. Noms communs.

130. Des noms communs abstraits et concrets; leur extension et leur compréhension. — Le **nom commun**, ou plus exactement le **substantif commun**, est un substantif qui s'applique à toutes les choses de même espèce : **arbre**, **fleur**, **livre** désignent non pas tel arbre, telle fleur, tel livre, mais l'un quelconque de tous les arbres, de toutes les fleurs, de tous les livres qui existent. Tous les individus de l'espèce arbre, de l'espèce fleur, de l'espèce livre peuvent être désignés par ces mots.

Les noms communs supposent donc la classification en **genres** et en **espèces** de toutes les choses que la langue connaît et exprime par des substantifs. Le plus habituellement, le substantif commence par être appliqué à un objet déterminé, en vertu d'une qualité particulière qui a frappé l'esprit; puis, de généralisation en généralisation, il s'étend à tous les objets semblables ou analogues, de manière à les embrasser dans une collection qui devient une **espèce**. C'est par une marche analogue que se constituent, comme nous l'avons vu précédemment, les noms de famille, qui, à l'origine, véritables noms propres ou noms de l'individu, s'étendent à cet ensemble d'individus constituant l'espèce appelée **la famille**.

Les substantifs communs sont **concrets** ou **abstraits** selon qu'ils expriment les objets matériels qui frappent nos sens : **mur**, **table**, **pied**, **main**, ou les idées qui existent dans notre pensée : **bonté**, **sagesse**, **vertu**.

Les noms communs, concrets ou abstraits, ont plus ou moins d'**extension** (ou d'**étendue**) suivant qu'ils s'appliquent à un plus grand ou à un plus petit nombre

de choses, c'est-à-dire suivant que les espèces qu'ils désignent sont plus ou moins considérables. Ils ont plus ou moins de **compréhension** suivant que les objets désignés ont plus ou moins d'attributs caractéristiques. Ainsi :

végétal	a plus d'extension que		*plante*
plante	—	—	*arbre*
arbre	—	—	*chêne*
chêne	—	—	*yeuse*

Par contre

yeuse	a plus de compréhension que		*chêne*
chêne	—	—	*arbre*
arbre	—	—	*plante*
plante	—	—	*végétal*

L'extension et la compréhension du substantif commun sont donc en rapport inverse l'une de l'autre.

131. Sources des noms communs. — Les substantifs communs viennent, pour une part restreinte, de substantifs correspondants du latin populaire dont ils sont la transformation phonétique : **homme**, **femme**, **fils**, **fille**, **feuille**, **mer**, **table**, etc.

Un grand nombre est venu par voie de dérivation de ces mots primitifs, soit dès l'époque romane, soit dans le cours de la langue : **pass-age**, **épouvant-ail**, **sol-eil**, **cord-eau**, **herb-ette**.

D'autres sont formés de ces mêmes mots par voie de composition : **chou-fleur**, **pla(t)-fond**, **porte-plume**.

D'autres, en très grand nombre, sont dus, directement ou indirectement, à la formation savante latine ou grecque qui leur a quelquefois laissé leur forme primitive et le plus souvent les a francisés : **dévotion**, **sujet**, **ultimatum**, — **apathie**, **aristocratie**, **squelette**.

Un petit nombre vient des langues étrangères, la plupart francisés, quelques-uns gardant plus ou moins

fidèlement leur forme antique : **alambic**, **douane**, **havre-sac**, **mandarin**, **pédant**, **sérail**. **truchement**[1], etc.

III. Noms de matière.

132. Des noms de matière. — Les **noms de matière** désignent des choses formées d'une même matière ou de parties semblables dont chacune porte le même nom que le tout : **bois**, **eau**, **pierre**, **vin**. Ces mots expriment autant ce qu'il y a de vin, d'eau, de pierre ou de bois dans le monde qu'une portion quelconque, si petite qu'elle soit, de ces matières.

Les objets dénommés ainsi ne sont pas composés d'une collection d'individus ayant chacun son unité ; les noms de matière sont donc des noms de choses qui ne se comptent pas. Voilà pourquoi ils ne s'emploient qu'au singulier. Mais par abstraction on peut quelquefois les supposer comme comprenant des quantités numérables. En ce cas, ils deviennent noms communs et s'emploient au pluriel : **les blés ont réussi cette année** ; **les eaux**, c'est-à-dire l'ensemble des différents amas d'eau.

IV. Noms de quantité indéterminée.

133. Noms collectifs. — Les **noms de quantité indéterminée** ou **noms collectifs** expriment des assemblages, des collections de personnes ou de choses : **foule**, **multitude**, **troupe**.

On les divise en **collectifs généraux** et **collectifs partitifs** suivant qu'ils désignent la totalité ou une partie de la collection : **le troupeau des humains**, **un troupeau d'ignorants**.

L'étude de ces mots relève de la syntaxe.

134. Adverbes qui sont de vrais collectifs. — A la classe des collectifs partitifs appartient un certain

1. Voir *Formation des mots*.

nombre de mots que les grammairiens rangent parmi les adverbes, et qui ne sont autres que des substantifs ou des adjectifs employés absolument. Ce sont :

Beaucoup, proprement *beau coup* (*coup* au sens de quantité) ;

Trop, forme masculine de *troupe*, employée absolument dans l'ancienne langue pour désigner une grande quantité ou un excès de quantité;

Pas, **point**, **mie**, particules négatives qui désignaient à l'origine des quantités infiniment petites : **il n'a pas, point, mie d'amis**, c'est-à-dire il n'a pas la valeur d'un *pas*, d'un *point*, d'une *miette* d'amis. La valeur partitive de ces mots, encore aujourd'hui, est rendue visible par la présence de la préposition **de** qui précède le régime.

Il en est de même des particules sorties d'anciens adjectifs neutres, français ou latins, et qui se font suivre de la préposition partitive **de** : *il a* **plus, moins, peu, tant, autant d'***argent*. — **Que** *d'argent il a!*

L'analogie a amené à la suite d'autres mots qui sont de véritables adverbes : **assez, bien, guère** (synonyme de **beaucoup** dans les phrases négatives) et qui se construisent comme les neutres précédents.

V. Noms de quantité déterminée.

135. Des noms de nombre. — Les **noms de nombre** expriment, les uns le *nombre* : ce sont les **noms cardinaux** ; les autres l'*ordre* : ce sont les **noms ordinaux**.

Le mot **ordinal** s'explique de lui-même; il est emprunté du latin **ordinalis**, dérivé de **ordinem** (*ordre*). Le mot **cardinal** veut dire *fondamental*, du latin **cardinalis**, dérivé de **cardinem** (*gond de porte*, et au figuré *fondement*)[1].

Les noms désignant le nombre ont donc été dénommés d'après ce caractère particulier qu'ils servent à former les noms d'ordre. Les noms d'ordre, en effet,

1. C'est en ce sens de *fondamental* qu'on dit encore *vertus cardinales, points cardinaux*.

sauf le premier, sont tirés des noms de nombre correspondants à l'aide d'un même suffixe -ième.

136. Noms de nombre ou noms cardinaux. — Ils viennent des noms latins correspondants, plus ou moins modifiés par des actions analogiques ou phonétiques.

1° De 1 à 16 :

De 1 à 16 inclusivement, les noms de nombre français sont les noms de nombre latins transformés régulièrement par la phonétique :

Lat. class.	Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
1. ūnum	ūnu	*un, ung*	*un*
ūna	una	*une*	*une*
2. dŭos	dóos	*dóus, dos*	*deux*
dŭas	dóas	*dóes*	
3. trēs	trés	*treis, trois*	*trois*
4. quattŭŏr	quattor	*quatre*	*quatre*
5. quīnque	cinque	*cinc*	*cinq*
6. sĕx	sèx	*sis*	*six*
7. sĕptem	sèpte	*set*	*sept*
8. ŏcto	òcto	*uit*	*huit*
9. nŏvem	nòve	*nuof, nuef*	*neuf*
10. dĕcem	dèce	*dis*	*dix*
11. ūndĕcim	undece	*onze*	*onze*
12. duōdĕcim	dódece	*doze*	*douze*
13. trēdĕcim	trédece	*treze*	*treize*
14. quattuŏrdĕcim	quattòrdece	*quatorze*	*quatorze*
15. quīndĕcim	quindece	*quinze*	*quinze*
16. sĕxdĕcim	sexdece	*seze*	*seize*

Observations. — **Un.** — Le latin déclinait **unus** au singulier et au pluriel : **uni Suevi, unae litterae.** Le vieux français emploie de même **un** au pluriel : **uns esperons, unes estoiles, unes letres**[1]. Le français moderne ne l'em-

1. Il faut noter qu'en latin le pluriel de *unus* a le sens de *seul* : *uni Suevi*, les Suèves seuls, ou s'emploie devant un substantif qui, soit comme *castra* (le camp), ne connaît que le pluriel, soit,

ploie plus au pluriel qu'avec la valeur d'adjectif indéfini : **les uns**[1].

Le moyen français écrit **ung** au masculin. Ce **g** n'est qu'un signe introduit dans l'orthographe pour éviter la confusion entre **un** écrit dans les manuscrits **vn** et le chiffre VII.

Sur l'absence d'élision qu'on rencontre parfois devant **un**, voir plus loin à **huit**.

Deux. — Le féminin **does** appartient au plus ancien français et a disparu dans le courant du XIIe siècle. Le masculin qui, dès le siècle précédent déjà, servait aussi pour le féminin, a dès le XIIIe siècle exprimé régulièrement les deux genres. **Dóus**, **dos** est devenu vers le XIVe siècle **deus**, puis **deux**.

Le latin populaire avait créé une forme du cas sujet **dui**, fr. *doi*, qui a disparu à la fin du moyen âge avec la déclinaison.

Trois. — L'ancien français avait également créé une forme de nominatif **trei**, **troi** qui a disparu comme **doi**.

Cinq. — Le latin populaire a changé **quinque** en **cinque** pour éviter la rencontre des deux syllabes consécutives **qu**; de là le français **cinc**, et, avec une orthographe étymologique, **cinq**.

Six et **dix**. — A la fin du moyen âge, l'orthographe régulière **sis** a été remplacée par l'orthographe étymologique **six** pour remplacer l'**x** du latin, et cette graphie a entraîné, par fausse analogie, le changement de **dis** en **dix**.

Sept. — Le **p** dans **sept** est dû également à une recherche étymologique; l'ancienne prononciation **sèt'** s'est maintenue jusqu'à nos jours à travers la nouvelle orthographe.

comme *litterae*, a un sens au pluriel (épître) différent de celui qu'il a au singulier (caractère d'écriture). De même, en ancien français, *uns* a le sens de *paire* dans *uns esperons* (cf. *uns sollers*, *unes chauces*), désigne un ensemble d'objets de même espèce dans *unes estoiles* (cf. *uns vers*, *unes paroles*), ou, comme en latin, est placé devant un mot ayant une signification différente au pluriel dans *unes letres* (cf. *unes fourches*, *uns ciseaus*).

1. Voir plus loin, p. 27.

Huit (et **un**), **Onze**. — L'ancien français écrivait **uit** et quelquefois **huit** avec une **h** muette [1]. L'**h** est restée muette jusqu'à ce jour dans **dix-huit**, **vingt-huit**, etc., prononcés **di-z-huit**, **ving-t-huit**. Mais comme tous les noms de nombre commencent par une consonne, sauf **un**, **huit** et **onze**, l'absence de liaison s'est étendue par analogie à ces trois mots. On disait **le deux**, **le trois**, etc., on dit de même **le un**, **le huit**, **le onze**. C'est ainsi que **un** dans quelques cas, **huit** et **onze** en règle générale ne connurent plus la liaison. Cette modification s'étendit naturellement aux dérivés **unième**, **huitième**, **onzième**, **huitain**, **onzain**. Ce changement commence à se produire au XIVe siècle [2] et ne triomphe qu'à la fin du XVIIIe siècle. Corneille dit encore **l'onzième**. Le Dictionnaire de l'Académie, en 1718, reconnaît que le **onze du mois** et **l'onze du mois** se disent également, et, en 1762, il donne pour exemples **l'onzième page** et **la onzième page**.

2° De 17 à 19 :

Le latin classique disait **septemdĕcim**, **octodĕcim**, **novemdĕcim**. Si ces composés avaient été conservés par le latin populaire, ils auraient donné en français *setenze*, *uitoze*, *novenze*. Le gallo-romain les a remplacés par des formes analytiques qui sont celles de l'ancien français et du français moderne :

Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
decem et septem	*dix et sept*	*dix-sept*
decem et octo	*dix et huit*	*dix-huit*
decem et novem	*dix et neuf*	*dix-neuf*

1. Comme le *g* dans *ung* (v. p. 16), l'*h* dans *huit* est un procédé graphique. Elle servit à indiquer que la lettre suivante était un *u*, non un *v*, et à empêcher qu'on ne lût *vit*. Cf. *uile* (de *ŏlea*), *uis* (de *ŏstium*) écrits *huile*, *huis* pour les distinguer de *vile*, *vis*.

2. Richars li Restorés *la onsime* mena.
(*Li Bastars de Buillon*, éd. Scheler, v. 3002.)

3° De 20 à 100 :

	Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
20	**Vĭginti**	*vint*	*vingt*
30	**Trĭginta**	*trente*	*trente*
40	**Quadraginta**	*quarante*	*quarante*
50	**Quinquaginta**	*cinquante*	*cinquante*
60	**Sexaginta**	*seissante*	*soixante*
70	**Septuaginta**	*setante*	*(soixante-dix)*
80	**Octaginta**	*oitante, huitante*	*(quatre-vingts)*
90	**Nonaginta**	*nonante*	*(quatre-vingt-dix)*
100	**Centum**	*cent*	*cent*

Sur l'accentuation particulière de viginti, triginta, voir ce qui a été dit sur le déplacement de l'accent tonique § 40.

Observations. — L'orthographe du français moderne **vingt** avec un **g**, **soixante** avec un **x**, **septante** avec un **p**, **octante** pour **huitante** d'après **octo**, est une recherche étymologique due aux lettrés de la Renaissance.

Septante est encore employé dans l'expression **la Version des Septante**, version grecque de la Bible hébraïque faite par *soixante-douze* docteurs juifs sous les Lagides.

La langue commune dit **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**; dans certaines provinces, au nord et à l'est, on dit **septante**, **octante** (rare), **nonante**. D'où vient cette double série de dénominations ? La dernière est conforme aux dénominations des autres dizaines et repose sur le système décimal latin. Il suffit d'un examen superficiel pour reconnaître dans **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**, les traces du système *vigésimal* qui était en usage chez les Gaulois. Quand les Gaulois désapprirent leur langue pour apprendre celle des vainqueurs, ils ne purent abandonner entièrement leur système de numération qu'ils transportèrent dans la langue nouvelle. Les deux systèmes restèrent en présence pendant le moyen âge où l'on dit concurremment **trente et deux** et **vingt et douze**, **quarante et trois**

et deux vingts et trois, cent cinquante et huit et sept vingts et dix-huit[1]. Les anciens manuscrits sont en général paginés d'après le système vicésimal : pour noter la page 138, on écrivait VI.XX.XVIII. L'usage moderne fit triompher le système romain. Toutefois ce triomphe n'est pas absolu, puisque **septante**, **huitante**, **nonante** ont été supplantés par **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**. L'on disait couramment au XVIIe siècle **six vingts** pour *cent vingt*, et **quinze-vingts**, pour *trois cents*, est resté dans l'expression **les Quinze-Vingts**.

4° De 100 à 1000 :

Ici le français a abandonné l'usage latin qui employait les composés **ducenti**, **trecenti**, etc., et il a recours à des combinaisons nouvelles, de formation analogue, il est vrai : **deux cents**, **trois cents**, etc.

Le singulier latin **mille** devient le français *mil* ; le pluriel latin **millia** devient le français *mille*. L'ancienne langue disait : **un mil**, **mil hommes**, mais **deux mille**. Toutefois, de bonne heure, une confusion s'est produite. Dès le XIe siècle, on voit **mil** employé pour le pluriel aussi bien que **mille**, et dès le XIIe siècle **mille** employé pour le singulier. Les deux formes se confondent. Cependant **mille** domine et finit par triompher. A partir du XVIIe siècle, **mil** a disparu, sauf dans un emploi spécial, consacré par un usage dix fois sécu-

1. *Deux vins* chevaliers ot o sei. (*Bel Inconnu*, éd. Hippeau, v. 5374.)
En ocist Deus des maistres de la terre *treis vinz et dis*. (*Livres des Rois*, éd. Leroux de Lincy, p. 23.)
Quatre vins laisse de chevaliers de pris. (*Garin le Loherain*, éd. P. Paris, I, p. 170.)
De toz les *six vingts* chevaliers. (Villehardouin, § 213.)
Set vint mil armes ont promis. (Wace, *Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, p. 136, v. 11412.)
Huit vint en ot a sa baniere. (*Bel Inconnu*, v. 5464.)
Nuef vinz et set en i ot ars. (Philippe Mousket, éd. de Reiffenberg, v. 30529.)
Neuf vinz en sont a soi issu. (*Bel Inconnu*, v. 5385.)
Onze vint i poissiez choisir. (*Garin le Loherain*, II, p. 143.)

laire, la numération des années du premier millésime : **l'an mil huit cent quatre vingt treize**[1].

De **mille** a été tiré le substantif **millier**.

5° De 1.001 à 1.000.000 :

Pour les nombres supérieurs à 1.000 et inférieurs à 1.000.000, la langue se sert de multiples précédant **mille** et de nombres additifs le suivant : **trois mille quarante six**, c'est-à-dire *trois fois mille, plus quarante, plus six*; **deux cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-quatre**, c'est-à-dire *deux cent vingt-cinq fois mille, plus huit cents, plus cinquante, plus quatre.*

Pour exprimer *un million*, l'ancienne langue se servait de périphrases comme **mil milie**, **milante mil**, **dis fois cent mile**. Le mot **million** a été emprunté au XIVe siècle de l'italien **milione** : c'est **mille** avec le suffixe **-ione**.

6° **Billion, trillion**, etc., sont des noms de formation savante, créés sur le modèle de **million** et formés par abréviation pour **bi-million, tri-million**, etc. Ils désignent en effet, au XVIe et au XVIIe siècle, *des millions de millions.*

Depuis le XVIIIe siècle, **billion** indique *mille millions* et **trillion** *mille billions*, etc.

Il ne me fu demourei de remenant que *douze vins* livres de tournois. (Joinville, § 136.)

Quatorze vins en ont copez les chies. (*Jourdain de Blaivies*, éd. Hofmann, v. 125.)

Quinze vins nes *et quatre* furent. (*Brut*, I, 30, 615.)

Some de ceu *dis set vins* livres et seissante huit (*Romania*, I, p. 346, v. 27.)

1. Cel jorn i out *cent mil* lairmes ploredes. (*Vie de saint Alexis*, éd. G. Paris, 119c.)

De *dis mil* homes j'oi en ma compaignie,
N'en remaint pas, mon escient, *un mille.* (*Ogier le Danois*, éd. Scheler, v. 5453.)

Plus de *mille mercis* en di. (*Théâtre franç. au m. âge*, p. 229.)

De *trente mil* que fumes, nous somes que *dis mil.* (Aiol, éd. Normand et Raynaud, v. 9394.)

Encore dans Marot : *cent mil* grands philosophes, éd. Jannet, I, p. 113; — *cent mille* esprits : *ibid.*, p. 59.

Milliard s'est dit de bonne heure pour *mille millions* et **milliasse** pour *mille milliards*.

Observations générales. — Dans les nombres formés par addition, les divers éléments composants étaient, à l'origine, réunis par la conjonction **et**. **Vingt-six** était en vieux français **vingt et six**; **cent trente-sept** était **cent et trente et sept**. Villehardouin commence son Histoire de la Quatrième Croisade par ces mots : « Sachiez que l'an **mil et cent et quatre-vingt et dix-sept** ans après l'Incarnation. » Cette conjonction ne s'écrivait pas quand on mettait les nombres en chiffres, et, dans des textes en vers du moyen âge, il est souvent nécessaire de la rétablir à la lecture pour conserver au vers sa mesure.

L'usage de lire les nombres tels qu'on les écrivait et un besoin de rapidité amenèrent graduellement la suppression de **et**. Au XVIe et au XVIIe siècle, **et** s'emploie encore pour relier les unités aux dizaines ou les dizaines aux unités : *Six vints* **et** *dix huit charretées*. (Rabelais, *Pantagruel*, II, 33.) *Folz a vingt* **et** *cinq quarraz*, *dont les vingt* **et** *quatre font le tout*. (Des Periers, *Nouv. Récréations*, II, 17.) *Ignorante à vingt* **et** *trois carats*. (La Fontaine, *Fables*, VII, 15.) Corneille dit habituellement *les vingt* **et** *quatre heures*. Richelet, dans son Dictionnaire (1680), constate le nouvel usage que le Dictionnaire de l'Académie, en 1694, n'admet encore qu'incomplètement.

Aujourd'hui la conjonction **et** ne se met plus que devant **un** et **onze** : *vingt* **et un**, *trente* **et un**, *quarante* **et un**, *cinquante* **et un**, *soixante* **et un**, *soixante* **et onze**; mais l'on dit *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*. De même *les mille* **et un** *jours*, *les mille* **et une** *nuits*. Ce sont les derniers restes de l'ancienne construction.

137. — Noms d'ordre ou noms ordinaux.

1. Le latin populaire disait **primus**, **prima**; l'ancien français en a fait **prin**, conservé dans *printemps*, et **prime**. Plus tard, la forme féminine **prime** s'employa aussi au masculin; elle se retrouve dans *prime-abord*, *prime-saut*.

Le latin **primus** avait donné un dérivé **primarius**, **primaria**, qui est devenu **premier**, **première**. **Premier**, à son tour, a donné un dérivé *premerain*, *premeraine*, qui ne s'est pas maintenu.

Premier est le seul nom ordinal qui ne sorte pas du nombre ordinal correspondant. **Un** ne donne **unième** que dans les composés **vingt et unième**, etc.

2. Le latin disait **secundus** et **alter**, le latin populaire abandonna **secundus** et garda **alter**. Celui-ci devint le vieux français *altre*, *autre* qui se maintint jusqu'au XVIe siècle avec le sens de **second**. Au XIIe siècle cependant la formation savante avait repris au latin classique **second**, en même temps que la formation populaire tirait de **deux** un nouvel adjectif ordinal à l'aide d'un nouveau suffixe. Ce suffixe, que nous allons retrouver dans tous les noms d'ordre, est au XIIe siècle **isme** ou **ime** et quelquefois **iesme**, au XIIIe **iesme**, plus tard **ième**[1]. Ce suffixe appliqué à **dous**, **dos**, donna **dousisme**, **dousime**, **dosisme**; puis, **dous**, **dos** devenant **deus**, **deux**, donna **deusiesme**, **deuxiesme**, **deuxième**.

3. Le latin **tertius**, **tertia** a donné *tiers*, *tierce*, encore employé comme adjectif et substantif : *parler du tiers et du quart*, *le tiers d'un nombre*, *le tiers état*, *une fièvre tierce*, *une tierce*. Vers le XIIe siècle et le XIIIe, la langue créa avec le cardinal **treis**, **trois**, l'ordinal *treisisme*, *troisisme*, *troisième*.

4. Le latin **quartus**, **quarta**, est resté en français *quart*, *quarte*, jusqu'au XVIIe siècle : *un quart voleur survient* (La Fontaine, *Fables*, I, 13), et même jusqu'à nos jours dans les expressions consacrées : *parler du tiers et du quart*, *le quart d'un nombre*, *une fièvre quarte*, *une quarte*. Au XIIe siècle et au XIIIe, **quatre** donne naissance à *quatrisme*, *quatrime*, d'où *quatriesme*, *quatrième*.

5. Le latin **quintus**, **quinta**, a donné le vieux français

1. *Isme* et *ime*, les formes les plus anciennes, ne peuvent représenter le latin **esimum** qui aurait donné *esme*, *ème*. Comme on rencontre les deux formes en même temps, l'une *isme* avec **s**, l'autre *ime* sans **s**, on peut admettre l'action analogique de *sisme*, *disme* et de *prime*. Quant à *iesme*, il est peut-être le résultat de la forme dialectale *diesme* pour *disme*.

quint, *quinte*, encore usité dans le substantif féminin *une quinte*. Le gallo-roman avait tiré de **quinque** *cinque*, sur le modèle de **septimus** et de **decimus**, l'ordinal **cinquimus**, v. fr. *cincme* qui disparut au XIIe siècle devant le dérivé nouveau tiré de *cinq* : *cinquisme*, *cinquime*, *cinquiesme*, *cinquième*.

6. Le latin populaire **sextus**, **sexta**, avait donné le vieux français *siste* qui disparut, dès les premiers temps, devant un dérivé nouveau *sisme*, du latin vulgaire **sexĭmus**, lequel disparut à son tour, vers le XIIe siècle, devant le dérivé *sisisme*, *sisime*, *sisiesme*, *sixième*. **Sextus**, en passant par l'italien *sesto*, a donné le nom propre *Sixte* : *Sixte Quint*, et par l'espagnol *siesta*, le substantif féminin *sieste* (repos de la sixième heure).

7. **Septimus** a donné le vieux français *setme*, qui disparaît au XIIe siècle devant le dérivé nouveau *setisme*, *setiesme*, *septiesme*, *septième*.

8. **Octavus** avait disparu de l'usage populaire de la Gaule du Nord devant un dérivé **octimus** qui donna le français primitif *uidme*, lequel disparut au XIIe siècle devant *uitisme*, *uitiesme*, d'où *huitiesme*, *huitième*. **Octavus** a été repris par la formation savante dans *une octave*.

9. Le latin **nonus**, **nona** disparut de même devant le gallo-roman **novimus**, **novima**, français primitif *nofme*, qui disparaît à son tour aux XIIe-XIIIe siècles devant *novisme*, *noviesme*, d'où *neuvième*.

10. Le latin **decimus**, **decima**, donna le vieux français *disme* maintenu dans le substantif féminin *la dîme*; aux XIIe-XIIIe siècles, paraît *disisme*, *disiesme*, d'où *dixième*.

A partir du XIIe siècle, tous les nombres ordinaux sont formés ou reformés des nombres cardinaux correspondants à l'aide du suffixe **isme**, **ime**, **iesme**, **ième**. Ainsi se forment d'abord **onzime**, **dozime**, **trezime**, **quatorzime**, **quintisme**, **sezime**, **disetisme**, **diseuitme**, **disenuevime**, **vintisme**, et plus tard **onzième**, etc., **vingtième**, etc., **centième**, **millième**, **millionième**, etc. De même les ordinaux tirés de nombres cardinaux composés sont formés par l'addition du suffixe au dernier nombre cardinal composant : **vingt-quatre** donne non *vingtième et qua-*

trième, mais vingt et quatrième ; en effet, la vingt-quatrième partie d'une chose n'en est pas la *vingtième* et la *quatrième*.

148. Anciens noms de nombre en ain, aine. — Aux noms cardinaux, il faut ajouter la série des noms en ain, aine. L'ancienne langue possédait un suffixe ain, aine, qui a supplanté le suffixe ein, eine, du latin enum qui aurait dû servir à former des nombres distributifs d'après triceni, tricenteni, etc. (§ 316, 15). L'usage a donné à cette terminaison des emplois spéciaux. Elle produit soit des adjectifs, comme dans *fièvre quartaine* ; soit des substantifs dans *un quatrain*, *sixain*, *huitain*, *dizain*, une *huitaine, dizaine*, *douzaine*, etc. ; en arithmétique, ces mots ont une signification plus précise : *les dizaines*, *vingtaines*, *centaines*.

139. Remarque générale sur les noms de nombre. — Les noms de nombres et les noms d'ordre sont soit adjectifs : **cinq personnes**, **la cinquième partie** ; soit substantifs : **le cinq**, **le cinquième**. Les noms cardinaux sont encore substantifs quand ils sont employés absolument : **cinq fois cinq font vingt-cinq** ; ou par apposition : **le nombre cinq**. Ils ne sont pas susceptibles de prendre la marque du pluriel. (V. la syntaxe.)

VI. Noms indéfinis.

140. Des noms indéfinis. — Les **noms indéfinis** désignent ou déterminent les personnes et les choses d'une manière générale et indéfinie.

Les uns sont essentiellement *substantifs*, les autres essentiellement *adjectifs*. Ceux-ci peuvent d'ailleurs, s'employer substantivement.

Quelques-uns ont été tirés de pronoms démonstratifs ou relatifs et en ont subi l'influence.

141. Substantifs indéfinis. — Les **substantifs indéfinis** sont **on**, **personne**, **chose**, **rien**.

On (avec l'article **l'on**) est, d'après l'ancienne décli-

naison française, le cas sujet d'un substantif dont le cas régime est *homme*. Le latin vulgaire employait le singulier **homo** comme substantif, là où le latin classique le plus habituellement emploie le pluriel : **homo dicit**, au sens du latin classique *homines dicunt*. On voit déjà paraître cet emploi de **on** dans les Serments de Strasbourg : *Si cum* **om** *son fradra salvar dift* (ainsi comme on son frère sauver doit). Mais, dans cette phrase, **on** peut encore se séparer du verbe et recevoir l'accent ; plus tard, il devient *atone proclitique*, et ne peut plus être séparé du verbe que par d'autres atones : **On dit, on me le dit**, mais **on dit vrai, on ne me dit pas tout**, et non *on vrai dit, on me ne pas tout dit*.

Personne et **chose**, substantifs féminins, peuvent s'employer absolument dans un sens indéterminé ; ils deviennent alors masculins. **Personne** s'emploie dans les phrases négatives : **Personne n'est venu** ; et elliptiquement : **Est-il venu quelqu'un ? Personne** (c'est-à-dire : *Personne n'est venu*). **Chose** s'emploie dans les expressions **autre chose, grand'chose, peu de chose, quelque chose : quelque chose de bon, autre chose de neuf.**

Rien, du latin **rem**, chose, était en ancien français un substantif féminin : **la riens que j'aime.** C'est aujourd'hui un substantif indéfini masculin : **Ce n'est rien, je n'ai rien de bon, il ne fait rien qui vaille.**

142. Adjectifs indéfinis. — Les **adjectifs indéfinis** sont **aucun, autre, chacun** et **chaque, maint, même, nul, plusieurs, quant, quel, quelque, tout, un.**

Ces adjectifs peuvent s'employer comme substantifs, les uns absolument : **tous prétendent** (c'est-à-dire *tous les hommes prétendent*) ; **plusieurs affirment** (c'est-à-dire *plusieurs hommes affirment*) ; les autres, accompagnés d'un déterminatif : **l'un dit, quelqu'un dit**, et non *un dit*.

Aucun, de l'ancien français **alque** (lat. *aliquem*) et de **un**, a signifié d'abord *quelqu'un*. Il a encore ce sens dans : **aucuns prétendent, d'aucuns disent.** L'habitude d'employer **aucun** dans les phrases négatives en a fait un terme négatif, comme *personne*, *rien*, etc. : **Aucun n'en veut.** L'emploi négatif est visible dans les phrases

elliptiques comme : **Y a-t-il des absents ? — Aucun** (c'est-à-dire *Il n'y a aucun absent*). Aucun est donc devenu synonyme de **nul** (§ 483).

Autre, anciennement **altre** (latin *alter*). Le vieux français déclinait comme substantif **altre, autre**, en lui donnant un cas oblique **altrui, autrui**, qui ne s'employait et ne s'emploie encore que comme régime : **nuire à autrui, le bien d'autrui. Autrui** ne peut donc jamais être sujet, à l'inverse de **on** qui ne peut jamais être régime. **Autre** est encore substantif dans **d'autres** et se combine avec l'article : **l'autre, un autre. Il s'oppose à un : l'un l'autre, l'un et l'autre, l'un ou l'autre.**

Chacun, anciennement **chascun**, du latin *quisque unum* devenu *cascunum* sous l'influence d'un autre composé *cat(a)-unum*, était adjectif et substantif : **chascun homme, un chascun, tout un chascun.** Ces deux dernières constructions se retrouvent encore au XVIIe siècle et subsistent dans quelques provinces.

Chaque, anciennement **chasque**, du latin *quisque*, influencé par **chacun**, peu usité dans l'ancienne langue, se développe surtout au XVIe siècle et tend à se substituer à *chacun*. Il l'a remplacé comme adjectif et commence même à le remplacer comme substantif : le peuple dit : **ces livres coûtent cinq francs chaque**, et non *chacun*.

Maint, mot d'origine germanique, tend à vieillir : la perte en serait regrettable. Il était adjectif et substantif : **maintes gens prétendent, maints prétendent.** Il n'est plus qu'adjectif.

Même est sorti du latin populaire *metipsimum*, mot composé de la particule pronominale *met* et d'un superlatif populaire du pronom *ipse* « lui-même ». Il signifie donc, par un pléonasme tout naturel, *tout à fait lui-même*. Ce mot a passé par les formes **medesme** (XIe s.), **meesme** (XIIe s.) et **mesme** (XVe s.) avant d'aboutir à la forme actuelle. Il s'emploie comme adjectif : **le même homme, l'homme même**, et comme substantif avec un déterminatif : **le même.**

Nul, du latin *nullus* « pas un », avait en ancien français comme substantif un cas oblique **nului** qui a disparu

Bien qu'ayant un sens négatif par lui-même, *nul* ne peut se passer de la négation (§ 483). Il est adjectif : *nul homme ne croit*, ou substantif : **nul ne croit.**

Plusieurs, altération de l'ancien français **pluisors, pluiseurs** de **plusiores* (class. *pluriores*), est adjectif : **plusieurs personnes prétendent**, ou substantif : **plusieurs prétendent.**

Quant, ancien adjectif dérivé du latin *quantus*, n'est plus usité que dans l'expression, elle-même vieillie, **quantes et quantes fois.** Il avait un corrélatif **tant** qui lui-même de bonne heure a disparu en tant qu'adjectif et n'existe plus que comme adverbe.

Quel, du latin *qualis*, désigne d'une façon générale la manière d'être. Il a conservé sa signification primitive dans **quel qu'il soit.** Il forme la locution **tel quel**, le relatif **lequel**, l'interrogatif **quel, lequel.**

Quelque, tiré de **qualis que* ou formé de **quel** et de **que**, peut devenir substantif en se combinant avec *un* : **quelqu'un.** Il se combine encore avec l'ancien adverbe **onques** et forme l'adjectif indéterminé **quelconque.**

Tel vient du latin **talis**, corrélatif de *qualis* qui a donné **quel.** Outre la manière d'être, *tel* exprime plus particulièrement l'identité : **tel que vous le voyez.** Précédé de *un*, il est employé comme substantif indéterminé : **un tel.**

Tout, du latin *totus*, qui, dans le latin populaire des Gaules, avait remplacé *omnis* et avec le sens de *quivis*. C'est non seulement le sens qui a été changé, mais aussi la forme : tōtus est devenu **tóttus**, d'où en anc. français : sing. **toz**, *tout*; plur. **tuit, toz**, et en français moderne **tout, tous.**

Un est le nom cardinal dont le sens primitif s'est affaibli et qui est devenu adjectif indéfini : **un homme, une femme.** Il s'emploie substantivement précédé de l'article : **l'un**, et, dans ce cas, s'oppose souvent à *autre*. (Voir plus haut.) Il se combine avec *chaque* dans *chacun*, avec *quelque* dans *quelqu'un*, avec *alque* dans *aucun*.

143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis. — Certains qualificatifs placés devant les substantifs pren-

nent la valeur d'indéfinis : *Des personnes différentes, différentes personnes; des choses certaines, certaines choses.*

Section II. — *Des formes grammaticales du nom substantif.*

144. Observations générales sur les cas, les genres et les nombres en latin.

I. Des cas. — 145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire. — 146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins. — 147. Déclinaison des substantifs féminins. — 148. Substantifs indéclinables. — 149. Disparition de la déclinaison française. — 150. Débris de l'ancienne déclinaison.

II. Des genres. — 151. Disparition du neutre latin à l'époque romane. — 152. Neutres latins devenus masculins en français. — 153. Neutres latins devenus féminins en français. — 154. Variations de genre de substantifs féminins sortis de neutres latins. — 155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français. — 156. Altérations dans le genre des noms communs. — 157. Influence d'une double forme étymologique. — 158. Action troublante de la terminaison. — 159. Influence analogique des suffixes. — 160. Influence de mots analogues ou de termes voisins. — 161. Actions syntactiques. — 162. Retour au genre latin. — 163. Changement de genre inexplicable dans quelques substantifs. — 164. Formation du féminin dans les noms de personnes. — 165. Formation du féminin dans les noms d'animaux.

III. Des nombres. — 166. Origine du pluriel français. — 167. Altérations de forme causées en ancien français par l'*s* de flexion. — 168. Formation du pluriel d'après le singulier. — 169. Formation du singulier d'après le pluriel. — 170. Restes de l'ancien usage. — 171. Des pluriels en *x*. — 172. Pluriel des noms étrangers. — 173. Pluriel des noms composés. — 174. Pluriel des mots invariables pris substantivement.

144. Observations générales sur les cas, les genres et les nombres en latin. — Les diverses espèces de noms que nous venons de considérer sont ou étaient soumises à des modifications de **cas**, de **genre** et de **nombre**.

Les noms latins, suivant leurs terminaisons, étaient divisés, les substantifs en cinq classes dites **déclinaisons**, et les adjectifs en deux. Dans chacune, ils étaient,

suivant le genre et le nombre, différemment affectés en leurs cas.

1° *Des cas.* — Les **cas** étaient des flexions finales qui modifiaient le nom d'après les rapports de syntaxe qui l'unissaient aux autres termes de la proposition.

Le latin, à l'époque classique, avait six cas variant en général avec les déclinaisons :

Le **nominatif** indiquait que le nom était le sujet du verbe : **Paul-US venit**, Paul vient.

Le **vocatif** exprimait l'interpellation : **Paul-E**, **veni**, Paul, viens!

Le **génitif** exprimait en général la possession : **liber Paul-I**, (le) livre de Paul.

Le **datif** exprimait l'attribution : **do librum Paul-O**, (je) donne (un) livre à Paul.

L'**accusatif** marquait le régime direct des verbes et le régime indirect de certaines prépositions : **video Paul-UM**, (je) vois Paul — **eo ad Paul-UM**, (je) vais à Paul.

L'**ablatif** exprimait le point de départ de l'action et marquait le régime indirect de certaines prépositions : **amatur a Paul-O**, il est aimé par Paul.

2° *Des genres.* — Il y avait trois genres en latin : le **masculin**, le **féminin** et le **neutre**.

Les substantifs avaient l'un ou l'autre de ces trois genres, la plupart du temps d'après leur forme, c'étaient des raisons purement grammaticales qui les faisaient ainsi masculins, féminins ou neutres. Quelquefois, quand ils désignaient des êtres animés, personnes ou animaux, le genre masculin ou féminin répondait à une idée de sexe.

Quant aux adjectifs, quand ils étaient employés avec des substantifs, ils en prenaient le genre. S'ils étaient employés absolument, ils étaient masculins ou féminins quand ils se rapportaient à des personnes, à des êtres animés; mais s'ils désignaient une idée générale, comme *le vrai*, *le bien*, *l'utile*, ils prenaient le genre neutre. Autrement dit, en latin, le neutre *logique* était exprimé par le neutre *grammatical*.

Dans les substantifs, le genre était parfois indiqué par la terminaison, spécialement le neutre qui gardait la même flexion au nominatif, au vocatif et à l'accusatif du singulier et du pluriel.

Parfois le genre était indiqué seulement par la flexion spéciale que le substantif imposait à l'adjectif qui le déterminait.

3° *Des nombres.* — Les nombres étaient le **singulier** et le **pluriel**.

Les substantifs et les adjectifs avaient, suivant les déclinaisons, à leurs différents cas, des flexions spéciales pour les deux nombres.

Voici les paradigmes des cinq déclinaisons des substantifs. (Nous donnerons dans la section III les paradigmes des deux classes d'adjectifs.)

1re DÉCLINAISON :

SUBSTANTIFS FÉMININS ET MASCULINS

Sg.	nom.	ros ă (la rose)	Pl.	ros **ae**
	voc.	ros ă		ros **ae**
	gén.	ros **ae**		ros **arum**
	dat.	ros **ae**		ros **is**
	acc.	ros **am**		ros **as**
	abl.	ros ā		ros **is**

2e DÉCLINAISON :

Parisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg.	nom.	mur **us** (le mur)	Pl.	mur **i**
	voc.	mur **e**		mur **i**
	gén.	mur **i**		mur **orum**
	dat.	mur **o**		mur **is**
	acc.	mur **um**		mur **os**
	abl.	mur **o**		mur **is**

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	templ **um** (le temple)	Pl.	templ **a**
voc.	templ **um**		templ **a**
gén.	templ **i**		templ **orum**
dat.	templ **o**		templ **is**
acc.	templ **um**		templ **a**
abl.	templ **o**		templ **is**

Imparisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS

Sg. nom.	puer (l'enfant)	Pl.	puer **i**, etc.
voc.	puer		(comme mur **i**)
gén.	puer **i**		
dat.	puer **o**		
acc.	puer **um**		
abl.	puer **o**		

3e Déclinaison ·

Parisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg. nom.	pan **is** (le pain)	Pl.	pan **es**
voc.	pan **is**		pan **es**
gén.	pan **is**		pan **ium**
dat.	pan **i**		pan **ibus**
acc.	pan **em**		pan **es** ou pan **is**
abl.	pan **e**		pan **ibus**

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	mar **e** (la mer)	Pl.	mar **ia**
voc.	mar **e**		mar **ia**
gén.	mar **is**		mar **ium**
dat.	mar **i**		mar **ibus**
acc.	mar **e**		mar **ia**
abl.	mar **e**		mar **ibus**

Imparisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS OU FÉMININS

Sg. nom.	leo (le lion)	Pl.	leon **es**
voc.	leo		(comme pan **es**)
gén.	leon **is**		
dat.	leon **i**		
acc.	leon **em**		
abl.	leon **e**		

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	fulgur (l'éclair)	Pl.	fulgur **a**
voc.	fulgur		fulgur **a**
gén.	fulgur **is**		fulgur **um**
dat.	fulgur **i**		fulgur **ibus**
acc.	fulgur		fulgur a
abl.	fulgur **e**		fulgur **ibus**

4e Déclinaison :

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg. nom.	man **us** (la main)	Pl.	man **us**
voc.	man **us**		man us
gén.	man **ūs**		man **uum**
dat.	man **ui**		man **ibus**
acc.	man **um**		man us
abl.	man **u**		man **ibus**

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	corn **u** (la corne)	Pl.	corn **ua**
voc.	corn **u**		corn **ua**
gén.	corn **us**		corn **uum**
dat.	corn **ui**		corn **ibus**
acc.	corn **u**		corn **ua**
abl	corn **u**		corn **ibus**

5e Déclinaison :

SUBSTANTIFS FÉMININS

Sg.	nom. di **es** (le jour)	Pl.	di **es**
	voc. di **es**		di **es**
	gén. di **ei**		di **erum**
	dat. di **ei**		di **ebus**
	acc. di **em**		di **es**
	abl. di **e**		di **ebus**

Dans ce tableau, il faut distinguer à la deuxième et à la troisième déclinaison les **parisyllabiques** des **imparisyllabiques**, c'est-à-dire les substantifs qui ont le même nombre de syllabes aux six cas du singulier (**murus**, **templum**, **panis**, **mare**) des substantifs qui au singulier ont une syllabe de moins au nominatif et au vocatif (**puer**, **leo**, **fulgur**). Cette différence dans le nombre des syllabes peut entraîner des différences d'accentuation, et, par suite, dans le passage du latin au français des différences de traitement phonétique.

En outre, si l'on examine de près ces paradigmes, on voit combien le système des déclinaisons latines était défectueux. Régulièrement, au pluriel, le datif et l'ablatif se confondaient (1re et 2e : **is** — **is**; 3e et 4e : **ibus** — **ibus**; 5e **ebus** — **ebus**). Parfois même, au singulier, dans la 3e déclinaison, ces deux cas avaient une terminaison identique : (**mari**, **mari**.) Ailleurs, c'était le génitif et le datif singulier qui se confondaient : (1re **ae** — **ae**; 5e **ei** — **ei**). Le vocatif et le nominatif étaient semblables partout, sauf au singulier de la 2e déclinaison (**murus**, **mure**). Enfin dans les noms neutres rien ne permettait de distinguer tant au singulier qu'au pluriel le nominatif, le vocatif et l'accusatif (**templum**, **templa** — **fulgur**, **fulgura** — **mare**, **maria** — **cornu**, **cornua**). En revanche, dans plusieurs déclinaisons, en particulier à la troisième, les types variaient à l'infini à cause de l'infinie variété des radicaux qu'elles comprenaient.

Ce système indiquait déjà une dégradation d'un système antérieur plus complet. Au IIIe siècle avant notre

ère, la langue littéraire était venue l'arrêter dans sa marche vers la simplification et le fixer pour des siècles. La révolution ne fut que retardée, et quand cette langue littéraire eut sombré dans le naufrage de l'empire, l'œuvre de destruction s'acheva. Les six cas se réduisirent à deux, puis, vers la fin du moyen âge, à un seul. Le neutre disparut : seuls les nombres se maintinrent.

La simplification aurait pu être plus complète encore, et l'on conçoit aisément un état de la langue qui ne connaîtrait plus ni genre ni nombre.

Déjà, dans la langue *parlée* d'aujourd'hui, il arrive plus d'une fois que le genre et le nombre ne sont visibles que par les déterminants qui accompagnent le nom ou le verbe. Ces distinctions grammaticales ne sont plus exprimées par des flexions propres. Ainsi l's du pluriel ne se fait plus entendre dans la prononciation, sauf dans le cas de liaison, et c'est l'article seul qui indique si l'on a affaire à un singulier ou à un pluriel : *le père*, *les pères*.

De même, c'est le sens seul qui distingue *il chante* de *ils chantent*. La phrase : *quelle jolie petite fille qui joue dans le jardin* se confond exactement avec la phrase : *quelles jolies petites filles qui jouent dans le jardin*. L'exclamation *enfant hardi*, peut être aussi bien encore un féminin singulier : *enfant hardie*, ou un masculin ou un féminin pluriel : *enfants hardis* ou *hardies*.

I. Des cas.

145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire. — Les six cas du latin classique s'étaient fondus dans le latin populaire en un cas unique, l'accusatif, sauf dans la seconde déclinaison où le nominatif avait subsisté.

Le génitif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *de* et de l'accusatif : *liber Pauli* devient *liber de Paulu(m)*, *le livre de Paul*.

Le datif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *ad* et de l'accusatif : *Do Paulo* devint *do ad Paulu(m)*, *je donne à Paul*

L'ablatif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *de* ou de toute autre préposition avec l'accusatif : *venire e campo* devient *venire de illu(m) campu(m)*, *venir del champ*, *venir du champ*.

C'est donc l'accusatif qui devient le cas régime des prépositions, comme il l'était des verbes transitifs [1].

Le nominatif, et le vocatif, qui lui est devenu identique, furent, à leur tour, absorbés par l'accusatif, sauf dans la seconde déclinaison.

En effet, dans cet écroulement général du système de la déclinaison latine, un fragment resta debout, assez entier pour pouvoir servir en gallo-roman à la construction d'un nouvel édifice ; car la déclinaison française est une œuvre originale, tout incomplète qu'elle est, et non pas la continuation affaiblie du système latin.

146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins. — Ce fragment était la 2e déclinaison des substantifs *masculins* en **us** et en **er**. Le nominatif faisant fonction de sujet et de vocatif, l'accusatif faisant fonction de régime au verbe ou à la préposition s'étaient maintenus en une déclinaison à deux cas.

1. Substantifs en **us**.

	Sing.	Plur.
Nom.	**murus**	**muri**
Acc.	**murum**	**muros**

Cette déclinaison se continuant devient l'ancien français :

	Sing.	Plur.
Nom.	*murs*	*mur*
Acc.	*mur*	*murs*

1. Le latin populaire construisit avec l'accusatif les prépositions qui, dans le latin classique, se construisaient avec l'ablatif. On en a de nombreux exemples dans les textes bas-latins des premiers temps.

Ainsi deux formes, l'une sans **s** et l'autre avec **s**, servirent inversement à constituer les deux cas du singulier et du pluriel.

2. Substantifs en **er**.

	Sing.	Plur.
Nom.	**lịber**	**lịbri**
Acc.	**lịbrum**	**lịbros**

Cette déclinaison devient en ancien français (XIe-XIIe siècles) :

Nom.	*livre*	*livre*
Acc.	*livre*	*livres*

Ainsi une forme sans **s** pour le nominatif-accusatif singulier, et pour le nominatif pluriel ; une forme avec **s** pour l'accusatif pluriel.

C'est de cette double déclinaison que partit le gallo-roman. Il l'imposa à tous les substantifs masculins, d'où qu'ils vinssent, qu'ils fussent latins, de la troisième, de la quatrième et de la cinquième déclinaison, tels que *pain* de **panem**, *fruit* de **fructum**, *di* de **diem** ; qu'ils fussent de formation romane, tels que *cri* de *crier*, *apel* de *apeler* ; qu'ils fussent d'origine étrangère, tels que *brant*, *esperon* ; qu'ils fussent même des infinitifs pris substantivement. Tous les substantifs masculins, quand ils se terminaient autrement que par un **e** muet, suivirent le paradigme de **murs** ; s'ils se terminaient par un **e** muet, ils suivaient le paradigme de **livre** : *père*, de **patrem**, *frère*, de **fratrem**.

Dans la déclinaison du type **murs**, la langue partit des formes de l'accusatif singulier et pluriel, telles que les donnait l'étymologie et créa les cas du sujet en changeant simplement l'accusatif singulier en nominatif pluriel et l'accusatif pluriel en nominatif singulier. Les nominatifs pluriels de la 3e, de la 4e et de la 5e déclinaison latine se terminaient en **s** : **pan-es**, **fruct-us**, **di-es**. Cette **s** disparut donc dès les origines, et les nomi-

natifs français correspondants furent au pluriel *pain*, *fruit*, *di*, comme étaient les accusatifs singuliers *pain* (de **panem**), *fruit* (de **fructum**), *di* (de **diem**). Un grand nombre de substantifs imparisyllabiques, en particulier dans la 3e déclinaison, avaient une syllabe de moins au nominatif singulier qu'aux cas obliques : **leo leonem**, **carbo carbonem**, **serpens serpentem**. Phonétiquement les nominatifs singuliers en français devaient être *lié* (*St Lié*, dans l'Aube), *charp*, *serps*. Mais la langue partant de l'accusatif pluriel dit *leons*, *charbons*, *serpenz* (= *serpents*).

Dans la déclinaison du type **livre**, les nominatifs pluriels de la 3e déclinaison, comme **patres**, devinrent de même, au mépris de l'étymologie, *pedre*, *pere*, sur le modèle de l'accusatif singulier *pedre*, *pere* (= **patrem**). Quant au nominatif singulier, il suivait le paradigme de **liber**, *livre*, et n'avait pas d'**s**.

Telle était en français la déclinaison primitive des substantifs masculins. Elle se réduisait à deux types : 1° **murs, mur — mur, murs**; 2° **livre, livre — livre, livres.**

Dans le second tiers du XIIe siècle, la langue efface la distinction qui sépare le type **livre** du type **mur-s**, et elle dit au nominatif singulier **livre-s**, **pere-s**, comme elle dit **mur-s**. La déclinaison des substantifs masculins est dès lors unique. Le type **murs** embrasse désormais tous les substantifs masculins, de quelque origine qu'ils soient, à quelque déclinaison latine qu'ils aient appartenu, pourvu qu'ils soient masculins.

Cependant une importante exception eut lieu dès les origines pour un nombre restreint de substantifs imparisyllabiques désignant uniquement des personnes, et qui s'employaient surtout au vocatif, lequel cas, nous l'avons vu, se confondait avec le nominatif. Cet emploi du vocatif, et particulièrement du vocatif singulier, maintint le nominatif singulier, que les autres substantifs avaient perdu. Quant aux autres cas, ils suivent la règle générale, c'est-à-dire que l'accusatif singulier servit pour le nominatif pluriel et, par l'addition d'une **s**, forma l'accusatif pluriel. Tels sont :

nom. sg. cŏmes, *cons*, à côté de l'acc. **cọmitem**, *comte*, d'où le pluriel *comte* — *comtes*.

nom. sg. **hŏmo**, *on*, à côté de l'acc. **họminem**, *ome* (*homme*), d'où le pluriel *ome* — *omes* (hommes).

nom. sg. **prẹsbyter**, *prestre*, à côté de l'acc. **presbyterum**, *presveire*, *proveire*, *prouvaire*, d'où le pluriel *prouvaire* — *prouvaires*.

nom. sg. **lạtro**, *ledre*, *lerre*, à côté de l'acc. **latrọnem**, *ladron*, *larron*, d'où le pluriel *larron* — *larrons*.

nom. sg. **bạro**, *ber*, à côté de l'acc. **barọnem**, *baron*, d'où le pluriel *baron* — *barons*.

nom. sg. **sẹnior**, *sire*, à côté de l'acc. **seniọrem**, *seigneur*, d'où le pluriel *seigneur* — *seigneurs*.

nom. sg. **imperạtor**, *emperedre*, *emperere*, à côté de l'acc. **imperatọrem**, *emperedor*, *empereor*, *empereeur*, *empereur*, d'où le pluriel *emperedor*, *emperor* — *emperedors*, *empereors*, *empereeurs*, *empereurs*.

De même tous les noms d'agents :

Sg. nom.	acc.	Pl. nom.	acc.
buvère	*buveor*	*buveor*	*buveors*
faisière	*faiseor*	*faiseor*	*faiseors*
mentère	*menteor*	*menteor*	*menteors*
trouvère	*trouveor*	*trouveor*	*trouveors*
vantère	*vanteor*	*vanteor*	*vanteors*, etc.

A ces substantifs, il faut ajouter un substantif féminin nom sg. **sọror**, *suer*, *sœur*, à côté de l'acc. **sorọrem**, *sereur*, d'où le pluriel *sereur*— *sereurs*.

Parmi ces substantifs, ceux qui n'avaient pas d'**s** étymologiquement au nominatif singulier en reçurent une dès le dernier tiers du XIIe siècle; on dit désormais (*h*)*on-s*, *prestre-s*, *lerre-s*, *ber-s*, *sire-s*, *emperere-s*, comme on avait dit *livre-s*, *pere-s* d'après le type **mur-s**. Toutefois ici l'**s** parut moins nécessaire que pour les substantifs du type **livre**, car le nominatif singulier était suffisamment distinct des autres cas par la forme spéciale qu'il revêtait.

Telle est l'exception dans l'ancienne langue à la règle de la déclinaison des substantifs masculins. Sans cet emploi spécial du vocatif qui caractérisait ces imparisyllabiques et qui est visible encore aujourd'hui, nous allons le voir, dans plusieurs de ces mots, le type **murs** se serait étendu à tous les noms masculins, d'origine latine ou romane, à quelque déclinaison qu'ils appartinssent.

147. Déclinaison des substantifs féminins. — La déclinaison des substantifs féminins était plus simple que celle des substantifs masculins. Qu'ils vinssent de la 1re déclinaison, *rose* de **rosa**; ou de la 3e, *medre*, *mère* de **matrem**, *mort* de **mortem**; ou de la 4e, *main* de **manum**; ou enfin de la 5e, *feit*, *fei*, *foi* de **fidem**, ils n'ont varié qu'en nombre, parce qu'ils n'existaient que sous la forme de l'accusatif. Le latin des Gaules dit déjà, au nominatif singulier, **rosam**, la rose, **matrem**, la mère, et au nominatif pluriel **rosas**, les roses, **matres**, les mères [1]. De là la déclinaison qui s'est maintenue jusqu'à nous :

Sg. nom.	*rose*, *mère*	Pl.	*roses*, *mères*
acc.	*rose*, *mère*		*roses*, *mères*.

Toutefois, au XIIe siècle, les substantifs féminins qui ne se terminent point par un **e** muet prirent une **s** au nominatif singulier. Ainsi le substantif *bontet* se déclinait au singulier *bonte***z**, *bontet*; au pluriel, il ne connaissait que la forme de l'accusatif *bontez*. De même *amor* se déclinait au singulier *amor***s**, *amor*, mais avait une forme unique pour le nominatif et l'accusatif pluriel *amors*.

1. Nous avons signalé tout à l'heure l'exception *sœur*. Il faut citer à côté de ce mot une série de noms de femmes qui forment aussi exception et présentent également une double forme pour le nominatif et l'accusatif : *nonne—nonain*, *Aude—Audain*, *Eve—Evain*, *Yde—Ydain*; les régimes *nonain*, *Audain*, etc. remontent à des accusatifs germaniques en *-ân*. Comme pour *suer*, *seror*, la forme du nominatif a seule subsisté.

148. Substantifs indéclinables. — Ne connaissent point la déclinaison en ancien français et ne varient ni en cas ni en nombre :

1. Les substantifs latins, masculins, féminins ou neutres dont le radical était terminé soit par une **s** : **curS-us** *cours*, **urS-us** *ours* ; soit par un **c** qui devant l'**e** de l'accusatif devenait phonétiquement **is** (§ 75, 3°) : **paC-em** *pais* (paix), **voC-em** *vois* (voix), **nuC-em** *nois* (noix) ; soit enfin par les groupes **cy** et **ty** qui, placés en hiatus devant la terminaison **um**, aboutissaient aussi l'un à **ts**, l'autre à **is** (d'abord **iz**) (§ 73 et 78) : **braCI-um** *braz* (bras), **solaCI-um** *solaz* (*soulas*), **palaTI-um** *palais*, **preTI-um** *prieis*, *pris* (prix).

2. Les substantifs latins neutres dont la terminaison était en **s** : **corpuS** *cors* (corps), ***funduS** (gén. *fundoris*) *fonds*, **latuS** *lez*, **tempuS** *tems*.

149. Disparition de la déclinaison française. — Telles sont les trois classes que comprend l'ancienne déclinaison française des substantifs. Au fond, le système ne s'appliquait qu'aux substantifs masculins. C'est dire combien il était imparfait. Mais, si incomplet qu'il fût, il sortait par une évolution originale du système latin.

Arrivé à son plein développement à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, ce système commença à s'altérer à la fin du siècle suivant et disparut entièrement à la fin du XIVe. Des deux cas, nominatif et accusatif, la langue abandonna définitivement le nominatif, parce que les rapports qu'il exprimait se présentaient en bien moins grand nombre que ceux qu'exprimait l'accusatif.

Aujourd'hui, le substantif n'a plus qu'une forme, celle de l'accusatif, que la langue emploie indistinctement comme régime direct, régime prépositionnel ou comme sujet, et elle se sert de prépositions et d'un ordre de mots fixe pour exprimer les rapports nombreux auxquels suffisait la flexion latine.

150. Débris de l'ancienne déclinaison. — Cependant, dans cette disparition générale de la déclinaison, quelques substantifs ont gardé jusqu'à ce jour la forme du nominatif, les uns exclusivement, les autres en même temps que la forme de l'accusatif :

1. Substantifs qui n'ont gardé que le cas sujet :

fils (de *filius*), à côté de *fil* (pron. *fi*) conservé dans la langue populaire.

sœur (de *soror*); *sereur* (de *sororem*) a disparu dès la fin du moyen âge.

prêtre (de *presbyter*), à côté de *prouvaire* anciennement *proveire*, *provoire* (forme irrégulière, au lieu de *presboire*, que devait donner *presbyterum*) aujourd'hui disparu de l'usage général.

pâtre (de *pastor*); *pâteur* (de *pastorem*) a disparu.

peintre (de * *pinctor* pour *pictor*); *peinteur* (de *pinctorem*) a disparu.

chantre (de *cantor*); *chanteur* (de *cantorem*) a disparu. Notre mot *chanteur*, v. fr. *chanteeur*, *chanteor* est le latin cantatorem et avait pour forme du sujet *chantère*. Citons encore *ancêtre*, *traître* et *trouvère* repris par les érudits et *queux*.

2. Substantifs qui ont gardé les deux cas :

on (de *homo*) à côté de **homme** (de *hominem*).

sire (de *senior*) à côté de **seigneur** (de *seniorem*).

gars (de * *warcio*) à côté de **garçon** (de *warcionem*).

copain (de *companio*) à côté de **compagnon** (de *companionem*).

Signalons encore les formes de noms propres **Georges**, **Gilles**, **Jacques**, **Jules**, etc., où la présence de l's finale dénonce un ancien nominatif.

Dans tous ces substantifs, c'est la forme du vocatif qui, en somme, s'est maintenue; la valeur du vocatif est encore visible dans **sire**.

Ce ne sont donc que des substantifs désignant des personnes qui ont pu garder cette forme du nominatif. On a d'ailleurs à remarquer que tous les imparisyllabiques

latins qui ont passé au roman n'ont pas suivi la déclinaison imparisyllabique française. En fait, sur la masse très considérable de noms latins de personnes, d'animaux et de choses, qui suivent la déclinaison imparisyllabique, il n'en est qu'un très petit nombre qui sont imparisyllabiques en français, et ils désignent presque exclusivement des noms de personnes. Tous les substantifs en ans, antem et ens, entem, sauf infans, tous les participes présents, nombre de substantifs désignant des personnes, tels que *hôte*, *champion*, *maçon*, *pion*, tous les substantifs en o, onem désignant des animaux, sauf de très rares exceptions, comme faus à côté de *faucons*, grifs à côté de *grifons*; la masse énorme de noms d'objets en o, onem, et enfin les monosyllabes, tels que *dent*, *front*, *mont*, *pont*, firent leur nominatif par l'addition d'une s à l'accusatif singulier. Ce serait donc une erreur de croire que tous les imparisyllabiques latins qui ont passé au romain ont suivi la déclinaison imparisyllabique en français.

En somme, le nominatif a partout fait place à l'accusatif, sauf dans quelques noms de personnes où l'emploi du vocatif a consacré le cas sujet au moyen âge et l'a sauvé dans certains d'entre eux jusqu'à nos jours.

Dans ces noms, un seul a conservé, avec la forme, l'emploi syntactique du cas sujet. C'est le nom indéfini *on*, *l'on*, sujet répondant au nominatif latin homo et dont l'accusatif est *homme*. *On*, *l'on* n'existe que comme sujet du verbe.

II. Des genres.

151. Disparition du neutre latin a l'époque romane. — Le latin avait, nous l'avons vu (§ 144), trois genres, le masculin, le féminin et le neutre. Le masculin et le féminin restèrent; le neutre disparut à l'époque romane et fut remplacé par le masculin et le féminin.

152. Neutres latins devenus masculins en fran-

ÇAIS. — Le plus habituellement, le neutre latin est devenu masculin en gallo-roman :

2e décl.	caelum	a. fr. *li ciels*	fr. mod. *le ciel*
	donum	*li dons*	*le don*
	granum	*li grains*	*le grain*
	folium	*li feuil*	*(chèvre)-feuil* (forme vieillie)
	vinum	*li vins*	*le vin*
3e décl.	corpus	*li cors*	*le cor(p)s*
	pectus	*li piz*	*le pis*
	tempus	*li tens*	*le tem(p)s*
	latus	*li lez*	(Plessis) *lès* (Tours)
4e décl.	cornu	*li corn*	*le cor*

(Sur l's finale de *cors*, *piz*, *tens*, *lez*, voir § 148.)

153. NEUTRES LATINS DEVENUS FÉMININS EN FRANÇAIS. — 1. Dans un mot seulement, le neutre singulier est devenu un féminin singulier : mare, *la mer*, mare s'était transformé en latin vulgaire en maris, qui devait être féminin.

2. Le neutre pluriel est devenu, dans beaucoup de cas, un féminin singulier. La terminaison des substantifs neutres étant invariablement -a au nominatif, au vocatif et à l'accusatif, elle fut confondue avec la terminaison -a des féminins singuliers de la première déclinaison. Ainsi :

2e décl.	labrum	pl. labra	*la lèvre*
	festum	festa	*la fête*
	folium	folia	*la feuille*
	pirum	pira	*la poire*
	granum	grana	*la graine*
	gaudium	gaudia	*la joie*
	filum	fila	*la file*
3e décl.	fulgur	fulgura	*la foudre*
	insigne	insignia	*l(a)' enseigne*
	mirabile	mirabilia	*la merveille*
4e décl.	cornu	cornua	*la corne*

Ainsi qu'on a pu le remarquer par les mots *grain*, *graine*, *feuil*, *feuille*, *fil*, *file*, *cor*, *corne*, un même neutre latin a quelquefois donné naissance à deux *doublets* français, la langue ayant tiré, pour le même mot, du neutre singulier un masculin singulier et du pluriel neutre un féminin singulier, tous deux susceptibles de prendre le pluriel : *des grains*, *des graines*; *des fils*, *des files*.

Cette transformation d'un pluriel en singulier et d'un neutre en féminin ne s'est pas faite tout d'un coup.

Pour le sens, il faut remarquer que la valeur du pluriel s'est longtemps maintenue dans la signification collective qui d'abord appartint à ces féminins : ainsi *la feuille* a signifié « feuillage » avant de désigner chaque feuille en particulier. Le sens collectif en est encore visible dans *graine*, et dans les substantifs en *-aille* qui viennent de pluriels neutres latins en **-alia** : *broussaille*, *ferraille*, *limaille* (§ 316, 14).

Pour la forme, on trouve en vieux français quelques substantifs qui forment leur pluriel par l'addition non d'une **s**, mais d'un **e** : *char*, *charre*[1]; *doit*, *doie*[2]; *sestier*, *sestière*[3]. Ces pluriels représentent les pluriels neutres correspondants. Supposons que le neutre **granum**, fr. *grain*, ait eu son pluriel **grana** passant en français, non comme féminin singulier, mais avec sa valeur latine du pluriel, le français aurait eu un singulier *grain* et un pluriel *graine*. C'est ce qui est arrivé en italien[4] où un grand nombre de substantifs masculins forment leur pluriel en changeant l'**o** du singulier en **a** : *il labbro* (la lèvre), *le labbra* (les lèvres). Le français n'a pas développé cette formation du pluriel qu'aurait caractérisée l'addition d'un **e** à la forme du singulier

1. Cinquante charre (Roland, v. 131).
2. Ot chascuns deus doie de lart. (Raoul de Houdenc, *Les Trouvères belges*, nouv. série, publiés par Scheler, p. 190.
3. Dous sestiere de blef (Lettre de Joinville, *Bibl. de l'École des chartes*, IV, 6, 369).
4. Et aussi en ladin et en roumain.

Les quelques pluriels de ce genre que possédait la vieille langue ont disparu, et la langue moderne n'en a conservé qu'un débris à peine reconnaissable, à savoir l'adjectif numéral *mille*, dont la forme *mil* représente le singulier latin **mille** et la forme *mille* le pluriel latin **millia**. L'ancienne langue, nous l'avons vu, distinguait le singulier *un mil* du pluriel *deux mille* (§§ 136, 4°).

154. Variations de genre de substantifs féminins sortis de neutres latins. — En moyen français, un certain nombre de substantifs féminins sortis de pluriels neutres latins ont subi, sous la plume des écrivains, un changement de genre qui a été plus ou moins durable [1]. Ces écrivains, faisant de l'étymologie, mais d'une façon incomplète, ont voulu rendre à ces substantifs féminins le genre latin, et comme ils n'avaient plus le neutre à leur disposition, ils ont pris le masculin.

Espace, féminin en vieux français, du pluriel neutre **spatia**, redevient masculin d'après le singulier **spatium**. Le féminin s'est maintenu uniquement dans le langage des typographes : *une espace*, petite tige métallique qui sépare une lettre d'une autre.

Etude, féminin d'après le pluriel **studia** [2] redevient en partie masculin au XVIe siècle. Malherbe, au XVIIe, distingue le féminin et le masculin en donnant à chacun des deux genres un sens spécial : *étude*, s. f., lieu où l'on étudie, et *étude*, s. m., action d'étudier. Cette distinction a disparu avec le masculin.

Evangile, féminin jusqu'au XVIe siècle d'après le pluriel **evangelia**, redevient masculin d'après le singulier **evangelium**.

1. Il faut remarquer que l'ancien français faisait même du féminin les mots qu'il empruntait par formation savante aux neutres latins, comme s'il reconnaissait le rapport d'origine de ses féminins de la langue populaire avec les pluriels neutres qui lui avaient donné naissance. Ainsi *miracle*.

2. *Etude* s. f. est déjà une forme refaite sur le latin ; la forme vraiment populaire était *estuie*. *Estuie* est devenu *estuide*, puis *estude*.

Exemple, féminin jusqu'à la fin du XVIe siècle d'après le pluriel **exempla**, devient masculin d'après le singulier **exemplum**. Le féminin s'est maintenu jusqu'au commencement de ce siècle dans le sens de modèle d'écriture. Aujourd'hui, il est masculin dans tous les sens.

Foudre, féminin d'après le pluriel **fulgura**[1], a été fait au XVIe siècle masculin d'après le singulier **fulgur**. Les deux genres sont employés concurremment au propre et au figuré jusqu'en plein XVIIIe siècle. Seulement le masculin d'emprunt savant ne s'emploie guère que dans le style élevé. « Anastase mourut frappé *du foudre* » (Bossuet, *Histoire universelle*, I, 11). *Un foudre* qu'il (Jupiter) n'envoie qu'après en avoir délibéré avec quelques dieux, et qui intimide les méchants. (Diderot, *Opinion des anc. philosophes*). Le genre nouveau n'a pas pénétré assez profondément dans la langue pour détrôner le genre primitif et vraiment populaire. Aujourd'hui *foudre* est féminin au propre ; il est des deux genres au figuré, surtout quand il désigne un homme : *un foudre de guerre*, ou l'attribut de Jupiter : *l'aigle de Jupiter avec son foudre*.

Idole, féminin d'après le pluriel **idola**[2] ; quelquefois masculin au XVIe siècle et au XVIIe d'après le singulier **idoleum** : Jamais idole, quel qu'*il* fût (La Fontaine, *Fab.*, IV, 8).

Œuvre, féminin d'après le pluriel **opera**. Les lettrés du XVIe siècle ont essayé de le faire masculin, tentative qui n'a laissé de traces que dans quelques expressions : en termes de droit, *le nouvel œuvre* ; en termes d'alchimie, *le grand œuvre* ; en termes d'art, *l'œuvre d'un graveur, d'un musicien*.

Office, féminin d'abord d'après le pluriel **officia**, puis masculin d'après le singulier **officium**. Le moyen français

1. L'ancienne forme étymologique est *fuildre* (Roland, v. 1426) = *fulgura*, puis au XIIIe siècle l'*l* devenant *u* et le groupe *uiu* étant trop dur, on a eu *foudre*.

2. La forme populaire était *idle*, s. f. (Tutes ses idles, *Roland*, v. 2619) ; *idole* est déjà une refonte savante.

emploie indifféremment l'un ou l'autre genre. La langue moderne a affecté chaque genre à un emploi spécial.

Orge, féminin d'après le pluriel **hordea**, masculin en moyen français d'après le singulier **hordeum**. Le masculin s'est maintenu sans bonnes raisons dans les expressions *orge mondé*, *orge perlé*, *orge carré*.

Orgue, féminin en vieux français d'après le pluriel **organa**[1]. Au XVIe siècle, les lettrés lui imposent le masculin. Le mot étant surtout employé au pluriel parce qu'il désigne une collection de tuyaux, le genre nouveau, imposé par les grammairiens, n'a pas pu chasser le féminin au pluriel où l'usage l'avait fortement établi ; au singulier, il a réussi. Pour obéir aux vraies lois de la langue, il faudrait rejeter celles des grammairiens et revenir à l'usage du passé. Le féminin seul est légitime, le masculin est un intrus.

Délice. A cette liste, il faut ajouter le mot *délice* que les grammariens font masculin au singulier et féminin au pluriel. En fait, il y a ici deux mots différents. Le masculin singulier *délice* est le neutre latin **delicium** employé seulement au singulier et passé au français par formation savante. Le féminin pluriel *délices* est le féminin pluriel latin **deliciae** employé seulement au pluriel et qui a passé au français également par formation savante.

155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français. — Le neutre ayant disparu, la langue n'a plus que le masculin et le féminin. Cette distinction de genres ne répond à aucune idée logique. Dans les idiomes romans, les genres ne servent le plus habituellement que de cadres dans lesquels la langue distribue la masse de ses substantifs en se laissant guider plus ou moins obscurément par des analogies extérieures, terminaisons, suffixes, et quelquefois par des raisons contradictoires. Dans un petit

1. *Orgue* est déjà un mot de formation à demi savante, mais il est fort ancien.

nombre de cas, pour les noms de *personnes* et quelquefois d'*animaux*, le genre est déterminé par l'idée du sexe, et cela même au mépris de l'étymologie.

Pour nous en tenir au français, on peut établir les faits suivants :

Noms communs. Pour les noms communs de *personnes*, le genre est en général déterminé par le sexe en latin, et par suite en français.

Pour les noms communs d'*animaux* ou de *choses*, les mots de formation populaire gardent le genre étymologique : les masculins latins restent masculins : **canem**, *le chien*; **campum**, *le champ*; **murum**, *le mur*. Les féminins latins restent féminins : **rosam**, *la rose*; **mortem**, *la mort*; **tabulam**, *la table*.

Les mots nouveaux de formation française, dérivés ou composés, ont le genre qu'indique la dérivation ou la composition :

lavage (m)	*ancienneté* (f)
entracte (m)	*contre-épreuve* (f)

Les mots de formation savante ou d'origine étrangère ont le genre du mot original ou le genre qu'indique la terminaison considérée comme suffixe.

Noms propres. Pour les noms propres des personnes, le genre est déterminé par le sexe : *le Tasse*, *la Malibran*.

Pour les noms de choses personnifiées, il est donné par le genre grammatical des noms communs : *la Fortune*, *l'Amour*.

Pour les noms *géographiques*, il est impossible de donner des règles. Le genre est déterminé soit par la terminaison, soit par l'étymologie, sans que l'on puisse saisir les raisons qui font triompher, quand elles se contredisent, l'une ou l'autre de ces causes. Ordinairement le nom est féminin s'il se termine par un **e** muet : *la Prusse*, *l'Angleterre*, *la France*, *les Vosges*, *les Alpes*, *les Corbières*, *la Seine*, etc. Et toutefois *le Mexique*, *le Rhône*, *le Danube*. Inversement, au masculin, *l'Oural*,

le Japon, et toutefois *la Néva*, *la Reuss*, etc. *Le Péloponnèse*, féminin en grec, est masculin en français avec une terminaison féminine. *Versailles*, *Londres* sont masculins; *Jérusalem*, *Ilion* féminins. L'étymologie n'est d'aucun secours et le genre des noms géographiques paraît livré à l'arbitraire.

156. Altérations dans le genre des noms communs. — Avant de considérer les changements spéciaux que la langue fait subir aux substantifs masculins pour en tirer des féminins correspondants, nous devons examiner certaines causes de trouble qui sont venues altérer les règles générales données plus haut; ces causes peuvent se ramener aux suivantes :

Influence d'une double forme étymologique;
Action troublante de la terminaison;
Influence analogique des suffixes;
Influence de mots analogues ou de termes voisins;
Actions syntactiques;
Retour au genre latin.

Certains substantifs forment une classe à part : ce sont ceux où le changement de genre est inexplicable.

157. Influence d'une double forme étymologique. — Cette influence peut avoir sa source déjà dans le latin classique ou dans le latin populaire; elle peut aussi s'être développée en français, et dès lors elle atteint un nombre considérable de mots. Tantôt les mots latins avaient deux genres et le français leur a attribué tel ou tel genre; par suite, le changement de genre n'est qu'apparent; c'est le cas pour : **cinerem**, *cendre*; **corticam**, *écorce*; **finem**, *fin*; **perdicem**, *perdrix*; **pulverem**, *poudre*; **pumicem**, *ponce*; **serpentem**, *serpent*; **simiam**, *singe*, etc.

Tantôt les mots ont changé de genre par suite du changement de déclinaison. Quelquefois les deux déclinaisons se sont maintenues et ont donné soit deux noms différents, soit un même mot des deux genres, et l'un de ces genres a fini par supplanter l'autre.

Forme première.	Forme nouvelle.
arcum, *arc*	arca, *arche*
quadragesimum, *le carême*	quadragesima a. fr., *la carême*
smaragdum	smaragda, *émeraude*
formicum	formicem, *la fourmi(s)*
ranunculus	ranuncula, *grenouille*
musculus	muscula, *moule*
ramus, a. fr. *raim*	rama, *raime*, *rame*
Inversement.	
dama	damum, *daim*
spica	spicum, *espi*, *épi*
festuca	festucum, *fétu*
genista	genistum, *genêt*
merula	merulum, *merle*
pedica	pedicum, *piège*

Une autre classe de mots où le changement de genre n'est aussi qu'apparent est celle des noms de formation nouvelle qui, dérivés des verbes et terminés par un e muet, ont pu être masculins et féminins. Ainsi, en ancien français, *aide* de *aider*, *diffame* de *diffamer*, *doute* de *douter*, *rencontre* de *rencontrer*, *jeûne*, *reproche*, etc.

De là vient que des noms originairement masculins ou féminins, d'où sont sortis des verbes, considérés après coup comme issus de ces verbes, ont pu changer de genre : ainsi *fabrique* donne *fabriquer*; en moyen français on le considère comme tiré de *fabriquer* et on le trouve au masculin. Le masculin *triomphe* donne *triompher*, d'où l'on tire *la triomphe*, très usité au xve siècle et encore aujourd'hui comme terme de jeu. L'on a dit enfin, pour la même raison : *la mélange*, *l(a) échange*.

158. Action troublante de la terminaison. — Nous arrivons aux causes réelles des changements de genre.

Ils peuvent être déterminés par la nature de la terminaison.

1. Comme beaucoup de noms féminins sont terminés par un e muet répondant à un a latin final de la pre-

mière déclinaison féminine, et que les adjectifs forment leur féminin en ajoutant un **e** muet, on a été amené à voir des féminins dans les mots primitivement masculins qui se terminaient par un **e** muet. Ce fait s'est produit surtout quand ces mots commençaient par une voyelle ou par une **h** muette ; en effet, l'article s'élidant ne pouvait aider à la distinction du genre. Souvent le féminin ne s'est pas maintenu :

abîme, féminin et masculin au XVIe siècle.
âge, masculin et féminin aux XVIe et XVIIe siècles : *cette âge ferrée* (Malherbe, *Les larmes de St-Pierre*, v. 14).
amulette, masculin d'après l'Académie de 1762 à 1835 a été reconnu du féminin en 1878. D'Aubigné et Chateaubriand en ont fait un féminin.
anagramme, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), féminin depuis.
apostume, masculin et féminin au XVIe siècle, est encore aujourd'hui des deux genres : l'usage actuel en fait un mot féminin et l'Académie persiste à le déclarer masculin.
armistice, masculin aujourd'hui, est du féminin dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762.
automne, habituellement féminin au XVIIe siècle, est encore d'un genre incertain.
ébène, des deux genres encore au XVIIIe siècle.
effluve, souvent aujourd'hui du féminin.
énigme, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), encore masculin dans Massillon, féminin depuis.
épacte, masculin (comme en grec) au XVIe siècle, féminin depuis.
épigramme, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), encore masculin dans Corneille.
épisode, féminin au XVIe siècle (neutre en grec), des deux genres au XVIIe, masculin depuis.
épitaphe, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), des deux genres au XVIIe, féminin depuis.
épithète, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), des deux genres au XVIIe, féminin depuis.

équivoque, masculin au XVIe siècle (neutre en latin), des deux genres au XVIIe, féminin depuis.

érésipèle, quelquefois féminin au XVIIe siècle.

euphorbe, masculin d'après l'Académie, féminin d'après les botanistes.

horoscope, des deux genres jusqu'au XVIIIe siècle (neutre en grec), est aujourd'hui masculin.

hymne, masculin en latin, masculin et féminin au XVIe siècle, resté féminin comme terme d'église, masculin dans l'emploi général.

intervalle, du féminin en moyen français, d'un genre encore douteux au XVIIe siècle, masculin depuis.

intrigue, masculin la plupart du temps au XVIe siècle d'après l'italien *intrigo*, des deux genres au XVIIe, féminin depuis.

ivoire, a été fait du féminin au XVIIe siècle.

offre, masculin en vieux français; masculin et féminin aux XVIe et XVIIe siècles, féminin depuis le XVIIIe.

opale, féminin malgré le masculin latin **opalus**.

opuscule, quelquefois du féminin aux XVIIe et XVIIIe siècles.

orage, quelquefois du féminin au XVIIe siècle : *cette diablesse d'orage* (Sév. *Lettre à Mad. de Guitaut*, 24 juill. 1694).

organe, masculin (neutre en latin), souvent fait du féminin.

ordre, féminin jusqu'au XVIe siècle, malgré le masculin latin **ordinem**, masculin à partir du XVIIe par retour au genre latin; mais au sens du sacrement de l'Église, il continua à être du féminin à cette époque : *les saintes ordres*.

orthographe, masculin quelquefois au XVIe siècle, féminin depuis.

ovale, féminin aux XVIIe et XVIIIe siècles, masculin depuis.

ulcère, masculin et féminin au XVIIe siècle.

ustensile, masculin et féminin au XVIIe siècle.

Remarquons que le peuple fait aujourd'hui du féminin tous les substantifs commençant par une voyelle, qu'ils se terminent ou non par un **e** muet : *de la bonne ouvrage*, *de la belle argent*, *l'air est fraîche*, etc.

L'influence de la terminaison a été souvent assez forte pour changer le genre du substantif, même commençant par une consonne :

cimeterre, féminin dans Ronsard).
cigare, du masculin espagnol *cigarro*, féminin dans Chateaubriand, et encore aujourd'hui dans le Midi.
comète, d'abord féminin, masculin au XVIe siècle comme le latin **cometa**, d'un genre douteux au XVIIe siècle, féminin depuis.
crabe, quelquefois féminin aux XVIIe et XVIIIe siècles.
limite, masculin (comme le latin **limitem**) jusqu'au XVIIe siècle, encore dans Corneille (*Imitation*, III, 10), féminin depuis.
malachite, masculin en grec, féminin en français, de même que **chrysolite**, **pyrite** et analogues.
mânes, féminin au XVIe siècle et quelquefois au XVIIe malgré le masculin latin **manes**.
pagne, souvent du féminin, malgré le masculin espagnol *paño*.
pastille, féminin malgré le masculin latin **pastillus**.
pétoncle, féminin malgré le masculin latin **pectunculus**.
patenôtre, féminin malgré le masculin latin **pater noster**, dès le XIIIe siècle.
pieuvre, féminin malgré le masculin latin **polypus**.
renoncule, féminin malgré le masculin latin **ranunculus**.
rhume, des deux genres jusqu'au XVIe siècle.
rime, féminin malgré le masculin latin **rhythmus**.
risque, a été fait du féminin au XVIe siècle, et l'Académie, en 1762, conservait l'expression *à toute risque*.
salve, encore masculin au XVIe siècle d'après l'impératif latin **salve**, féminin depuis.
squelette, féminin quelquefois au XVIIe siècle.
steppe, masculin au commencement du XIXe siècle, aujourd'hui féminin, d'après le russe.

La terminaison exerce son action sur les noms composés que leur formation faisait du masculin :

affaire (= ce qui est à faire), masculin jusqu'au XVIe siècle, encore de ce genre au XVIIe dans quelques locutions spéciales comme *pour les exprès affaires du roi*, et de nos jours dans les patois du Midi.
alarme (= à l'arme), mot du XVe siècle, d'abord masculin, est d'un genre douteux aux XVIe et XVIIe siècles.
contre-approches, devenu féminin.
contre-latte, devenu féminin.
entraves, devenu féminin.
entrecôte, encore masculin suivant l'Académie, féminin dans le langage courant.
soucoupe, devenu féminin.
boute-roue, **chasse-rage**, **garde-robe** et autres composés de ce genre avec l'impératif, devenus féminins sous l'influence de la terminaison.
après-dînée, **après-soupée**, étymologiquement masculins, sont devenus féminins et ont entraîné par analogie *après-dîner*, *après-souper*, *après-midi*.

2. Inversement, la terminaison masculine peut rendre masculins des mots primitivement féminins.

Les noms de plantes en **a**, dont la terminaison est celle du féminin en latin, sont masculins en français : **acacia**, **camélia**, **hortensia**, **réséda**, etc.

De même **rémora**, **choléra**, **mica**, **ténia**, **tibia**, **opéra**, **phylloxera** (on dit le *phylloxera vastatrix*, avec l'adjectif latin au féminin).

Tous les féminins en **us**, sauf **manus**, sont devenus masculins, et en particulier les noms d'arbres : *charme*, *cyprès*, *orme*, etc. D'un autre côté, les noms de fruits étant du féminin comme venant de pluriels neutres (poma, *pomme*), le besoin s'est d'autant plus imposé de faire les noms d'arbres du masculin, et même les dérivés : *poirier*, *pommier*. Exceptons *hièble*, qui a été quelquefois du féminin d'après sa terminaison.

159. Influence analogique des suffixes. — Un

certain nombre de substantifs changent leur genre étymologique parce que leur terminaison rappelle un suffixe d'un autre genre.

Le latin **cartilago**, féminin, devient le français *cartilage*, masculin sous l'influence du suffixe masculin **-age**.

appendix donne *appendice* **masculin au XVIe siècle** par l'influence du suffixe masculin **-ice**, dans *office*, *service*.

artem, féminin, devient *art* féminin en ancien français, masculin en moyen français d'après le suffixe masculin **-art**, **-ard**.

pleur, substantif masculin, est féminin dans Régnier, d'Urfé, Malherbe, Rotrou, sous l'influence du suffixe féminin **-eur**.

Ce dernier suffixe lui-même, masculin en latin, donne des féminins en français pour une raison analogue. Les noms abstraits latins en **-orem** étaient tous masculins : **calorem**, **dolorem**. En gallo-roman, ils sont devenus tous féminins : *la chaleur*, *la douleur*, et ce genre nouveau s'est imposé si impérieusement, que les mots dérivés plus tard par la langue ou empruntés du latin par formation savante ont été faits du féminin. Ainsi les adjectifs *rouge*, *noir*, *vert*, *aigre*, *maigre* donnent les substantifs féminins *la rougeur*, *la noirceur*, *la verdeur*, *l'aigreur*, *la maigreur*. Ainsi encore sont féminins les mots savants : *la vapeur*, *la rigueur* (des masculins latins **vaporem**, **rigorem**).

Les autres langues romanes tendent aussi plus ou moins complètement à faire ces noms du féminin.

La raison de ce changement est sans doute l'influence qu'ont exercée sur la suffixe **-orem** d'autres suffixes féminins de même signification abstraite, tels que les suffixes **-ura**, **-itas**, **-itia**, etc.

160. Influence de mots analogues ou de termes voisins. — A cette action analogique des suffixes, on peut rapporter l'influence qu'exercent des mots de formes analogues, ou des termes voisins usités dans certaines expressions plus ou moins consacrées.

minuit, féminin encore dans Corneille, devient masculin par analogie avec *midi*.

après-midi, masculin d'après l'étymologie, devient aussi féminin par analogie avec *après-dînée*, *après-soupée*.

sang devient **féminin** dans l'expression *par la sang Dieu* (d'où par corruption *par la sang bleu*, *palsambleu*) sous l'influence de *par la mort-Dieu*.

la Toussaint (qui est pour *la* (*fête de*) *tous les saints*) entraîne le féminin dans la *Mi-Carême*, *la mi-janvier*, *la mi-août*.

front, féminin en latin, devient masculin par analogie avec d'autres mots en *-ont* comme *pont*, *mont*.

épiderme, féminin en grec et en latin, devient masculin sur le modèle de *derme*, qui en grec est neutre.

été, féminin en latin, devient masculin dès les premiers temps, d'après ***printemps***, ***hiver***.

glyphe, emprunté du grec féminin γλυφή, prend le genre de *triglyphe*.

val, féminin en latin, encore féminin dans les noms propres (*Froideval*, *Laval*), devient masculin à cause de l'expression *par monts et par vaux*, ou par confusion avec des mots tels que *cheval*, *chevaux*.

êtres, du latin * **exteras** (class. **extera**) est devenu masculin par confusion avec l'infinitif *être* pris substantivement.

161. Actions syntactiques. — 1. Le genre est déterminé par l'ellipse d'un substantif qui s'y rapporte et qui est sous-entendu : *la Toussaint*, *la Saint-Jean* (sous-entendu *fête*).

Noël, féminin par ellipse de *fête* dans *la Noël*, masculin par ellipse de *jour* dans *Noël est arrivé*.

Pâques, substantif féminin répondant à un pluriel neutre latin : *la Pâque des Juifs*, et, par ellipse de *jour* : *Pâques prochain*.

Tel est le cas encore pour *bulbe*, *cartouche*, *claque*, *faune*, *lévite*, *laque*, *mémoire*, *poste*, *relâche*, etc.

Merci, substantif féminin : *la merci*, *une merci*, *dire*

une « grand merci » (*grand*, adj. fém); de là, par erreur au XVIe siècle *dire un grand merci*, en faisant *merci* masculin.

A cette série se rattachent tous les substantifs originairement adjectifs qui ont un double genre, masculin ou féminin, suivant qu'ils se rapportent à un masculin ou à un féminin sous-entendu :

le critique	et	*la critique*
le fourbe		*la fourbe*
le parallèle		*la parallèle*
le pendule		*la pendule*
le physique		*la physique*
le quadrille		*la quadrille*
le vague, etc.		*la vague*, etc.

Les noms de couleurs deviennent masculins ou plutot neutres quand ils sont formés de substantifs féminins désignant des objets colorés : *un beau couleur de feu*, et de même, *amarante*, *aurore*, *cerise*, *écarlate*, *feuille-morte*, *gorge de pigeon*, *jonquille*, *mauve*, *noisette*, *orange*, *paille*, *pourpre*, *puce*, *rose*, etc.

2. Le changement de genre est dû à ce que le genre s'accorde avec le sexe désigné par le nom.

Jument, du neutre latin **jumentum** (bête de somme), passe au féminin du moment qu'il s'applique à la femelle du cheval. Voltaire a dit : *de nombreux sentinelles;* l'idée de soldat a déterminé le changement de genre. On dit de même quelquefois : *un recrue.*

Personne : 1° *au pluriel*, au sens de *hommes*, est fait du masculin aux XVIe et XVIIe siècles : *Quatre personnes diversement* **vestus** (Rabelais, IV, 48); *Peu de personnes sont* **morts** (Ambroise Paré, XXIII, 18); *J'ai veu des personnes* **reprins** *d'avoir obéi* (Montaigne, éd. Leclerc, I, 60). Au XVIIe siècle, il faut que les qualificatifs et les pronoms qui se rapportent à *personnes* soient séparés par quelques termes du substantif; alors ils sont du masculin : *Deux personnes s'y arrêtent pour parler, et quelquefois il faut présumer qu'*ils *marchent* (Corneille, *Examen du Cid*). *Des personnes qui... étaient* parfumés **eux-*mêmes*** (La Fontaine, *Psyché*, 2). *Les per-*

sonnes d'esprit ont en **eux** *les semences de toutes les vérités* : **ils** *admirent tout* (La Bruyère, éd. Servois, I, p. 127). *Jamais je n'ai vu deux personnes être si* **contents l'un** *de l'autre* (Molière, *Don Juan*, I, 2). Au XVIIe siècle, les grammairiens ont discuté subtilement sur les cas où les correspondants de *personnes* devaient devenir masculins ou rester féminins.

Cet emploi de *personnes* comme masculin a disparu au XVIIIe siècle.

2° *au singulier*. Quand *personne* est employé dans les phrases négatives ou interrogatives, il devient un substantif indéterminé qui, dans la langue moderne, prend le genre masculin. Au XVIe siècle, on trouve encore le féminin : (*Sans*) *que personne y soit* **admise** (Ambroise Paré, XXIV, 52). Au XVIIIe siècle, l'usage moderne est établi : *Personne n'est* **parfait**.

Les grammairiens des XVIIe et XVIIIe siècles ont discuté la question de savoir si *personne* au sens indéterminé doit être du féminin quand il désigne évidemment une femme. Le Père Chifflet condamne dans sa Grammaire la tournure *je ne vois personne* **si belle** *que vous*, à tort, puisque l'on dit : *on n'est pas plus* **belle**, et que **on** est ici un substantif essentiellement masculin, tandis que *personne* est primitivement féminin.

On, **l'on** devient féminin quand il désigne une femme : *Il s'y passe* (à Paris) *tous les jours cent choses qu'on ignore dans les provinces, quelque* **spirituelle** *que l'on soit* (Molière, *Précieuses ridicules*, 10).

Enfant devient féminin quand il s'agit d'une fille : *Vous m'aimez*, **ma chère** *enfant*.

Ancêtre : le grammairien Maupas (1625) le fait des deux genres.

Couple, féminin d'après le latin **copulam**, était devenu masculin dès le moyen âge. Au XVIe siècle, par retour au genre latin, le mot est devenu aussi féminin, et les deux genres s'emploient indifféremment : On disait aussi bien *une couple de beaux chevaux* que *un couple de beaux chevaux*.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les grammairiens déter-

minèrent plus ou moins rigoureusement l'emploi des deux genres : *couple* est masculin quand il désigne deux êtres appareillés : **un** *couple d'amis*, **un beau** *couple*, **un** *couple de pigeons*; il est féminin quand il désigne une réunion accidentelle de deux choses de même nature : **une** *couple d'œufs*.

Gent est féminin au singulier : *L'enseigne à qui* **sa** *gent s'allient* (*Roland*, v. 1641). — **La** *Gent trotte menu* (La Fontaine, *Fab.* III, 18). **Gens** était également féminin au pluriel : *Et maintes autres bonnes gens* (Villehardouin, 3). *De toutes gens louee* (Ch. d'Orléans, ball. 23). Mais quand l'adjectif suivait **gens**, il pouvait être aussi masculin : Marot nous donne le masculin et le féminin dans ce cas : *Par gens brutaux passés à l'étamine* (V, 353). *Les vieilles gens tu rens fortes et vives, les jeunes gens tu fais recréatives* (II, 268).

Ainsi *gens* pouvait être fait du masculin quand l'adjectif lui était postposé. Il prenait évidemment le sens de *hommes*, substantif masculin pluriel. Ainsi s'est formé l'usage moderne. Quand l'adjectif précède le substantif, il ne fait qu'un avec lui, il lui est lié si intimement qu'il forme une sorte de mot composé. Quand l'adjectif, au contraire, suit le substantif, même immédiatement, il en est séparé par une proposition sous-entendue : *un homme honnête* équivaut à *un homme* (*qui est*) *honnête*.

La tendance de la langue à considérer *gens* comme synonyme de *hommes*, et par suite à le faire masculin, a été assez forte pour imposer ce genre nouveau à tous les correspondants de *gens*, excepté dans le cas tout partilier où *gens* était précédé immédiatement d'un déterminant à forme féminine reconnaissable. Là, l'union de l'adjectif avec le substantif était trop intime pour que l'usage nouveau triomphât de l'usage ancien, et c'est ainsi que s'est constituée la règle moderne où les déterminants de *gens* sont masculins, qu'ils le suivent ou le précèdent, excepté quand il est immédiatement précédé d'un adjectif à double forme avec lequel il est intimement uni par le sens. En ce seul cas, l'adjectif et les autres déterminatifs qui précèdent se mettent au fémi-

nin : Ces *gens sont* heureux. Tous *gens* aimables. *De* bonnes *gens*. — Mais : Tous *les gens*. — Heureux ces *gens*. *Les* vieilles gens *sont* malheureux.

Rien, est féminin en vieux français jusqu'au XVIe siècle, quoique dès le XVe on voie déjà paraître le masculin au sens indéterminé. *Rien*, de rem, signifiait *chose* : *la riens que j'aime;* puis ayant pris un sens indéterminé, *rien* reçut le genre du neutre logique, spécialement d'abord dans les phrases négatives, puis peu à peu dans tous les cas.

Chose devient de même masculin dans *quelque chose* et *autre chose*. Ce changement est moderne. Le XVIe siècle et le commencement du XVIIe laissent encore à *chose*, dans ces expressions, son genre propre : *Il faut donc trouver quelque chose plus* générale (Malherbe, éd. Lalanne, II, p. 475).

Je vous voulois tantôt proposer quelque chose,
Mais il n'est plus besoin que je vous la *propose,*
Car elle *est impossible* (Corneille, *Menteur*, III, 5).

Vaugelas, Thomas Corneille, l'Académie ont déclaré que ces expressions répondant à des neutres latins devaient devenir masculines.

Citons encore, comme exemples de changement de genre dû au sens :

Peste employé figurément. *C'est* une méchante *peste*, une *peste de valet*, d'où figurément : *Cet enfant est* un petit *peste*.

3° Le changement de sens peut être dû à un changement de sens qui fait passer le nom d'un sens abstrait à un sens concret, ou de même d'un sens concret désignant des choses à un sens concret désignant des personnes.

Aide, élève, garde, manœuvre, trompette, enseigne, cornette, paillasse, guide, féminins au sens propre, soit *abstrait :* action d'élever, de garder, de manœuvrer, etc. ; ou *concret :* trompette, enseigne, etc., prennent l'un ou l'autre genre quand ils s'appliquent à des hommes, à des femmes : un aide, une *aide*, un *élève*, une *élève;*

un *garde*, une *garde ;* un *manœuvre*, un *trompette*, un *enseigne*, un *cornette*, un *paillasse*, un *guide*.

C'est ainsi que le vieux français **nourrisson**, action de nourrir, substantif féminin, est devenu le masculin *nourrisson,* enfant qu'on nourrit.

162. Retour au genre latin. — Le retour au genre latin est un retour purement artificiel et l'œuvre d'écrivains préoccupés de l'étymologie.

C'est à la fin du moyen âge que l'on a essayé de rendre à certains substantifs le genre qu'avaient les substantifs latins dont on les dérivait à raison ou à tort.

Evêché, **archevêché**, **duché**, **comté**, **vicomté** et **archidiaconé**, tous noms souvent féminins en ancien et moyen français jusqu'en plein XVIIe siècle, sont redevenus masculins parce qu'on les rapportait à des substantifs latins terminés par le suffixe masculin **-atus**. *Comté* est resté féminin uniquement dans *la Franche-Comté*.

Ongle, du latin **ungula**, est féminin conformément à l'étymologie jusqu'au XVIIe siècle. On le rapporte alors par erreur au substantif masculin **unguis** de même signification, et il devient masculin.

Quelques écrivains ont fait masculin le mot *insulte*, substantif verbal d'*insulter*, comme s'il dérivait du substantif masculin latin **insultus**.

D'autres ont fait du féminin les substantifs *porche* et *dialecte*, les rapportant aux formes latines qui sont féminines.

C'est surtout les noms en **-eur** qu'affecte ce changement. Nous avons vu plus haut que ces noms sont masculins en latin classique et qu'ils sont devenus féminins dans le latin populaire des Gaules. Aux XVe et XVIe siècles, on a essayé de rendre aux noms en -eur le genre qu'ils avaient dans le latin classique. Calvin dit un *ardeur* impétueux. Le XVe et le XVIe siècles font des deux genres *erreur*, *horreur*, *humeur*, *mœurs*, ainsi qu'*honneur* et *déshonneur*. Les tentatives entreprises sur les premiers de ces substantifs n'ont pas réussi, mais

honneur et *déshonneur*, féminins en vieux français, sont devenus irrévocablement masculins.

Labeur n'appartient pas à cette série, car il ne vient pas du latin **laborem**, qui a donné le vieux français *laor* (largeur), mais c'est un substantif verbal du verbe *labourer*, travailler, au même titre que le substantif *labour*, tiré de la même façon, mais postérieurement, de ce même verbe.

Amour était féminin en vieux français. A la fin du moyen âge, il devient masculin comme en latin. Les deux genres ont vécu l'un à côté de l'autre jusqu'à nos jours. Aujourd'hui *amour*, au pluriel, est des deux genres, sauf au sens mythologique. Au singulier, il est plus habituellement masculin et n'est guère employé au féminin qu'en poésie et dans le sens élevé.

Aigle, féminin en latin classique, devient masculin en latin populaire et en vieux français. Au XVIe siècle, il est des deux genres. Aujourd'hui, il peut encore être du féminin au sens propre, dans le style élevé; au figuré, il est du masculin quand il désigne un esprit supérieur ; il est du féminin au sens d'enseigne romaine.

163. Changement de genre inexplicable dans quelques substantifs. — Il est un nombre plus ou moins considérable de noms dont le genre a changé sans qu'on puisse déterminer les raisons de ces changements.

Sont devenus masculins les féminins *carrosse*, *chanvre*, *cloaque*, *diocèse*, *doute*, *genêt*, *grimoire* (doublet populaire de *grammaire*), *lampyre*, *los*, *losange*, *mélange*, *navire*, *risque*, *reproche*, *sort*, *soupçon*, *tige* (au XVIe siècle seulement), etc.

Sont devenus féminins les masculins *eschief*, écrit par suite *échée*, et *dent*.

164. Du féminin dans les noms de personnes. — La formation du féminin est à considérer dans les *noms de personnes* et dans les *noms d'animaux*.

Dans les noms de personnes, il y a en général accord

entre le genre grammatical et celui qu'indique le sexe. Toutefois l'étymologie peut imposer à des noms d'hommes le genre féminin : *une estafette*, *une recrue*, *une sentinelle*, et à des noms de femme le genre masculin : *un laideron*, *un souillon*, *un tendron*.

La langue parfois ne cherche pas, ainsi qu'on l'a vu plus haut (§ 161, 2), à établir l'accord entre la forme et le sens : ***un enseigne*, *un guide*, *une enfant*.**

Certains noms de personnes sont exclusivement masculins ou féminins parce qu'ils désignent des états ou professions exclusivement ou plus particulièrement propres à l'un ou à l'autre sexe. Ainsi dira-t-on : une *femme auteur*[1] ; *cette femme est un parfait écrivain*, *un peintre de talent*, *un bon professeur*. On comprend toutefois les hardiesses de quelques écrivains qui ont donné à certains de ces mots une forme de féminin : Voltaire a essayé *professeuse*, Jean-Jacques Rousseau *peintresse*[2] et *amatrice*, et Mirabeau *brigande*. — *Douairière*, *lavandière*, n'ont plus dans la langue actuelle[3] de masculins correspondants. De nos jours, on a tiré de *couturière* le masculin *couturier*.

Quand la langue adopte un féminin à côté du masculin, elle peut former ce féminin de diverses manières :

1. C'est ironiquement que Boileau a écrit :

Vais-je épouser ici quelque apprentie auteur ?
Sat. X, v. 464.

2. Certains grammairiens veulent qu'on dise *la peintre*. On dit de nos jours *les graveuses et les peintresses*, en parlant de celles qui, dans les écoles professionnelles, font la gravure sur bois et la peinture sur porcelaine. Ajoutons que les féminins *peintresse*, *amatrice* et *brigande* étaient employés dans la langue du XVIe siècle, beaucoup plus libre que la nôtre.

3. Les masculins *douairier*, *lavandier* et *vivandier* sont en effet archaïques : *douairier* dans *enfant douairier* est un terme de droit ancien ; le *lavandier* était l'officier chargé de faire blanchir le linge royal ; *vivandier*, dans le sens de munitionnaire de troupes, est remplacé généralement par le mot *cantinier*. Quant à *modiste*, il ne faut pas oublier que, lorsqu'il a été introduit dans la langue, au XVIIIe siècle, il avait les deux genres, ayant le sens de marchand et de marchande de modes, et non le sens restreint de faiseuse de chapeaux.

1. Le substantif masculin devient féminin sans changement de forme, par la simple indication que donne le déterminant : *un élève, une élève; un garde une garde.*

2. Le féminin est exprimé par un mot différent ou par un même mot fortement modifié dans la terminaison :

homme, mari	*femme*
père	*mère*
papa	*maman*
parrain	*marraine*
parâtre	*marâtre*
fils, garçon	*fille*
frère	*sœur*
gendre	*bru*
oncle	*tante*
neveu	*nièce*
roi	*reine*
vieillard	*vieille*
compagnon	*compagne*
serviteur	*servante*
gouverneur	*gouvernante*

Vieille est le féminin de *vieil, vieux.*

Compagne est tiré du latin *compania* qui renferme le même radical que *companio* et *companionem* qui ont donné *copain* (v. fr. *compaing*) et *compagnon*, mais pourvu d'un suffixe féminin *-ia.*

Servante est le féminin de *servant* qui ne s'emploie plus que dans des expressions archaïques : *gentilshommes servants, les frères servants de l'ordre de Malte*, ou figurées : *un cavalier servant, un servant d'amour*, et encore dans le sens spécial de *servant d'artillerie.* Au sens correspondant de *servante*, il a été remplacé par un mot de formation savante, *serviteur*, emprunté au latin *servitor.*

Gouvernante est le féminin de *gouvernant* qui ne s'emploie plus que dans un sens spécial, au pluriel *des gouvernants*, et qui a été remplacé au singulier dans le sens correspondant de *gouvernante* par un dérivé de *gouverner, gouverneur.*

3. Le féminin peut se former, comme dans les adjectifs, par l'addition d'un **e** muet, ce qui amène parfois une altération de la consonne finale du masculin : *cousin*, *cousin*e; *marquis*, *marquis*e; *paysan*, *paysan*ne; *époux*, *épous*e; *veuf*, *veuv*e; *fou*, *fol*le.

4. Le plus souvent, le féminin se forme par l'addition du suffixe **-esse** (du latin **-issa**) : *borgne*, *borgnesse ; chanoine*, *-esse ; comte*, *-esse ; drôle*, *-esse ; druide*, *-esse ; duc*, *duchesse*, *hôte*, *-esse* ; *ivrogne*, *-esse ; ladre*, *-esse ; maître*, *-esse*, *mulâtre*, *-esse ; moine*, *-esse ; nègre*, *-esse ; pair*, *-esse ; pape*, *-esse ; patron*, *-nesse* ; *pauvre*, *-esse* ; *poète*, *-esse* ; *prêtre*, *-esse ; prince*, *-esse ; prophète*, *-esse*, *sauvage*, *-esse ; traître*, *-esse*, etc.

Traître en vieux français se déclinait : au nominatif singulier *traïtre*, à l'accusatif *traïtor*. Le nominatif *traître* est devenu *traître*, au féminin *traitresse*. L'accusatif *traïtor* est devenu successivement *traïteur*, *traiteur*, au féminin *traitreuse* qui ne s'est conservé que dans l'adverbe *traitreusement*.

Ajoutons encore *déesse*, *diaconesse*, *doctoresse*, formés d'après les types latins du masculin (**de-us**, **diacon-us**, **doctor**).

5. Les noms d'agent en **-eur** forment leur féminin en changeant **eur** en **euse** : *menteur*, *menteuse*.

En ancien français, ces noms formaient d'abord leur féminin en **-eriz** : *pecheor*, *pecheriz ; empereor*, *empereriz*. **Eor**, **eur** répondait au latin **-atorem**, **eriz** au latin **-atricem**. D'assez bonne heure, **eriz** se changea en **eresse** sous l'influence du suffixe **-esse** dont nous venons de parler : *ment-eur*, *ment-eresse ; chant-eur*, *chant-eresse* ; *danseur*, *dans-eresse*. A partir du XIVe siècle enfin, une nouvelle confusion se produisit entre les masculins en **-eur** et les masculins des adjectifs en **-eux**, **-euse** (latin **-osus**, **-osa**), parce que la prononciation laissa peu à peu tomber dans les premiers l'**r** finale, et dans les seconds l'**x** (c'est-à-dire l'**s** finale). Dans les deux terminaisons, on prononça **eu**, et l'on rapporta dès lors le **eu** de **eur** à l'**eu** de **eux**, **euse** : *menteur* prononcé *menteu* fit au féminin *menteuse*, comme *heureux* prononcé *heureu* faisait au féminin *heureuse*. Plus tard, **r** reparut dans la prononciation, mais les féminins en **-euse** n'en subsistèrent pas moins.

La terminaison **-eresse**, ainsi supplantée par la terminaison **-euse**, s'est conservée seulement dans quelques

expressions de la langue, toujours quelque peu archaïque, du droit ou des métiers : *bailleresse*, *défenderesse*, *demanderesse*, *guinderesse*, etc., et dans quelques termes adoptés par la langue poétique : *chasseresse*, *devineresse*, *vengeresse*.

6. Les noms d'agents en **-teur**, **-trice**, diffèrent pour la plupart des précédents en ce qu'ils sont de formation savante et tirent directement leurs féminins des féminins latins correspondants. Ainsi le masculin **persecutorem** et le féminin **persecutricem** passent du latin au français sous les formes *persécuteur*, *persécutrice*. Il en est de même pour *conservateur*, *conservatrice ; directeur*, *directrice ; exécuteur*, *exécutrice ; protecteur*, *protectrice ; tentateur*, *tentatrice*.

Cantatrice. *Chanteur* a fait et fait encore **chanteuse** : *les premières*, *les secondes chanteuses à l'Opéra ; les chanteuses des rues*. Les prime donne, trouvant ce féminin trop simple, se sont appliqué un mot plus retentissant, venu de l'italien qui l'avait lui-même tiré du latin, **cantatrice**.

Ambassadrice. *Ambassadeur*, mot étranger emprunté à l'italien, et qui remplaça, à la fin du XIVe siècle, le vieux mot *ambasseor*, a eu, à partir du XVIIe siècle, un féminin *ambassadrice* formé sur le modèle des noms en **-teur**, **-trice**.

165. Du féminin dans les noms d'animaux. — Les noms d'animaux désignent soit l'**espèce**, abstraction faite des individus, soit les **individus**.

Quand ils désignent l'**espèce**, ils sont masculins ou féminins, généralement d'après l'étymologie : *le chat*, *le chien*, *le serpent*, *le rat ; la huppe*, *la vipère*, *l'hyène*, etc.

Quand ils désignent l'**individu**, s'il s'agit d'animaux sauvages, on ajoute en général au nom de l'espèce les mots *mâle* ou *femelle* : *serpent mâle*, *serpent femelle ; souris mâle*, *souris femelle*.

S'il s'agit d'animaux domestiques ou de certains animaux sauvages, il peut y avoir un nom pour l'espèce, un nom pour le mâle et un nom pour la femelle :

Espèce	Mâle	Femelle
cheval	*étalon*	*jument*
bœuf	*taureau*	*vache*
cochon	*porc*	*truie*
mouton	*bélier*	*brebis*

Quelquefois un nom féminin désigne à la fois la femelle et l'espèce, et il y a un nom masculin pour désigner particulièrement le mâle :

Femelle et espèce	Mâle
chèvre	*bouc*
poule	*coq*
oie	*jars*
abeille	(*faux*) *bourdon*

Quelquefois, par contre, un nom masculin sert à désigner le mâle et l'espèce, et il y a un nom féminin pour désigner la femelle :

Mâle et espèce	Femelle
mulet	*mule*
chien	*chienne*
cerf	*biche*
singe	*guenon*
lièvre	*hase*
chameau	*chamelle*
sanglier	*laie*
tigre	*tigresse*

Considérés dans leur formation, le masculin et le féminin peuvent présenter deux radicaux différents : *coq*, *poule ; cerf*, *biche* ; ou un même radical différemment modifié : *mulet*, *mule ; lévrier*, *levrette ; loup*, *louve*. Le féminin est tiré directement du masculin dans *chat*, *chatte ; lion*, *lionne*, et le masculin du féminin dans *mule*, *mulet*, *dinde*, *dindon*. La langue se donne ainsi libre carrière et prend ses moyens d'expression où elle les trouve.

III. Des nombres.

166. Origine du pluriel français. — Les nombres français viennent des nombres latins, c'est-à-dire que le singulier français sort directement du singulier latin et le pluriel français du pluriel latin. *Murs*, *mur*, et *mur*, *murs*, formes de l'ancienne déclinaison française, contiennent directement les formes latines correspondantes **murus**, **murum** et **muri**, **muros**. Il est donc *historiquement* inexact de dire que le pluriel moderne *mur-s* représente le singulier moderne plus **s**. Cela n'est exact qu'empiriquement, au regard de la langue actuelle qui a perdu le sentiment de l'étymologie.

167. Altérations de forme causées en ancien français par l'**s** de flexion. — La présence de l'**s** de flexion a donné naissance, quand le radical se terminait par une consonne, à un groupe qui a subi dans le cours du temps des altérations diverses.

En vieux français, quand le substantif se terminait par une **labiale** ou une **palatale**, ces consonnes tombaient devant l'**s** (§ 100). Si la finale était une **dentale**, elle se combinait avec l'**s** pour devenir un **z** (§ 69 note). Si c'était une **l** ou une **l** mouillée, elle se changeait en **u** (§ 105, 106 et 107). Si enfin le mot se terminait par les groupes **rm**, **rn**, l'**m** et l'**n** tombaient (§ 100).

Dans l'examen de ces faits, nous laissons désormais de côté le nominatif, qui a disparu de la langue moderne, pour ne considérer que les accusatifs singulier et pluriel.

Ainsi, dans la vieille langue :

1° Quand la consonne finale était une **labiale**, elle tombait devant l'**s** du pluriel :

b *le gab* (plaisanterie), *les gas; le radoub*, *les radous.*
p *le colp* (coup), *les cols; le drap*, *les dras.*
l'apprentif, *les apprentis; le baillif*, *les baillis; le cerf*, *les cers; la clef*, *les clés; la nef*, *les nés; l'œuf*, *les œus.*

2° Quand la consonne finale était une **palatale**, cette palatale tombait devant l'**s** du pluriel : *le coq*, *les cos ; le grec*, *les grés ; le lac*, *les las* ; *le turc*, *les turs*.

3° Quand la consonne finale était une **dentale**, l'**s** se fondait avec la dentale en **z** : *la bontet*, *les bontez ; la dent*, *les denz ; l'enfant*, *les enfanz ; la gent*, *les genz ; tout*, *touz*. Au XIIIe siècle, le **z**, c'est-à-dire **ts**, se réduisit dans la prononciation, et plus tard aussi dans l'écriture, à **s** (§ 101), de façon que le cas des dentales se ramena exactement à celui des labiales et des palatales, et l'on eut à côté des singuliers *dent*, *enfant*, *gent*, *tout*, les pluriels *enfans*, *dens*, *gens*, *tous*.

4° Quand la consonne finale était une **l** ou une **l** mouillée, elle se changeait devant l'**s** du pluriel en **u** en formant une diphtongue avec la voyelle précédente. On sait (§ 107) que si cette voyelle était un **è**, cet **è** s'était, avant le changement de **l** en **u**, transformé d'abord en **èa**, puis en **éa**, enfin en **ea** : *bèls* était devenu successivement *bèals*, *béals*, *beals*, d'où *beaus*. Le moyen âge employait l'**x** comme signe abréviatif du groupe final **us**, et la valeur de cette **x** s'oubliant avec le temps, on la prit pour un substitut de l'**s** et on fit reparaître l'**u** : *les chevax* d'abord (pron. *les chevaus*), puis *les chevaux* (§ 106).

l : *le cheval*, *les chevaux ; le mal*, *les maux ; le mantèl*, *les manteaux ; le chapèl*, *les chapeaux ; le chevèl*, *les cheveux ; le col*, *les cous ; l'aïeul*, *les aïeux ; le ciel*, *les cieux*.

ł : *le travail*, *les travaux ; le conseil*, *les conseux ; le linceul*, *les linceux ; le genouil*, *les genoux*.

5° Quand les consonnes finales étaient **rm** ou **rn**, **m** et **n** tombaient devant l'**s** du pluriel : *le verm*, *les vers ; le forn* (*four*) *les fors ; le jorn* (*jour*), *les jors ; le torn* (*tour*), *les tors*.

Ainsi, dans la vieille langue, la présence de l'**s** flexionnelle pouvait modifier considérablement la forme du mot et amener même des altérations de voyelles quand celles-ci présentaient un son ouvert ou un son fermé. Dans *coq* l'**o** était ouvert, dans *cos* l'**o** était fermé ; dans *Grec* l'**e** était ouvert, dans *Grés* il était fermé.

A la fin du moyen âge, le besoin d'analogie fit sacrifier l'harmonie que présentait cette dualité de formes au désir de détacher plus nettement le substantif de sa flexion. Pour arriver à ce résultat, il fallut que le pluriel ne fût autre chose que le singulier plus **s**. La langue partit tantôt du singulier, et forma le pluriel par l'addition de l'**s** ; tantôt du pluriel, et elle forma le singulier par la suppression de l'**s**. Dans certains cas, l'usage du moyen âge avec ses doubles formes s'est conservé jusqu'à nos jours.

168. Formation du pluriel d'après le singulier. — C'est le cas le plus ordinaire, celui qui a fait loi dans la langue moderne : *un Grec*, *des Grecs ; un Turc*, *des Turcs ; un coq*, *des coqs ; une nef*, *des nefs*. Cependant la prononciation, sinon l'orthographe, a conservé des traces de l'ancien usage : *un bœuf*, *des bœufs* (prononcez *bœus*), *un œuf*, *des œufs* (prononcez *œus*), *faire échec*, *jouer aux échecs* (prononcez *échès*) [1].

169. Formation du singulier d'après le pluriel. — La langue forme le singulier par la suppression de l'**s**. Des pluriels *apprentis*, *baillis*, *clés*, *fors*, *jors*, *tors*, *vers* sortent les singuliers *apprenti*, *bailli*, *clé*, *for*, *jor*, *tor*, *ver*, qui remplacent les singuliers primitifs *apprentif*, *baillif*, *clef*, *forn*, *jorn*, *torn*, *verm*.

Des pluriels, *hoyaux*, *noyaux*, *genoux*, *cous*, *fous*, *cheveux*, *manteaux*, *chapeaux* sortent les singuliers *étau*, *hoyau*, *noyau*, *genou*, *cou*, *fou*, *cheveu*, *manteau*, *chapeau*, qui remplacent les singuliers primitifs *hoiel*, *noiel*, *genoil*, *col*, *fol*, *chevel*, *mantel*, *chapel*. Le vieux français disait *un sold*, *des solz*, *sols*, *sous* : de là le nouveau singulier *sol*, *sou*.

C'est à cette action que se rattache la disparition générale des consonnes finales dans la prononciation lorsque l'orthographe les conserve. Nous écrivons au singulier *coup*, *drap*, *contrat*, *débit*; *effet*, *répit* sans pro-

1. Notons toutefois la tendance actuelle à prononcer *échek's* et non *échès*.

noncer le **p** ou le **t** parce que ces consonnes finales tombaient au pluriel.

170. Restes de l'ancien usage. — Comme il n'arrive presque jamais que les faits grammaticaux notables disparaissent sans laisser de traces, on ne sera pas surpris de trouver dans la langue moderne des débris de l'ancien usage.

1° Dans les mots terminés par une **dentale**, il faut citer *tout* et *gent*, pluriel *tous* et *gens*.

Tout était un mot d'un usage fort étendu quoique très spécial. Au pluriel, l'**s** finale est restée sensible dans beaucoup de cas, alors qu'ailleurs elle disparaissait de la prononciation : voilà pourquoi l'ancienne orthographe du singulier et du pluriel s'est maintenue.

Pour *gent*, le singulier est devenu à peu près hors d'usage; l'ancien pluriel *gens* s'est donc forcément maintenu.

Il convient de rappeler que de nos jours la *Revue des Deux-Mondes*, par un caprice d'archaïsme qui ne va pas sans un peu de pédantisme, a conservé l'ancien pluriel des noms en *-ant*, *-ent*, en faisant tomber le **t** devant l'**s** : *les parens*, *les enfans*, *les hommes prudens*.

2° C'est dans les mots terminés par **l** ou **l** mouillée que l'ancien usage s'est conservé le plus fidèlement.

Al. La plupart des noms en **-al** forment aujourd'hui leur pluriel en **aus**, **aux**, excepté *bal*, *cal*, *chacal*, *carnaval*, *nopal*, *pal*, *régal*, *serval*. Ces mots en effet sont de formation récente, ou, s'ils sont anciens, leur emploi est trop rare au pluriel pour qu'ils aient reçu la terminaison **aux**.

Citons ici *universel* et *matériel* dont le pluriel *universaux* et *matériaux* remonte à l'ancienne forme *universal*, *matérial*. Les pluriels *universaux*, *matériaux* ont pris des significations spéciales, qui en font des mots différents de *universel* et *matériel*.

El. *Ciel*, pluriel *cieux*. La langue moderne de l'art a refait un pluriel *ciels* avec signification spéciale.

Eul. *Aïeul*, pluriel *aïeux*. La langue moderne, depuis le XVIIIe siècle, subtilisant sur les significations propres et figurées de ce mot, a refait un pluriel *aïeuls* à côté de *aïeux*.

Ail. Quelques mots en **-ail**, *bail*, *corail*, *émail*, *soupirail*, *travail*, *vantail*, *vitrail*, forment leur pluriel en changeant leur **l** mouillée en **ux**. Les autres noms en **-ail** prennent une **s**. La langue a longtemps hésité sur ce point. On trouve jusqu'au XVIIe siècle, d'un côté des *soupirails*; de l'autre, des *épouvantaux*, des *éventaux*, des *plumaux*, des *poitraux*, des *portaux*. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XVIIe siècle que l'usage moderne s'est définitivement établi.

Pour *travail*, l'Académie signale deux emplois du pluriel *travails* : machine à ferrer les chevaux et rapport d'un administrateur à un supérieur. L'usage actuel contredit cette assertion.

Le mot *ail* fait au pluriel *ails* et *aulx*. Ce dernier conserve l'orthographe surabondante des XVe et XVIe siècles : on craignait une confusion avec l'article pluriel *aux*.

Bestiaux n'est pas le pluriel de *bétail*, mais d'un substantif archaïque, *bestial*, qui n'a plus d'emploi aujourd'hui que comme adjectif.

Eil. *Appareil* fait au pluriel *apparaux* dans un emploi spécial, mais en réalité *apparaux* est le pluriel d'une ancienne forme dialectale *apparail*.

Euil. Parmi les mots en **-euil**, il faut distinguer ceux où cette terminaison est étymologique comme *oeil* (*ueil*), *deuil*, *seuil*, et des substantifs verbaux comme *accueil*, de ceux qui ont pris cette terminaison par analogie avec les mots précédents : *chevreuil* (anc. *chevruel*, *chevreul*), *linceul* (pron. *linceuil*), et aussi *cercueil* (anc. *sarqueu*). Les uns et les autres faisaient primitivement leur pluriel en **-eux** : *yeux*, *chevreux*, etc. C'est ce qui explique que les seconds aient pris au singulier une terminaison identique à celle des premiers. Les uns et les autres aussi, peu à peu, refirent leur pluriel sur le singulier :

œils de chat, *de perdrix*, *seuils*, *accueils*, *chevreuils*, *linceuils* (pron. *linceuils*), *cercueils*. Il n'est resté de l'ancien usage que le pluriel *yeux*[1].

171. Des pluriels en x. — C'est une des règles de la grammaire moderne de remplacer par **x** l's du pluriel dans les mots terminés en **-au** : un *tuyau*, des *tuyaux* ; en **-eau** : un *manteau*, des *manteaux* ; en **-eu** : un *cheveu*, des *cheveux*, un *jeu*, des *jeux*, et dans sept noms terminés en **-ou** : *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*. Les autres noms en **-ou** prennent une **s** : *des cous*, *des clous*. Le mot *landau* fait au pluriel *landaus*.

Cette règle bizarre et sans valeur, que l'Académie ferait bien de supprimer, garde un souvenir incohérent de l'usage du moyen français qui remplaçait l's par une **x** après une **l** ou une **l** mouillée vocalisée en **u**.

Les noms en **-au** (sauf *landau*, mot récent d'origine étrangère) et les mots en **-eau** viennent de formes primitives en **-al**, **-el**.

Le mot *cheveu* vient de *chevel* et l'**x** du pluriel *cheveux* a entraîné l'**x** dans les autres mots en **-eu**, quoiqu'ils ne viennent pas de noms en **-el** : *feux*, *jeux*, *vœux*, etc.

Parmi les noms en **-ou**, *genoux*, *poux* viennent de *genouil*, *pouil; choux* vient de *chol*; mais *bijoux*, *cailloux*, *hiboux*, *joujoux* ne viennent pas de noms en **-ouil** ou en **-ol**. Et cependant on écrit des *cous*, des *fous*, bien que la forme première soit *col*, *fol*.

Il serait plus simple, plus conforme à la tradition de la langue, de revenir à l'ancienne formation du pluriel et de supprimer partout l'**x**.

172. Pluriel des noms étrangers. — Faut-il former le pluriel des noms d'origine étrangère d'après l'usage français ou d'après l'usage que suit la langue étrangère ? L'Académie suit l'usage français quand le mot a fini par se naturaliser. Dans le cas contraire, elle suit les

1. *Œil*, c'est-à-dire *eu-t*, anciennement *ueil*, devait faire au pluriel *ueus*, *ueux*. Cette triphtongue étant difficile à prononcer, l'**u** initial se changea en **i** ; de là la forme *ieus*, écrite aujourd'hui *yeux*.

règles grammaticales de la langue étrangère, du moins quand il s'agit de langues assez connues, comme le latin, l'italien ou l'anglais. Nos grammairiens ne poussent pas la rigueur de la logique jusqu'à imposer le pluriel de la langue originelle quand il s'agit, par exemple, de l'allemand, de l'espagnol, du grec, de l'hébreu, et surtout de l'arabe qui a donné tant de mots au français. On ne se préoccupe pas dans ces cas des pluriels indigènes.

N'est-ce pas avouer au fond que les discussions des grammairiens ne sont dans cette affaire qu'une question de pédantisme ? On impose aux noms étrangers le pluriel des langues d'où ils sont tirés, quand on connaît ces langues. C'est là un principe artificiel et peu sûr. La vérité serait de suivre la tradition française qui francisait toujours les mots étrangers, qu'ils fussent ou non adoptés par l'usage. Ne faisons point parler aux Français italien, latin, anglais ; laissons-les parler franchement français, et imposons immédiatement aux mots venus du dehors la vraie marque française. S'il convient de s'incliner devant les décisions de l'Académie dans les cas où elle a décidé, n'hésitons pas, dans les cas très nombreux où elle garde le silence, à nous approprier ces mots étrangers, à les franciser.

173. Pluriel des noms composés. — (Voir à la Syntaxe, § 363.)

174. Mots invariables pris substantivement. — La langue moderne dit, en les laissant *invariables* : des *a*, des *b*, des *oui*, des *non*, des *car*, des *pourquoi*, trois *un* de suite font 111.

L'ancienne langue les faisait *variables*, et cela très logiquement; puisqu'elle les considérait comme des substantifs, elle devait les soumettre aux règles des substantifs. Dans Joinville, saint Louis dit à propos de la peine que l'on a à rendre le bien d'autrui volé : *Li rendres escorchoit la gorge pour les* erres *qui y sont* (édition de Wailly, § 33).

La grammaire moderne, par une contradiction fla-

grante, a fait de ces mots des substantifs en leur préposant l'article, et en même temps les a conservés comme des mots invariables, puisqu'elle leur refuse la marque du pluriel.

SECTION III. — *Des formes grammaticales du nom adjectif.*

175. Des adjectifs en latin. Deux classes d'adjectifs.
I. DES CAS. — 176. Des cas de l'adjectif masculin en ancien français. — 177. Des cas de l'adjectif féminin en ancien français. — 178. Des adjectifs indéclinables. — 179. L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces.
II. DES GENRES. — 180. Disparition de la seconde classe d'adjectifs. — 181. Débris de cette classe dans la langue moderne. — 182. Influence de la forme du féminin sur celle du masculin. — 183. Adjectifs terminés au masculin par un E muet. — 184. Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques. — 185. Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle.
III. DES NOMBRES. — 186. Règle générale pour la formation du pluriel. — 187. Particularités de certains adjectifs.
IV. DEGRÉS DE COMPARAISON. — 188. Des degrés de comparaison en latin. — 189. Le comparatif en français. — 190. Le superlatif en français.

INTRODUCTION

175. DÉCLINAISON DES ADJECTIFS EN LATIN. DEUX CLASSES D'ADJECTIFS. — Les adjectifs latins se divisaient en deux classes.

La première contenait les adjectifs qui suivaient au masculin et au neutre la flexion des substantifs masculins et neutres de la seconde déclinaison (**murus**, **liber**, **templum**), et au féminin la flexion des substantifs féminins de la première déclinaison (**rosa**). Ils se déclinaient donc au nominatif et à l'accusatif comme il suit :

		Masc.	Fém.	Neutre
Sing.	Nom.	bon**us**	bona	bon**um**
	Acc.	bon**um**	bon**am**	bon**um**

Plur.	Nom.	boni	bonae	bona
	Acc.	bonos	bonas	bona
Sing.	Nom.	niger	nigra	nigrum
	Acc.	nigrum	nigram	nigrum
Plur.	Nom.	nigri	nigrae	nigra
	Acc.	nigros	nigras	nigra

La seconde classe contenait les adjectifs qui suivaient la flexion des substantifs de la troisième déclinaison. Ils se déclinaient suivant ces trois types :

			Masc.	Fém.	Neutre
1	Sing.	Nom.	prudens	prudens	prudens
		Acc.	prudentem	prudentem	prudens
	Plur.	Nom.	prudentes	prudentes	prudentia
		Acc.	prudentes	prudentes	prudentia
2	Sing.	Nom.	fortis	fortis	forte
		Acc.	fortem	fortem	forte
	Plur.	Nom.	fortes	fortes	fortia
		Acc.	fortes	fortes	fortia
3	Sing.	Nom.	acer	acris	acre
		Acc.	acrem	acrem	acre
	Plur.	Nom.	acres	acres	acria
		Acc.	acres	acres	acria

De même que dans les substantifs, le neutre disparut dans les adjectifs. On trouve en ancien français quelques traces du neutre de l'adjectif. Certaines formes qui, au masculin, ont l's de flexion au nominatif singulier se trouvent régulièrement privées de cette s dans des emplois où l'adjectif représente un neutre *logique* et répond à un neutre *grammatical* latin : *Il est escrit* (*Roland*, v. 1443 et 3742). *Mout en fu liez*, *mout li est bel* (Marie de France, *Lai de Bisclavret*, v. 166).

Disparurent également parmi les cas le vocatif, le génitif, le datif et l'ablatif, de façon à ne laisser au masculin que le nominatif et l'accusatif, et au féminin que l'accusatif, tout comme dans les substantifs.

A la fin du moyen âge, le nominatif disparaît même dans les masculins, et la forme de l'accusatif triomphe seule partout.

I. — Des cas.

176. Des cas de l'adjectif masculin en ancien français. — La déclinaison de l'adjectif en ancien français a eu la même histoire que celle du substantif.

1. Pour les masculins, dans la première classe, le masculin **bonus** a donné en ancien français :

Sing.	Nom.	**bonus**	*bons*	Plur. **boni**	*bon*
	Acc.	**bonum**	*bon*	**bonos**	*bons*

De même que le paradigme de **murs** s'était imposé à tous les substantifs terminés autrement que par un **e** muet, de même le paradigme de **bons** fut appliqué à tous les adjectifs terminés autrement que par un **e** muet : on dit sg. *neirs* (noir), *neir*, pl. *neir*, *neirs*.

Sur le type **livre**, on déclina tous les adjectifs qui se terminaient par un **e muet**, sauf ceux de ces adjectifs correspondant à des adjectifs latins qui, dans la langue populaire, quelques-uns déjà dans la langue classique, étaient passés de la seconde classe dans la première. Ainsi à l'accusatif singulier, on ne disait plus **pauperem**, mais **pauperum**; **acrem**, mais **acrum**, etc. De là, la déclinaison en ancien français :

Sing.	Nom.	*altre*	Plur.	*altre*
	Acc.	*altre*		*altres*

Mais comme pour **livre**, à la fin du XIIe siècle, *altre* prit l's de flexion. C'est ainsi encore que *nostre*, *vostre* devinrent *nostres*, *vostres*.

2. Dans la seconde classe, la langue partit de l'accusatif singulier et pluriel et en tira, par application de la règle de l's, les nominatifs correspondants :

fortem, **fortes**, *fort*, *forz* donnèrent au nom. sing. *forz*, pl. *fort*;

viridem, **virides**, *vert*, *verz* donnèrent au nom. sing. *verz*, pl. *vert*;

prudentem, **prudentes**, *prudent*, *prudenz*, donnèrent au nom. sing. *prudenz*, pl. *prudent*.

177. Des cas de l'adjectif féminin en ancien français. — 1. Dans la première classe, **bonam**, **bonas**, deviennent *bone*, *bones* comme **rosam**, **rosas**, avaient donné *rose*, *roses*.

2. Dans la deuxième classe, **fortem**, **fortes** donnèrent *fort*, *forz*; **amabilem**, **amabiles**, *amable*, *amables*.

Au XIIe siècle, les féminins non terminés par un **e** muet prirent au nominatif singulier l'**s**, comme les substantifs féminins correspondants (§ 147) : *s'amors fu si forz*.

178. Des adjectifs indéclinables. — Les adjectifs indéclinables ne se rencontrent qu'au masculin. Ce sont des adjectifs dont le radical se termine par une sifflante.

1re classe. Adjectifs en **-osus**, anc. fr. *-os*, fr. mod. *-eux* : *vertuos*, *vertueux*, etc.

2e classe. Adjectifs en **-ensis**, anc. fr. *-eis*, *-ois*, fr. mod. *-ois* : *corteis*, *cortois*, *courtois*, etc.

Ces adjectifs masculins gardaient la même terminaison au nominatif et à l'accusatif du singulier et du pluriel.

179. L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces. — Il ne reste aucun débris de la déclinaison de l'adjectif masculin dans la langue moderne, si l'on excepte quelques comparatifs dont il sera parlé plus loin (§ 189).

Certains adjectifs tels que *preux*, *vieux* se terminent par un **x** (= **s**) auquel ils n'ont pas droit d'après l'étymologie. Cette sifflante n'est pas le souvenir d'un ancien nominatif; elle est due à l'influence analogique des adjectifs en *-eux* (lat. **-osus**)

II. Des genres.

180. Disparition de la seconde classe d'adjectifs. — Si la division en deux classes des adjectifs latins s'était continuée en français, il se serait formé deux grandes séries d'adjectifs, les uns répondant à la première classe latine et ayant une forme différente au masculin et au féminin : **bonum**, *bon* ; **bonam**, *bone* ; les autres répondant à la seconde classe et n'ayant qu'une forme pour le masculin et le féminin, de sorte que **verdem** (lat. class. **viridem**) donnerait *vert* pour les deux genres.

Mais la deuxième classe disparut graduellement et plus ou moins complètement devant la première. Presque tous les adjectifs de la deuxième classe se modelèrent pour le masculin sur le type **bon**, et pour le féminin sur le type **bone**. C'est là le grand fait qui domine et qui explique l'histoire du genre dans l'adjectif français.

Nous avons vu (§ 176, 1) que, dès l'époque impériale, **pauper, pauperis** était devenu **pauperus, paupera, pauperum**. Cette tendance des adjectifs de la deuxième classe à s'identifier à ceux de la première ne fit que s'accentuer. A l'époque romane, le latin des Gaules changea **communis** en **communus** (*commun*, *commune*), **dolens** en **dolentus** (*dolent*, *dolente*), **follis** en **follus** (*fol*, *fole*), **mollis** en **mollus** (*mol*, *molle*).

En outre, ceux des adjectifs de cette deuxième classe qui étaient indéclinables au masculin, parce qu'ils se terminaient par une sifflante (§ 178), et qui, s'ils étaient restés dans cette classe, auraient été également indéclinables au féminin, passèrent à la première et eurent ainsi un féminin français en **e** :

dulC-is	*dolz*	fém. *dolce*	(fr. mod. *douce*)
curtenS-is	*corteis*	*corteise*	(— *courtoise*)
francenS-is	*franceis*	*françeis*	(— *française*)

181. Débris de cette classe dans la langue moderne. — La transformation toutefois ne fut pas complète en ancien français : un certain nombre d'adjectifs de la deuxième classe se maintiennent encore avec une terminaison unique pour le masculin et le féminin.

1. Des adjectifs latins en **-ạlem** étaient devenus en français des adjectifs uniformes en *-al* ou en *-el* : *la couronne royal*, *la vie mortel*. C'est ainsi qu'on a dit jusqu'au XVIIIe siècle *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, et que nous disons encore aujourd'hui *fonts baptismaux*. *Font* était, en effet, un substantif féminin comme le prouvent les noms propres *Lafont*, *Bonnefont*, *Bellefont*, *Fonfrede*, *Chaudefont* (écrit aujourd'hui *Chaux-de-font*). L'uniformité de terminaison pour ces adjectifs se remarque aussi dans les adverbes encore usités au XVIe siècle, *loyaument*, *royaument*, *spéciaument*, anciennement *loyalment*, *royalment*, *spécialment*. Ces adverbes ont peu à peu été refaits sur la forme féminine qu'avaient prise les adjectifs : *loyalement*, *royalement*, *spécialement*.

2. Les adjectifs latins en **-ạntem**, **-ẹntem** avaient également donné en français des adjectifs uniformes en *-ant*, *-ent* : *une vertu constant*, *une femme prudent*. De là aussi les adverbes qui se sont, à la différence des précédents, maintenus jusque dans la langue moderne, *constamment*, *élégamment*, *éloquemment*, *prudemment*. Malgré les efforts des écrivains qui, à partir du XIVe siècle, ont cherché à refaire ces adverbes sur la forme du féminin de l'adjectif, la vieille forme a subsisté. Des formes comme *diligentement*, *éloquentement*, *patientement*, etc., n'ont pu triompher. *Présentement*, quoique datant du XIIIe siècle, et *véhémentement* ont été formés d'après les féminins *présente* et *véhémente*.

3. **Fort** dans l'expression *elle se fait fort* est un reste de l'ancien usage. La vieille langue disait *elles se font forz*, ce qui prouve qu'elle considérait ici *fort* comme un adjectif et non comme un adverbe. L'Académie, au XVIIe siècle, ne s'expliquant pas l'invariabilité apparente de l'adjectif, déclara que *fort* était adverbe et imposa l'or-

thographe *elles se font fort*. Depuis 1900, l'on peut écrire *se faire fort*, *forte*, *forts*, *fortes de*.

Fort est encore féminin dans les noms propres *Pierrefort*, *Rochefort* et *Villefort*.

4. **Grand** a conservé son uniformité dans *grand' chambre*, *grand'chose*, *grand'croix*, *grand'faim*, *grand' garde*, *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'rue*. L'apostrophe qui suit *grand* dans ces expressions n'a sa raison d'être que dans l'erreur des grammairiens du XVIIe siècle qui croyaient à une chute de l'**e** final et voulurent la rendre apparente aux yeux.

Grand est encore féminin dans les noms propres *Grand-Couronne*, *Grand-Fontaine*, *Grandlande*, *Grandmaison*, *Grandrive*, *Gran(d)ville*.

5. **Vert** est féminin dans le nom propre *Vauvert*, c'est-à-dire *Valvert*; *val* en ancien français était du féminin, comme le prouvent ces autres noms propres, *Laval*, *Bonneval*, *Vaucluse* [1].

Tels sont les débris qu'a laissés dans la langue la deuxième classe des adjectifs de l'ancien français. La formation du féminin pour ces adjectifs d'après le masculin a commencé dès le XIe siècle ; très anciennement donc on voit apparaître les féminins analogiques *brieve*, *grande*, *forte*, *mortelle*, *telle*, *verte*. Mais la langue, en adoptant cette formation du féminin et en visant à l'unité pour tous les adjectifs, n'abandonne pas brusquement le système qu'elle tenait des Latins. Ce n'est qu'à la longue, après une série de pertes, ayant leur point de départ dans la période latine, de plus en plus sensibles dans la période romane et se multipliant au moyen âge, que l'ample système latin fait place à ce système nouveau qui finit par embrasser tous les adjectifs ; et toutefois, après quinze ou dix-huit siècles de simplification, la deuxième classe d'adjectifs s'est, çà et là, maintenue dans des expressions consacrées. Tant il est difficile aux langues de faire disparaître entièrement les systèmes grammaticaux dont elles se débarrassent !

1. On peut rapprocher de *grand* et de *fort* féminins dans certains noms propres, *real* (royal) dans *Villeréal*.

182. Influence de la forme du féminin sur celle du masculin. — A part les exceptions précédentes, c'est donc le type **bonum, bonam**, *bon*, *bonne*, qui a triomphé, et son triomphe a été si complet que désormais tous les adjectifs de formation nouvelle ou empruntés soit aux langues anciennes, soit aux langues étrangères, vont se modeler sur ce type. L'**a** atone de **bonam** devenant **e** muet, l'on a *bone*, *bonne*, et comme d'une part l'**u** atone tombe dans **bonum**, ce qui donne en français *bon* (§ 47) et que d'autre part le féminin se distingue du masculin par la présence d'un **e** final, on en est venu à cette croyance, erronée au regard de l'histoire, que le féminin **se formait du masculin par l'addition d'un e muet.**

Cette formation du féminin ne va pas sans une altération apparente, plus ou moins grande, de la consonne qui termine le masculin. Nous disons apparente, parce qu'en réalité, le plus souvent, c'est le féminin qui a conservé intacte la forme du radical; au contraire, le masculin, par la chute de la terminaison latine, s'est trouvé réduit au radical pur, et ainsi a été terminé par une consonne qui a subi les altérations phonétiques qui atteignent les consonnes finales en français. Ainsi le féminin latin **novam** garde son **v** intact dans le féminin français *neuve* ; au contraire, dans le masculin **novum**, la terminaison **-um** étant tombée, le **v** est devenu final et s'est changé en **f**. C'est donc une erreur de dire que le masculin *neuf* fait irrégulièrement son féminin en changeant l'**f** final du masculin en **v**. Il est plus exact de dire que c'est le masculin qui a altéré la consonne finale.

Ce point de vue ne doit jamais être oublié quand on étudie la théorie de la formation du féminin dans le adjectifs. Dans bien des cas, c'est le féminin qui es régulier et le masculin qui est irrégulier.

183. Adjectifs terminés au masculin en e muet. — Avant d'aborder l'exposition de cette théorie, il convient d'écarter un certain nombre d'adjectifs qui, pour diverses raisons, ont leur masculin aussi bien que leur féminin terminé en **e** muet :

1° Ceux qui, comme *aigre*, *faible*, *pauvre*, *tendre*, etc., et tous les adjectifs en -able, ont dû conserver la finale à cause d'un groupe de consonnes précédentes (§ 60).

2° Ceux dont la forme du masculin, déjà dans l'ancienne langue, a été refaite sur celle du féminin, quand les deux formes présentaient une différence trop marquée.

Ainsi le masculin latin **firmum** donna primitivement le masculin français *ferm*, *fer*, tandis que le féminin latin **firmam** donnait *ferme*; **largum** donna *larc* et **largam** *large* : d'assez bonne heure, *fer* et *larc* furent remplacés par *ferme* et *large*.

De même les formes masculines *chauve*, *juste*, *louche*, *roide*, *triste*, *vide*, ont remplacé les anciennes formes *chauf*, *just*, *lois*, *roit*, *trist* et *vuit*.

3° Les nombreux adjectifs d'origine savante comme *contraire*, *honnête*, *fertile*, *stérile*, *utile*, etc. En moyen français, on a hésité sur les terminaisons à donner aux adjectifs en ile : on trouve les masculins *steril*, *util*, etc. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous disons *puéril*, *-ile*; *vil*, *-ile*.

184. Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques. — Arrivons maintenant à la théorie générale de la formation du féminin.

La règle générale consiste à ajouter au masculin un e muet : *gris*, *grise*; *délicat*, *délicate*; *poli*, *polie*.

Cette règle générale subit de nombreuses exceptions qui sont dues soit à des faits orthographiques, soit à des faits phonétiques.

La bizarrerie de l'orthographe actuelle oblige, en certains cas, à modifier la consonne finale devant l'e du féminin pour maintenir dans l'écriture l'intégrité du son que présente l'orthographe du masculin :

ammoniac	fait	*ammoniaque*
caduc	—	*caduque*
turc	—	*turque*

Sans ce changement d'orthographe, on aurait : *ammoniace*, *caduce*, *turce*.

Grec et *public*, dans le moyen français, formaient leur féminin soit en ajoutant **que** au masculin, soit en supprimant devant cette terminaison le **c** du masculin : *grecque*, *publicque ; greque*, *publique*. Les féminins actuels *grecque* et *publique* nous ramènent à ces deux modes de notation du féminin.

Ce sont des changements analogues que l'on constate dans *franc*, *franque* ; *long*, *longue*, où l'orthographe du féminin est due à l'ancienne prononciation du masculin qui faisait entendre le **c** et le **g**.

C'est également pour des raisons orthographiques que l'on écrit au féminin *exiguë*, *contiguë*, *aiguë*, avec un tréma sur l'**e** ; — que les mots terminés en **-el** (*bel*, *nouvel*, *réel*) doublent l'**l**, les deux **l** conservant à l'**e** le son ouvert ; — et que les mots terminés par **l** mouillée doublent l'**l** au féminin parce que l'**l** mouillée entre deux voyelles s'écrit avec **ll** : *gentil*, *gentille ; vermeil*, *vermeille*.

Les règles purement orthographiques de la formation du féminin, bien qu'elles atteignent un grand nombre d'adjectifs sous des formes variées, sont sans importance.

185. Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle. — Plus importantes sont les règles fondées sur l'application des lois phonétiques.

Nous classons les adjectifs d'après le son qui les termine au masculin.

A. L'adjectif est terminé par une **labiale**.

Le masculin se termine par une **f** dans *bref*, *neuf*, etc., en vertu de la loi phonétique qui change le **v** latin en **f** quand il devient final (§ 64, 2°). Le **v** étymologique se maintient intact au féminin : **nọvam** *neuve*, **vị̣vam** *vive ;* mais on a au masculin **nọvum** *neuf*, **vị̣vum** *vif*, comme **bọvem**, *bœuf*.

Dans *bref*, *brève*, *grief*, *griève*, on surmonte l'**e** du féminin d'un accent grave pour lui conserver, par simple artifice d'orthographe, le son de l'**è**. Le moyen français écrivait *brefve*, *griefve*, *neufve*, *vifve* pour rendre plus visible le rapport du masculin au féminin.

B. L'adjectif est terminé par une **dentale**.

1° La finale latine est un **d**.

Le vieux français changeait le **d** final en **t** quand il était précédé d'une autre consonne (64, 2°) ; il le laissait intact devant l'**e** du féminin.

Grandem	v. fr. *grant*	fém. *grande*
Frigidum, frigdum	v. fr. *froit*	fém. *froide*

Le **t** a disparu dans la prononciation, sauf devant un mot commençant par une voyelle : *un gran*t *homme*, *un froi*t *hiver*. L'orthographe moderne a fait reparaître le **d** étymologique pour établir un accord apparent, sinon réel, entre le masculin et le féminin. Dans *vert*, *verte*, (anciennement *verde*), le contraire a eu lieu : c'est le masculin qui a imposé sa forme au féminin.

2° La finale latine est un **t**.

Ce **t** est devenu muet au masculin en français moderne. Il se maintient au féminin : *délicate*, *mate*, *distraite*, *petite*, *bigote*, *dévote*, *brute*, *toute*, *prête*.

Il faut noter à part la plupart des adjectifs en **-et** : *muet*, etc., et les deux adjectifs *sot*, *vieillot*. Ils doublent aujourd'hui le **t** : *muette*, etc., *sotte*, *vieillotte* ; les adjectifs en **-et** le font pour conserver à l'**e** le son ouvert ; *sotte*, *vieillotte* le font par une orthographe sans fondement sérieux. *Discret*, *indiscret*, *secret*, *concret*, *complet*, *incomplet*, *inquiet*, *replet*, font seuls aujourd'hui leur féminin en **-ète**, en vertu d'une règle sans autorité, qui se fonde sur le désir de conserver l'orthographe latine (**discreta**, **indiscreta**, **secreta**, etc.). Jusqu'à la fin du siècle dernier, on écrivait aussi bien *muete* que *muette*, *discrette* que *discrète*. Il vaudrait mieux revenir à l'une ou à l'autre de ces formations et marquer le son ouvert de l'**e** par l'accent ou par le redoublement du **t** à volonté.

3° L'adjectif se termine par **s**, **x**.

L'**s** ou l'**x** final ne se prononce pas au masculin. A l'origine, cette consonne avait des valeurs diverses.

Elle représentait une **s** simple, qui, au féminin, étant entre deux voyelles, a dû être une **s** douce en français (§ 63) :

ras, *rase* (lat. **rasus**, **rasa**).
courtois, *courtoise* (lat. **cortesis**).
français, *française* (lat. **francesis**).
gris, *grise* (ancien haut allemand **greis**).
douloureux, *douloureuse* (latin **dolorosus**, **dolorosa**).
jaloux, *jalouse* (lat. **zelosus**, **zelosa**).

Elle représentait une **s** précédée d'une autre **s**, ce qui lui laissait la valeur de **s** forte (§ 66) :

bas, *basse* (lat. **bassus**, **bassa**).
las, *lasse* (lat. **lassus**, **lassa**).
épais, *épaisse* (v. fr. *espes* et *espois*, fém. *espesse* et *espoisse* ; lat. **spissus**, **spissa**).
gros, *grosse* (lat. pop. **grossus**, **grossa** ; ancien haut allemand **gross**).
roux, *rousse* (lat. **russus**, **russa**).
exprès, *expresse* (lat. **expressus**, **expressa**).
confès, *confesse* (lat. **confessus**, **confessa**).
faux, *fausse* (v. fr. *fals*, *false* ; lat. **falsus**, **falsa**).

Dans quelques adjectifs, la sifflante forte, notée aujourd'hui par **ss** ou par **c**, est une réduction d'un son antérieur **ts**, égal à **zç** (§ 73) :

coulis, *coulisse* (v. fr. *colediz*, *coleïz*, *coledice*, *coleïce*, latin **colaṭicius**, **colaṭitia**).
métis, *métisse* (v. fr. *mestiz*, *mestice* ; lat. **mixṭicius**, **mixṭicia**).
tiers, *tierce* (v. fr. *tierz*, *tierce* ; lat. **tẹrtius**, **tẹrtia**).

Absous, *dissous*, participes de *absoudre*, *dissoudre*, font *absoute*, *dissoute*. Le féminin représente les nominatifs **absọlvita**, **dissọlvita** ; **absọlta**, **dissọlta**. Le masculin repré-

sente les nominatifs **absolutus**, **dissolutus**; **absoltus**, **dissoltus**. Il devrait être régulièrement, d'après l'accusatif latin, *absout*, *dissout*.

Préfix, *préfixe*, est un mot emprunté du latin par formation savante : **præfixus**, **præfixa**. L'**x** se prononce au masculin. Il est fâcheux qu'on n'ait pas suivi l'analogie du mot simple *fixe* (également de formation savante) qui représente le latin **fixus**, **fixa**.

C. L'adjectif est terminé par une **palatale** au masculin.

Cette palatale est quelquefois muette : *franc*, *long*, et si c'est un **g**, elle devient forte et se change en ancien français en **c** (§ 69) : **longum**, *lonc*; **largum**, *larc*.

Au féminin devant **a**, le **c** latin se change en **che** (§ 73).
— **g** latin — **ge** (§ 89).

Ainsi, **francum**, *franc*; **francam**, *franche*[1].
friscum, *fricsum*, *frois*, *frais*; **friscam**, *fresche*, *fraische*, *fraîche*.
siccum, *sec*; **siccam**, *sèche*.
largum, *larc*, *large*; **largam**, *large*.
longum, *lonc*, *long*; **longam**, *longe*, *longue*.

D. L'adjectif est terminé par une **nasale**.

Dans les adjectifs de formation ancienne, le féminin se forme en doublant la lettre **n** parce que, des deux **n** consécutives, la première indique la prononciation nasale qu'avait autrefois la voyelle précédente :

bon, *bonne*	c'est-à-dire	*bõ*, *bõ-ne*.
paysan, *paysanne*	—	*paysã*, *paysã-ne*.
ancien, *ancienne*	—	*anciẽ*, *anciẽ-ne*.

Dans les temps modernes, la voyelle perdant sa nasalisation au féminin est devenue voyelle pure : *bonne*, *paysanne*, *ancienne* se prononcent *bòn'*, *paysàn'*, *ancièn'*; mais l'orthographe a conservé la première des deux **n** qui n'a plus sa raison d'être (§ **119**).

1. Le fém. *franque*, de formation moderne est tiré de *Franc*, nom du peuple : la *nation franque*, la *langue franque*.

Dans *persan*, *persane*, *anglican*, *anglicane*, de formation moderne, l'usage est d'accord avec la prononciation.

Même accord avec les adjectifs en **-ain**, **-ein**, **-in** : *fin*, *fine; vain*, *vaine; plein*, *pleine*, etc. La nasale du masculin est dans ceux en **-in** de date relativement récente (§ 118).

Quand la finale est une **n** mouillée, *bénin*, *bénigne* (**benignus**, **benigna**), *malin*, *maligne* (**malignus**, **maligna**), l'**ñ** qui se maintient au féminin disparaît au masculin parce que la langue, depuis la fin du moyen âge, a perdu la prononciation de l'**n** mouillée finale des mots (§ 104).

Comparer	*je crains*	et	*craignant*
	besoin	—	*besoigneux*
	loin	—	*éloigné*[1]

E. L'adjectif est terminé par une **liquide**.

1° La finale latine est une **r** :

L'**r** se prononce le plus habituellement au masculin. Aussi les adjectifs terminés par **r** forment-ils pour la plupart régulièrement leur féminin : *claire*, *obscure*, *noire*, *majeure*, *mineure*, *antérieure*, *postérieure*, *ultérieure*, *inférieure*, *supérieure*, etc.

Certains noms d'agents, qui peuvent être employés comme adjectifs et qui sont de formation populaire, forment leur féminin en changeant **-eur** en **-euse**. D'autres, de formation savante en **-teur**, reproduisent le féminin latin **-tricem** (§ 164, 5° et 6°).

Il faut remarquer les adjectifs en **-er**, **-ier**. Ils faisaient entendre jadis l'**e** comme l'**é** ouvert et l'**r** comme consonne finale. La prononciation du masculin ne se distinguait donc de celle du féminin que parce que celui-ci faisait entendre encore un **e féminin** final.

Ces adjectifs, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, n'ont plus fait entendre l'**r** et ont réduit l'**è** à un **é** : *étrangé*, *légé*,

1. Notons qu'au XVIe siècle, au féminin, *-igne* se réduisit à *-ine*, *maline*, *bénine*. Cf. *maline* dans La Fontaine et dans le langage populaire.

premié ; au féminin, l'**e** reste ouvert et porte dans l'orthographe un accent : *étrangère*, *légère*, *première* (§§ 111 et 121).

Il n'y a que les trois adjectifs *amer*, *cher* et *fier* qui aient conservé l'ancienne prononciation.

2° La finale latine est une **l**.

Cette **l** est *simple* ou *mouillée*.

Si c'est une **l** simple, la formation normale se rencontre dans la plupart des adjectifs : *amicale*, *normale*, *civile*, *puérile*, *espagnole*, *seule*, *soûle*. — Mais les adjectifs *fol*, *mol*, *nul* doublent l'**l** par souvenir de l'orthographe latine (**follam**, **mollem**, **nullam**). Les adjectifs terminés par **-el** doublent l'**l** pour conserver à l'**e** le son ouvert, pure règle d'orthographe : *éternelle*, *réelle*, *belle*, *nouvelle*, *jumelle*.

Si c'est une **l** mouillée, cette **l** est toujours notée par **ll** devant l'**e** muet du féminin : *gentille*, *vermeille*, *vieille*.

Ces règles n'ont rien à voir avec la phonétique ; mais il n'en est pas de même du changement de **-el** en **-eau**, dans *bel*, *nouvel* et l'archaïque *jumel* : *beau*, *nouveau*, *jumeau* ; de **-ol** en **-ou** dans *fol*, *mol*, *fou*, *mou*, et du changement de *vieil* en *vieux*. Cette transformation, analogue à celle que nous avons vue pour le substantif (§ 167, 4°), n'a pas eu lieu quand l'adjectif était suivi immédiatement d'un substantif masculin commençant par une voyelle et uni intimement par le sens à l'adjectif : *un bel enfant*, *un nouvel événement*, *c'est bel et bon*, *un fol amour*, *un mol édredon*, *un vieil avare*.

Jumel se plaçant après son substantif a disparu.

Jusqu'à nos jours, il y a eu quelque hésitation dans l'emploi de *fol*, *fou* et de *vieil*, *vieux*. En particulier, *vieux* s'étant terminé par une **x**, par analogie avec les substantifs en **-eux**, **-euse** il y a une tendance à l'employer même devant une voyelle : *un vieux avare*, *un vieux arbre*[1].

1. On en vient ainsi à un emploi inverse de celui de l'ancienne langue qui employait *fol* et *vieil* même quand le mot suivant commençait par une consonne, et cela encore en moyen français : *le fol jeune homme, le vieil chêne.*

F. L'adjectif est terminé par une voyelle.

Parmi les adjectifs terminés par une voyelle, il faut signaler *favori* et *coi*, féminin *favorite*, *coite*.

Favorite est l'italien favorita, qui a remplacé l'ancien *favorie*, féminin de *favori*, participe de l'ancien verbe *favorir*, qui vient probablement aussi de l'italien Le masculin de ce participe s'est seul maintenu.

Coi a remplacé son ancien féminin *coie* par le féminin *coite*, sans qu'on puisse dire pourquoi.

Certains adjectifs ne connaissent pas de féminin : *châtain*, *dispos*, *fat*.

Hébreu en parlant des choses n'a pas de fémintn : *un livre hébreu*, mais non *une traduction hébreue*. On a recours à *hébraïque*, rare au masculin.

Contumax emprunté directement au latin contumax, des deux genres, n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin.

III. Des nombres.

186. Règle générale pour la formation du pluriel. — Les adjectifs forment leur pluriel de la même façon que les substantifs, et pour les mêmes raisons. On ajoute une **s** au masculin et au féminin singuliers pour avoir le masculin et le féminin pluriels

187. Particularités du puriel de certains adjectifs. — 1° Quand le masculin singulier se termine par une **sifflante**, le masculin pluriel ne prend pas d'**s** : *des hommes gras, de faux témoignages.*

2° Les adjectifs en **-ant**, **-ent** doivent conserver leur **t** au masculin pluriel devant l'**s** de flexion : *constant*, *constants* ; *prudent*, *prudents*.

Il n'y a d'exception que pour *tout*, pluriel *tous*. (§ 170, 1°.)

3° Les adjectifs en **-eau** prennent **x** : *beau*, *nouveau*, *jumeau*. (§ 170, 2°.)

Les adjectifs en **-eu** prennent **s** : *des yeux bleus*. Toutefois *hébreu*, qui tient plus du substantif que de l'adjectif, fait au pluriel *hébreux* : *les livres hébreux*.

4° Les adjectifs en **-al** forment leur pluriel masculin en changeant **al** en **aux** : *amical*, *amicaux ; brutal*, *brutaux ; légal*, *légaux ; oriental*, *orientaux*. (§ 170, 2°.)

Telle est la règle générale qui comprend cependant un nombre assez grand d'exceptions.

Un certain nombre d'adjectifs en **-al** ne sont guère d'usage au masculin : *église collégiale*, *ligne diagonale*, *eau pluviale*. Par suite, le pluriel en **-aux** est inconnu.

D'autres, en très petit nombre et peu usités, font leur pluriel en **-als** : *fatals*, *finals*.

D'autres enfin, assez nombreux, ne peuvent pas du tout s'employer au pluriel masculin : *astral*, *doctoral*, *idéal*, *naval*, *patronal*, *théâtral*, *transversal*, *virginal*, etc.

Cette formation des pluriels masculins d'adjectifs en **-al** représente une des difficultés de la grammaire française.

Comme la formation du pluriel en **-aux** est seule conforme aux tendances de la langue, on ne saurait assez l'encourager. Il est à désirer que l'usage se décide à faire régulièrement en **-aux** le pluriel de tous les adjectifs en **-al**.

5° L'adjectif inusité au singulier *pénitential* ou *pénitentiel* fait au pluriel masculin *pénitentiaux* : *psaumes pénitentiaux*, et au pluriel féminin *pénitentielles* : *œuvres pénitentielles*.

IV. Degrés de comparaison.

188. Des degrés de comparaison en latin. — Le latin possédait des flexions spéciales pour marquer les degrés de comparaison, c'est-à-dire le comparatif et le superlatif.

Le comparatif se formait en ajoutant au radical **-ior**, **-iorem** pour le masculin et le féminin, **-ius** pour le neutre : **sanct-us**, *saint* : **sanct-ior**, **sanct-iorem**, **sanct-ius**.

Le superlatif se formait en ajoutant au radical de l'adjectif la terminaison **-issimus**, **-issima**, **-issimum**, et cette terminaison exprimait aussi bien le superlatif relatif que le superlatif absolu : **sanct-issimus**, *très saint* ou *le plus saint*.

Un très petit nombre d'adjectifs en latin n'avaient point de comparatif et de superlatif, et y suppléaient analytiquement au moyen d'adverbes placés devant le positif : **magis** ou **plus strenuus**, *plus courageux* ; **maxime** ou **multum** ou **valde strenuus**, *très courageux* ou *le plus courageux*.

A la suite du latin populaire, le français, comme les autres langues romanes, a développé cette construction analytique au moyen d'adverbes. Il n'est resté qu'un très petit nombre de comparatifs, et il n'est point resté de superlatifs latins. On peut dire que le français ne connaît plus les degrés de comparaison exprimés par une forme spéciale d'adjectifs.

189. Le comparatif en français. — Des deux adverbes **magis** et **plus** qui en latin servaient exceptionnellement à exprimer le comparatif, le français a adopté **plus** : *plus grand*, *plus méchant*.

Toutefois un certain nombre de comparatifs latins avaient passé dans le vieux français, et quelques-uns subsistent encore dans la langue. Ainsi l'on trouve au moyen âge *halçor* (**altiorem**, plus haut), *bellezour* (**bellatiorem**, plus beau), *forçor* (**fortiorem**, plus fort), *graindre* et *greignor* (**grandior**, **grandiorem**, plus grand), *nualz* (**nugalius**, pire) et *sordeis*, *sordois* (**sordidius**, pire). Nous avons conservé *meilleur*, *mieux*, *moindre*, *moins*, *pire*, *pis*. Il faut ajouter les substantifs *maire*, *sire*, *seigneur*, *gindre* (anc. fr. *joindre*), de **juvenior**, et le substantif indéfini *plusieurs* (§ 142), qui remontent à des comparatifs latins.

Des formes latines, la langue a conservé tantôt le cas sujet, tantôt le cas régime, ces comparatifs appartenant à la déclinaison imparisyllabique (§ 146). Ainsi *moindre*, *pire*, *maire*, *gindre* et *sire* sont des nominatifs ; *meilleur*,

mineur et *seigneur* sont des accusatifs ; *mieux* et *pis* correspondent à des neutres latins. L'ancien français possédait la déclinaison complète :

	Masc. et Fém.
melior	*mieldre*
meliorem	*meillor* (fr. mod. *meilleur*)
	Neutre
melius	*miels* (fr. mod. *mieux*)

De même *moindre*, *meneur*, *moins* ; *pire*, *peieur*, *pis*. Nous n'avons donc comme restes de comparatifs latins que *meilleur* et *mieux*, *moindre* et *moins*, *pire* et *pis*. Et même de nos jours *moindre* tend à céder le pas à *plus petit*, *pire* et *pis* à *plus mauvais* et *plus mal*.

190. Le superlatif en français. — Le superlatif absolu était marqué en vieux français par les adverbes *assez*, *beaucoup*, *durement*, *fort*, *grandement*, *mout*, *par*[1], et déjà par *très* (lat. trans) qui, du sens de « au delà » qu'il a dans *trépasser*, prit celui de « au delà de toute limite ». Dans la langue moderne, c'est *très* qui est le plus employé pour marquer le superlatif absolu à côté de *bien*, *extrêmement*, *fort*, et d'autres adverbes surtout usités dans la langue populaire.

Quant au superlatif relatif, que le latin traitait comme un superlatif absolu, les langues romanes en ont fait une sorte de comparatif, un comparatif déterminé. Déjà, en latin, on employait le comparatif au sens du superlatif quand il s'agissait de deux objets : **validior manuum**, *la plus forte des deux mains*. C'est cette conception du superlatif relatif qui a triomphé. Le français forma son superlatif relatif en préposant au comparatif l'article déterminé : *plus fort*, le *plus fort* ; *plus grand*, le *plus grand* ; *meilleur*, le *meilleur* ; *moindre*, le *moindre*. On verra à la syntaxe que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la

1. *Par* (lat. *per*) était en effet employé comme adverbe dans l'ancienne langue avec le sens de *beaucoup* ; comparez d'ailleurs le latin *permagnus* (tout-à-fait grand, très grand).

langue n'a même pas complètement distingué et séparé l'expression du superlatif relatif de l'expression du comparatif qui lui avait donné naissance.

La langue n'a conservé aucune trace du superlatif latin. La terminaison **-issimum** devait donner en français *-esme* (§ 50). On ne trouve en ancien français que deux formes qui dérivent phonétiquement de superlatifs latins, ce sont *pesme* (lat. **pessimum**), qui correspond au comparatif *pire*, et *mesme*, *même* (§ 142). Quant aux formes *hautisme*, *grandisme*, *seintisme* que l'on rencontre çà et là, ce sont des formes savantes [1].

CHAPITRE II

DU PRONOM

191. Différentes espèces de pronoms.
I. Pronoms personnels. 192. Des pronoms personnels. Deux séries. — 193. Maintien de la déclinaison pronominale. — 194. Pronoms personnels propres. Pronoms de la première personne. — 195. Pronoms de la deuxième personne. — 196. Pronom réfléchi de la troisième personne. — 197. Pronom démonstratif personnel de la troisième personne. Pronom substantif. — 198. Du pronom impersonnel *il*. — 199. Pronom adjectif ou article.
II. Pronoms possessifs. 200. Du pronom possessif. — 201. Possessif de l'unité. — 202. Possessif de la pluralité.
III. Pronoms démonstratifs. 203. Du pronom démonstratif. — 204. Débris des démonstratifs latins. — 205. Création en roman de nouveaux démonstratifs. — 206. Eccehoc (ço). — 207. Ecceiste (cist). — 208. Ecceille (cil).
IV. Pronoms relatifs et interrogatifs. 209. Pronom relatif. — 210. Pronom interrogatif. — 211. Pronom neutre, *quoi*, *que*. — 212. Pronom *quel* et *lequel*.

191. Différentes espèces de pronoms. — Les pronoms sont des mots qui servent à désigner ou à déter-

1. Au XVIe siècle, l'imitation italienne introduisit quelques adjectifs au sens du superlatif absolu en *-issime* répondant à l'ita-

miner par des caractères particuliers, par rapport à la personne qui parle, les personnes ou les choses dont il est question dans le discours.

Les pronoms français, comme ceux des autres langues romanes, viennent des pronoms latins correspondants, plus ou moins modifiés dans leurs formes ou dans leurs fonctions.

Ils se divisent, suivant leur objet, en quatre classes :

1° Pronoms *personnels*;
2° — *possessifs*;
3° — *démonstratifs*;
4° — *relatifs* ou *conjonctifs* ou *interrogatifs*

Ils sont *substantifs* s'ils sont employés absolument et représentent la personne ou la chose dont il s'agit; *adjectifs*, s'ils ne font que la déterminer.

Substantifs ou adjectifs, ils sont soit *accentués*, soit *atones* (proclitiques ou enclitiques). Le plus ordinairement, dans la langue moderne, les pronoms substantifs sont accentués, les pronoms adjectifs sont atones.

I. Pronoms personnels.

192. Des pronoms personnels. Deux séries. — Les pronoms personnels se divisent en deux séries La première contient les pronoms de la première et de la seconde personne et le pronom *réfléchi* de la troisième : ce sont là les véritables pronoms *personnels*. La seconde série renferme seulement le pronom dit de la troisième personne, qui est un ancien démonstratif transformé graduellement en pronom personnel.

Les pronoms de la première série, de même que les noms, possédaient en latin une déclinaison complète.

lien *-issimo* : *généralissime*, *grandissime*, *sérénissime*. Par plaisanterie, on a créé sur ce modèle *rarissime*, *richissime*, etc. Notons aussi à la même époque la tentative infructueuse de Pelletier pour faire revivre les comparatifs latins en *-ior* et les superlatifs en *-isme* : *doctieur*, *hardieur*; *doctime*, *hardime* (voir Darmesteter et Hatzfeld, *le Seizième siècle en France*, p. 229).

1re pers. Sing.	Nom.	**ego**	Plur.	**nos**
	Gén.	**mei**		**nostri**
	Dat.	**mihi**		**nobis**
	Acc.	**me**		**nos**
	Abl.	**me**		**nobis**
2e pers. Sing.	Nom.	**tu**	Plur.	**vos**
	Gén.	**tui**		**vestri**
	Dat.	**tibi**		**vobis**
	Acc.	**te**		**vos**
	Abl.	**te**		**vobis**

3e pers. réfléchi. Sing. et Plur.	Gén.	**sui**
	Dat.	**sibi**
	Acc.	**se**
	Abl.	**se**

Le roman laissa tomber les génitifs **mei**, **tui**, **nostri**, **vestri**, les datifs **mihi**, **tibi**, **sibi**, **nobis**, **vobis**, et les ablatifs qui présentaient une forme identique tantôt à l'accusatif correspondant (**me**, **te**, **se**), tantôt au datif correspondant (**nobis**, **vobis**). Ces pronoms n'eurent donc au moyen âge qu'un cas sujet et un cas régime, ce dernier servant pour le régime direct ou indirect.

Le pronom de la deuxième série, dont on verra plus loin le tableau de la déclinaison en latin, posséda, outre le cas sujet et le cas régime direct, un cas régime indirect (*lui*, *leur*).

193. Maintien de la déclinaison pronominale. — La déclinaison du moyen âge s'est maintenue jusqu'à nos jours pour ces pronoms. Tandis que les substantifs et les adjectifs, perdant leur nominatif, n'ont plus qu'une forme pour exprimer le sujet et le régime, les pronoms personnels ont conservé leur forme du sujet à côté de celle du régime. Quelle est la cause de ce traitement différent ?

En latin, les personnes du discours étaient suffisamment indiquées par les flexions verbales, et il n'était pas nécessaire d'employer les pronoms personnels pour les désigner. **Laboro** signifiait *je travaille*; **ludis**, *tu*

joues. Si l'on exprimait les pronoms personnels, ils servaient à insister sur l'idée du sujet : **ego laboro, tu ludis** signifiaient *Moi, je travaille; toi, tu joues*, ou *c'est moi qui travaille, c'est toi qui joues*. Les pronoms sujets avaient donc en latin une valeur *emphatique*.

Ils la conservèrent quelque temps en vieux français. Mais, à partir de la fin du XIIe siècle, quand les flexions verbales se désorganisèrent et s'effacèrent, elles devinrent insuffisantes pour marquer les personnes grammaticales. Par suite, la langue, pour rendre aux formes verbales leur netteté de signification, fut obligée de faire un emploi de plus en plus marqué des pronoms personnels sujets.

Mais cet emploi eut pour résultat d'en affaiblir la force, et les pronoms, d'accentués qu'ils étaient à l'origine, devinrent peu à peu atones. C'est au XIIe siècle que l'on voit paraître, pour la première fois, les pronoms personnels sujets dans cet emploi nouveau. Il faut quatre siècles à la langue pour l'établir définitivement. A la fin du XVIe siècle, la révolution est achevée : les trois personnes verbales sont décidément indiquées par les pronoms personnels sujets atones que cette nouvelle formation grammaticale empêche de disparaître.

Si les formes verbales avaient pu rester marquées par la flexion, les pronoms sujets auraient, à la fin du XIVe siècle, suivi le sort des cas sujets des noms, c'est-à-dire auraient disparu.

La langue perdit ainsi l'emploi emphatique de ces pronoms sujets. Cet emploi était trop bien indiqué et répondait trop pleinement à une nécessité de la langue pour que celle-ci ne cherchât pas à remplacer de quelque façon ce qu'elle venait de laisser disparaître. Les pronoms possédaient des cas régimes qui se présentaient sous deux formes, l'une atone, l'autre accentuée (*me, moi — te, toi — le, lui*, etc.). Ce fut la forme accentuée de l'accusatif qui prit la place du sujet emphatique. Dès le XIIe siècle, on voit paraître les formes *moi qui lis, toi qui dis*, etc.[1].

1. Voir la syntaxe.

Ainsi, d'une part, l'affaiblissement de la flexion verbale amena la transformation du pronom sujet emphatique, accentué, en pronom sujet atone, chargé de marquer seulement la personne grammaticale, et cette transformation le sauva de l'oubli[1]. D'autre part, la forme accentuée de l'accusatif vint prendre la place du pronom sujet emphatique, tout comme dans les noms l'accusatif reçut la fonction du nominatif.

194. Pronoms personnels propres. Pronom de la première personne. — 1° *Sujet singulier*. Le pronom de la première personne, en latin classique ĕgo, est devenu, par suite de la chute du g médial, eo pour aboutir au français primitif *ièo*[2]. Dans le groupe *ièo*, l'i voyelle devient consonne et aboutit à j : *jèo*, *jeo*, forme qui, dès le XIe siècle, se réduit à *jo* ou *jou*. Au XIIe siècle, ce pronom devenant atone s'affaiblit en *je* et devant une voyelle en *j'*, formes qui se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Néanmoins *je* put, jusqu'en plein XVIe siècle, conserver aussi l'accent tonique et être séparé du verbe par des mots mis en apposition, par des adjectifs, des adverbes ou par des propositions incidentes. On disait couramment : *je qui avais*, *je de ma part*, *je tout malade*, etc. Toutefois la plupart des grammairiens du temps penchaient pour l'emploi de la forme atone, et c'est exceptionnellement qu'on trouve encore dans Scarron (*Virg. trav.*, I, v. 1) : *Je qui chantai jadis Typhon.* De cette liberté, il est resté trace dans l'expression consacrée *Je soussigné*. Sauf cet archaïsme, *je* n'est plus qu'un pronom atone qui ne fait qu'un avec le verbe suivant[3] et sert à marquer la première personne grammaticale au singulier.

1. Ils sont en général demeurés accentués dans les phrases interrogatives : *Penses-tu ? Aime-t-il ? Irons-nous ? Voulez-vous ? Que disent-ils ?* (Sur *aimé-je*, voir § 219, 2).

2. Les Serments écrivent *eo*, mais il est démontré qu'il faut prononcer *ièo*.

3. Il ne peut en être séparé que par d'autres mots atones : *Je* NE *sais*, *Je* NE TE LE *donne pas*.

2° *Régime singulier.* Le pronom latin était mē : atone, il est devenu *me*; accentué, *mei*, *moi*. Au moyen âge, où, dès les plus anciens textes, *mei* est la forme tonique des régimes direct, indirect et prépositionnel, et *moi* la forme des régimes direct et indirect, l'emploi de *me* ou de *moi* était surtout déterminé par la valeur que l'on attachait au pronom : *moi* avait une signification emphatique que ne possédait pas *me* : *Il moi frappe* disait plus que *Il me frappe*. La langue moderne a réduit l'emploi de *moi* en face de *me* à des règles précises qui seront étudiées à la syntaxe (§ 393). De plus, à la fin du XIIe siècle, *moi* prend la valeur de sujet accentué et remplace *je*. De là : *moi, je viens; c'est moi qui viens.*

3° *Pluriel.* Le latin nōs, forme du sujet et du régime pluriels, aurait dû donner, accentué, *neus* (§ 51, 3°). Au lieu de cette forme régulière, on rencontre, aussi bien pour l'emploi tonique que pour l'emploi atone, la forme atone *nous* (§ 59).

L'ancien français, en effet, ne distinguait pas l'ó accentué de l'ó atone (§ 94); on eut donc jusqu'au XIIIe siècle, pour les deux formes, nos, comme on avait *je plor*, *vous plorez*, etc. Mais, à partir de cette époque, nos accentué ne passa pas à *neus* comme *plor* est passé à *pleur*, mais à *nous*, influencé sans doute par l'emploi plus fréquent de la forme atone *nos* passée régulièrement à *nous* comme *plorez* à *plourez*. De là vient que *nous* servit comme pronom atone au sujet (*nous aimons*) et au régime direct ou indirect (*il nous écoute*, *il nous parle*), et comme pronom accentué au régime direct et propositionnel (*il nous aime*, *nous* ; *il vient à nous*), au régime postposé de l'impératif (*écoute-nous*), et enfin au sujet emphatique (*nous qui disons; nous*, *nous voulons*).

195. Pronoms de la deuxième personne. — 1° *Sujet singulier.* Le latin tū devient le pronom accentué *tu* qui au XIIe siècle tend à devenir atone, mais s'emploie encore comme pronom accentué jusqu'au XVIe siècle. Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'il est défi-

nitivement un pronom atone inséparable du verbe qui le suit (*tu* parles)[1] et servant simplement à marquer la seconde personne grammaticale du singulier[2].

2° *Régime singulier*. Le latin, **tē**, atone, devient le français *te*; accentué, le français *tei*, *toi*. L'histoire de *te*, *toi* est, trait pour trait, identique à celle de *me*, *moi*.

3° *Pluriel*. Du latin **vos** sont sortis d'abord *vos*, puis *vous* dont l'histoire est, trait pour trait, identique à celle de *nos*, *nous*.

196. Pronom réfléchi de la troisième personne. Comme **me** a donné *me* et *mei*, *moi*, comme **te** a donné *te* et *tei*, *toi*, de même **se** a donné *se* et *sei*, *soi* dont l'histoire est, trait pour trait, identique à celle des pronoms de la première et de la seconde personne.

197. Pronom démonstratif personnel de la troisième personne. Pronom substantif. — Le latin n'avait pas de pronom personnel particulier pour la troisième personne. Quand il avait à exprimer soit un sujet de cette personne, soit un régime renvoyant à un mot qui n'était pas le sujet, il employait l'un ou l'autre de ses démonstratifs **is**, **hic**, **iste**, **ille**, **ipse**, **idem**. Le français, au contraire, dès son origine, a possédé une forme spéciale pour le pronom de la troisième personne, c'est *il* venant de **ille** que le roman avait adopté à l'exclusion des autres démonstratifs.

Ce changement de fonction qui, d'un pronom démonstratif, a fait un pronom personnel n'a pas été si complet que la langue n'ait gardé des traces de la valeur primitive dans l'article *le*, *la*, *les*, qui nous représente l'emploi adjectif du démonstratif, et dans le possessif *leur* qui signifie proprement « de ceux-là, de celles-là ».

1. Il ne peut en être séparé, comme *je*, que par des particules atones : *Tu* ne *fais rien*; *tu* ne le lui *diras pas*.

2. Dès le XIIIe siècle, la langue dialectale réduit *tu* à *t'* devant une voyelle : *Je ne sai que t'as en pensé* (*Romania*, XXII, p. 56); *t'ies de tel bien garnie* (*Ibid.*).

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

1° *Masculin singulier*. Le latin classique déclinait **ille** comme il suit :

Nom.	**ille**
Gén.	**illīus**
Dat.	**illi**
Acc.	**illum**
Abl.	**illo**

Chacune de ces formes pouvait être accentuée ou atone.

Elles se réduisirent d'abord dans l'usage populaire de la Gaule septentrionale par la perte du génitif et de l'ablatif. Puis celles qui subsistèrent subirent l'action analogique du pronom relatif ou interrogatif **qui**, dont la déclinaison dans le latin vulgaire était:

Suj.	**qui**
Rég. ind.	**cui**
Rég. dir. accentué	**cui**
Rég. dir. atone	**quem**

Ce pronom employé comme interrogatif imposa ses terminaisons au démonstratif qui lui servait habituellement de réponse; le besoin de montrer les rapports des deux termes amena cette refonte de **ille**. De là les formes

Suj.	**illi**
Rég. ind. accentué	**illui**[1]
Rég. dir. accentué	**illui**
Rég. dir. atone	**illum**

Le nominatif **illī** devient *il*[2]. Le régime indirect **illūi**, par la chute de la syllabe atone **il**, qui était tombée

1. Le datif latin **illi** resta comme atone.

2. C'est une loi phonétique française que, lorsque la voyelle accentuée est un *i* bref, elle devient *e*. Ainsi le pluriel *ĭllos* donne le vieux français *els*. Mais quand le mot se termine par un *i* long, comme dans *illi*, la voyelle accentuée reste en français *i* (§ 50 note).

dans le latin populaire, devient *lui*. De même le régime direct accentué devint *lui*. Le régime direct atone (il)lum, **lu** devient *lo* et plus tard *le*. On disait au moyen âge *je lui frappe* au sens de « c'est celui-là que je frappe » et *je le frappe*. Tel est l'usage de la vieille langue.

Or le sujet *il* devint graduellement atone et se réduisit à n'être plus que la marque de la troisième personne du verbe. Quand le pronom sujet dut être employé emphatiquement, ce fut le régime direct accentué *lui* qui prit sa place : *Lui, il prétend; lui prétend.*

Au régime indirect, à côté de *lui* forme accentuée, on employait une forme atone *li* : *Il lui parle; il li parle.* A la fin du moyen âge, le pronom atone *li* disparaît de l'usage général, et *lui* le remplaça et devint atone : *il lui dit.*

Au régime indirect ou prépositionnel, *lui* s'est maintenu comme forme accentuée : *Je le vois, lui*, et non plus, comme au moyen âge, *je lui vois* ; *le* est demeuré la forme atone : *Je le vois.* Ainsi s'est établi l'usage moderne.

2° *Masculin pluriel.* Les formes du latin classique étaient

Nom.	**illi**
Gén.	**illorum**
Dat.	**illis**
Acc.	**illos**
Abl.	**illis**

Le latin populaire des Gaules ne conserva que **illi, illorum, illos**.

Ĭllī devient l'ancien français *il*. Le sujet pluriel se confondait ainsi avec le sujet singulier. Au XIVe siècle, quand la déclinaison du substantif disparaît et qu'on s'habitue à marquer le pluriel des noms par **s**, le pluriel *il* devient *ils* en face du singulier *il*.

Le génitif **illōrum** laissa tomber sa syllabe initiale

atone **il** et devint **loru**, d'ou *lor* et plus tard *leur*. Ce génitif qui a conservé sa valeur dans l'emploi possessif *leur maison* (= la maison d'eux) a pris comme pronom personnel une valeur de datif : *Il leur parle*. Il répond ainsi au datif singulier *lui*. Il était à l'origine accentué, et voilà pourquoi *lor* s'est changé en *leur*. Mais, plus tard, il est devenu atone, comme *lui*, dans *il leur parle*.

L'accusatif **illos** accentué donna d'abord *els*, plus tard *eus*, *eux* par suite de la vocalisation de l'**l** (§ 107); atone, il devient (**il**)**los**, qui donne *les*. *Eux* s'est employé comme régime direct emphatique ou prépositionnel : *Je les vois*, *eux*; *c'est à eux que je parle*; puis, quand le nominatif *il* est devenu atone, il a pris sa place comme sujet accentué : *Eux*, *ils prétendent*; *eux prétendent*.

3° *Féminin*. Le latin classique déclinait

Sg.	Nom.	**illă**	Pl.	**illae**
	Gén.	**illius**		**illarum**
	Dat.	**illi**		**illis**
	Acc.	**illam**		**illas**
	Abl.	**illā**		**illis**

Dans le latin vulgaire, l'ablatif disparut; l'accusatif, outre sa fonction propre, prit celle du nominatif. La déclinaison se réduisit donc aux formes suivantes :

Sg.	Nom. et acc.	**illam**	Pl.	**illas**
	Gén.	**illius**		**illarum**
	Dat.	**illi**		**illis**

Au singulier **illam** accentué donne *elle* (anciennement *ele*) employé comme sujet accentué, puis aussi comme sujet atone : *Elle vient*; *elle vient*, *elle*; comme régime direct accentué ou régime prépositionnel : *Je la vois*, *elle*; *je parle à elle*. Atone, **illam** devient (**il**)**la**(**m**), la forme atone du régime direct dans *je la vois*. — Le génitif **illius** disparut dans la Gaule septentrionale, et le datif **illi** fit place à la forme accentuée **illae**, **illei**, tout

en subsistant (ainsi qu'au masculin) comme forme atone. On eut donc en vieux français **liei*, *li*, forme accentuée, et *li* forme atone du régime indirect. Ces deux formes qui se confondaient disparurent à la fin du moyen âge. Elles furent toutes deux remplacées, à partir du XIVe s., la forme tonique par le sujet *elle* : *C'est à elle que je parle*; la forme atone par le masc. *lui* : *Je lui parle.*

Au pluriel, **illas** accentué devient *elles* et sert comme sujet accentué, puis plus tard aussi comme régime accentué et comme régime prépositionnel : *Elles viennent; elles viennent, elles; je les vois, elles; je vais à elles.* Atone, il devient (**il**)**las**, **las**, *les* qui sert comme régime direct : *Je les vois.* Quant au régime indirect, il est représenté par le masculin *leur* (de **illorum**) qui, comme *lui* au singulier, est devenu des deux genres : *Je leur parle, à elles.*

En résumé, le sujet accentué singulier et pluriel, masculin et féminin, à la fin du moyen français, devient atone, et n'est plus qu'un signe de la flexion verbale (*il*, *ils*; *elle*, *elles*). Pour l'emploi emphatique du sujet et celui du régime direct ou prépositionnel, on se sert de la forme de l'accusatif accentué (*lui*, *elle*; *eux*, *elles*). Le régime direct atone est, conformément à l'étymologie, *le*, *les*; *la*, *les*. Pour le régime indirect, *lui*, datif masculin singulier accentué en vieux français, devient atone et remplace son correspondant féminin *lei* qui disparaît à la fin du moyen âge. Enfin les datifs masculins *lui*, *leur* deviennent des deux genres après la disparition des formes spéciales du féminin.

Remarquons partout la chute de la syllabe **il** lorsqu'elle ne porte pas l'accent, soit que le mot tout entier soit atone : **illum** *le*, **illam** *la*, **illos** *les*, **illas** *les*; soit que l'accent frappe la seconde partie du mot : **illui** *lui*, **illorum** *leur*. Comme ces faits se retrouvent dans les autres langues romanes, il faut en conclure qu'ils remontent au latin populaire.

198. Du pronom impersonnel il. — Le pronom *il* employé devant les verbes impersonnels : *il pleut, il fait*

froid, ou devant les verbes personnels pour annoncer un sujet : *il viendra un homme*, est un neutre logique et non un neutre grammatical. Il ne correspond nullement au neutre de **ille**, **illud**, qui aurait donné en français *el*. Presque inconnu de l'ancienne langue qui ne l'employait guère qu'avec les formes de *avoir* et de *être*, il ne commence à être véritablement en usage qu'à partir du milieu du XIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'on prit l'habitude d'exprimer les pronoms personnels devant le verbe. Du jour où l'on dit *il vient*, *il débarque*, il dut paraître dur de dire *Pleut*, *i a gens*. Au XVIe siècle encore, le pronom impersonnel est fréquemment omis, et les expressions *tant y a*, *tant s'en faut* nous ramènent à l'ancien usage.

199. Pronom adjectif ou article. — Le **pronom adjectif** est ce qu'on appelle l'**article défini**. Le latin n'avait pas d'article, tandis que le grec, aussi haut qu'on peut remonter dans son histoire, en avait tiré un de l'un de ses démonstratifs. Ce n'est qu'à l'époque romane que le latin se mit à son tour à suivre la marche qu'avait suivie le grec. Ce fut par un affaiblissement graduel de la signification du démonstratif **ille** qu'il se créa un article défini. Déjà au VIe siècle les formes atones de **ille** se trouvent employées comme articles. De là l'article de l'ancien français :

Masculin Sg.	Nom. **illi**, *li*	Pl.	**illi**, *li*
	Acc. **illum**, *lo*, *le*		**illos**, *les*
Fém. Sg.	Nom. Acc. **illam**, *la*	Pl.	**illas**, *les*

Le nominatif disparaissant à la fin du moyen âge, il ne reste plus que les formes de l'accusatif *lo* (plus tard *le*), *les* et *la*, *les*.

Observations. 1. Pour la forme, l'article est l'atone du démonstratif. Ainsi, il est curieux de constater que du latin **illi** la première syllabe est devenue le pronom *il*, et la seconde l'article *li*.

2. Pour le sens, l'article sert à annoncer que le substantif qu'il accompagne est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire qu'il est lui-même un déterminatif. Ce sens du démonstratif est encore visible dans la langue moderne. Dans la deuxième strophe de la *Vie de saint Alexis*, on lit :

> Al tens Noe et al tens Abraham
> Et al David...

Al David signifie « à celui de David ». Or, aujourd'hui, nous avons encore des noms propres de lieux comme *Villeneuve*-la-*Guyard*, c'est-à-dire « Villeneuve, celle de Guyard »; *la* a ici la pleine signification du démonstratif illam.

3. Au singulier, l'article peut s'élider, c'est-à-dire perdre sa voyelle devant un mot commençant par une voyelle ou une h muette. Dès les premiers temps de la langue, l'élision se fait au féminin : *l'amor* pour *la amor*, et au masculin à l'accusatif : *l'ome* pour *lo ome*. Au XIe siècle, elle commença à se faire pour le sujet masculin singulier : on dit d'abord indifféremment *li arcevesques* et *l'arcevesques*, puis régulièrement *l'arcevesques*. L'élision de *li* sujet singulier entraîna celle de *li* sujet pluriel.

4. L'article s'est contracté avec les prépositions qui le précédaient *de*, *à*, *en*, c'est-à-dire a perdu sa voyelle en s'unissant au monosyllabe précédent. La contraction n'a lieu que pour le masculin singulier *le* et pour le masculin et le féminin pluriel *les*. Le féminin singulier *la* n'a jamais comporté de contraction.

De. Dès l'origine, *de le* devient *del* qui, au XIIe siècle, par suite de la vocalisation de *el* atone, devient *deu* et aussi, par suite de son emploi proclitique, *dou* et *du*.

De les dès l'origine est devenu, par suite de son emploi proclitique, *des* et non *dels*, *deus* qui, à son tour, comme *deu* est devenu *dou*, *du*, serait devenu *dous*, *dus*.

A. *A le* devient *al* qui, à la fin du XIIe siècle, donne *au* (§ 106).

A les devient *als*, qui, comme *dels*, se réduit, dès le xe siècle, à *as*, seule forme qui existe du xe au xiiie siècle. Au xiiie siècle, l'influence de la terminaison très fréquente *-als*, *-aux* (dans *chevals*, *chevaux*) entraîne le changement de *as* en *aux* qui correspond dès lors au singulier *au*. Pareille chose ne pouvait se produire pour *du* et *des*, parce que c'étaient des terminaisons sans analogues.

En. *En le* devient au xe siècle *enl* (*enl fou* « dans le feu », *Cantilène de sainte Eulalie*, v. 19), au xie *el*, au xiiie *eu* et *ou*.

En les devenu d'abord *enls* passe aussitôt, dès le xe siècle, aux formes simples *els*, *es*, comme *dels* à la forme *des*.

Au xvie siècle, *ou* et *es* sortent de l'usage. *Ès* n'a subsisté que dans quelques expressions consacrées : *ès arts*, *ès lettres*, *ès sciences*. Dans l'usage général, *ou* et *ès* se remplacent dans certains cas par *au*, *aux*, et voilà pourquoi *au* et *aux* prennent la signification de *dans le*, *dans les* : *en mon nom* et *au sien*, c'est-à-dire *en le sien* ; *mettre aux fers*, c'est-à-dire *mettre ès fers*, c'est-à-dire *en les fers*. Dans d'autres cas, ils sont remplacés par *dans le* ou *dans les*.

Il faut remarquer que, comme *ou* n'existait pas devant un féminin singulier (*en la circonstance*), ou un masculin commençant par une voyelle (*en l'état*, *en l'honneur*), cet emploi de *en* suivi de l'article féminin ou de l'article masculin élidé s'est maintenu jusqu'à nos jours.

II. Pronoms possessifs.

200. Du pronom possessif. — Le possessif français comparé au possessif latin présente deux particularités importantes : la refonte de la 2e et de la 3e personne sur le modèle de la 1re, et la création d'un possessif de pluralité à la 3e personne.

Le possessif français est soit atone, soit accentué.

Il se divise en **possessif de l'unité**, qui renvoie à un possesseur singulier : *Un père aime* **ses** *enfants*, et en **possessif de la pluralité**, qui renvoie à un possesseur pluriel : *Les pères aiment* **leurs** *enfants*.

201. Possessif de l'unité. — Les formes latines étaient les suivantes :

Masc. Sg.	Nom. **meus, tuus, suus**	Pl.	**mei, tui, sui**
	Acc. **meum, tuum, suum**		**meos, tuos, suos**
Fém. Sg.	Nom. **mea, tua, sua**	Pl.	**meae, tuae, suae**
	Acc. **meam, tuam, suam**		**meas, tuas, suas**

I. Formes atones.

1° *Masculin*. Aux formes latines correspond en vieux français la déclinaison suivante :

Sg.	Nom. *mes, (tos, sos)*	Pl.	*mi, toi, soi*
	Acc. *mon, ton, son*		*mes, tes, ses*

Les formes *tos*, *sos* (de ***tos**, ***sos**) et *toi*, *soi*, du nominatif pluriel de la seconde et de la troisième personne ne tardèrent pas à se modifier sur le modèle de *mes* (de ***meos**) et de *mi*, et l'on eut les nominatifs *mes*, *tes*, *ses* *mi*, *ti*, *si*.

Les accusatifs *mon*, *ton*, *son* (de ***mum**, ***tum**, ***sum**), — *mes*, *tes*, *ses* (de **meos**, ***tos**, ***sos**) subsistèrent jusqu'à nos jours, tandis que les nominatifs *mes*, *tes*, *ses* — *mi*, *ti*, *si* ont disparu avec tous les autres nominatifs à la fin du XIVe siècle. Ils n'ont point laissé d'autre trace dans la langue moderne que *mes* dans le mot *messire*, nominatif dont l'accusatif est *monseigneur*.

2° *Féminin*. Il n'y a à considérer que les formes de l'accusatif **meam, tuam, suam** — **meas, tuas, suas**, qui, dans le latin populaire, étaient devenues **mam, ma**; **tam, ta**; **sam, sa**; **mas, tas, sas**, d'où le français, ancien et moderne, *ma*, *ta*, *sa* — *mes*, *tes*, *ses*.

Ainsi, *mes*, *tes*, *ses* sont les formes générales où ont abouti, chacun de son côté, le masculin **meos, tuos, suos**

(par le latin populaire **mos**, **tos**, **sos**) et le féminin **meas**, **tuas**, **suas** (par le latin populaire **mas**, **tas**, **sas**). Comparez le masculin *les* de (**il**)**los** au féminin *les* de (**il**)**las**.

L'article *la* élidait et élide toujours son **a** devant un mot féminin qui commence par une voyelle : *l'âme*. Il en a été de même en vieux français du possessif féminin : *m'ame*, *t'ame*, *s'ame* pour *mon âme*, etc. Dès le XIIe siècle, on commence à remplacer la forme élidée par *mon* : *mon âme*, *ton âme*, *son âme*. Cet emploi de *mon*, *ton*, *son* devient de règle au XVIe siècle. Quelle est l'origine de cette substitution bizarre? On l'ignore. L'ancien français a laissé une trace dans *m'amie*, corrompu depuis le XVIIe siècle en *ma mie*, et dans *m'amour* qui a donné par plaisanterie un pluriel barbare dans *faire des mamours*.

II. Formes accentuées.

1° *Masculin*. L'ancien français possédait un nombre varié de formes répondant à l'emploi accentué du possessif latin. Voici le tableau des formes en usage au XIe siècle :

1re pers.	Sg.	Nom.	*miens*	Pl. *mien*
		Acc.	*mien*	*miens*
2e pers.	Sg.	Nom.	*tuens*	*tuen*
		Acc.	*tuen*	*tuens*
3e pers.	Sg.	Nom.	*suens*	*suen*
		Acc.	*suen*	*suens*

Dès le XIe siècle, la langue a une tendance à ramener la diversité à l'unité. Pour chaque personne, c'est l'accusatif singulier qui a servi de type. Sur *mien*, *tuen*, *suen*, sortis de mĕum, tŭum, sŭum, en passant par ***mieon**, ***toun**, ***soun**, on a refait les nominatifs singuliers et les nominatifs et accusatifs pluriels[1]. La langue est allée

1. On trouve dans les Serments *meos* et dans le Saint-Léger *suos* qui correspondent aux sujets latins **meus** et **suus**.

plus loin dans la voie de la simplification : *tuen*, *suen* se changèrent en *tien*, *sien* sur le modèle de *mien*. C'est ainsi que, depuis la disparition de la déclinaison, c'est-à-dire des cas sujets, nous avons comme pronoms possessifs masculins accentués *mien*, *tien*, *sien* — *miens*, *tiens*, *siens*.

2° *Féminin*. L'ancienne langue a possédé aussi pour le féminin une grande variété de formes, correspondant phonétiquement aux formes latines **mĕam** (lat. pop. **mi̯am**) **tŭam**, **sŭam** :

Sg.	*meie*	Pl.	*meies*
	teue		*teues*
	seue		*seues*

Meie, *meies* devinrent *moie*, *moies*, comme *mei*, *tei*, *sei* sont devenus *moi*, *toi*, *soi* (§ 93). Puis *teue*, *seue*, *teues*, *seues* firent place à *toie*, *soie*, *toies*, *soies* créés d'après *moie*, *moies*. Enfin, à partir du XIVe siècle, *moie*, *toie*, *soie* — *moies*, *toies*, *soies* disparurent devant les nouvelles formes, qui sont celles de la langue moderne, *mienne*, *tienne*, *sienne* — *miennes*, *tiennes*, *siennes*, et qui furent provoquées par le masculin singulier *mien*.

202. Possessif de la pluralité. — Le latin classique avait comme possessifs de pluralité **noster**, **vester**, **suus**. Le latin populaire changea **vester** en **voster**. De plus, en Gaule et en Italie, il supprima **suus**. Le latin, en effet, disait avec le possessif de l'unité : *Pater amat* **suos** *liberos* (le père aime *ses* enfants), et avec le possessif de la pluralité, en employant la même forme de pronom : *Patres amant* **suos** *liberos* (les pères aiment *ses* enfants). L'espagnol et le portugais ont conservé cette uniformité. L'italien et le français, qui distinguent la pluralité de l'unité à la première et à la deuxième personne, ont fait cette distinction à la troisième et ont tiré du latin (**il**)**lōru**(**m**) un nouveau possessif *loro*, *leur*.

Première et deuxième personnes.

I. Formes atones.

1° *Masculin.*

Sg. Nom.	**nōster**, *nostres*	Pl.	**nōstri**, *no*
Acc.	**nōstrum**, *nostre*		**nōstros**, *noz*, *nos*

Mêmes formes pour **voster**, *vostre*.

Le singulier *nostres*, *nostre* ne présente pas de difficultés. Au pluriel, l'accusatif **nostros** étant atone s'est réduit à *nostrs*, *nosts*, *noz*, *nos*, et, d'après l'accusatif, a été refait le nominatif pluriel *no*. La langue moderne n'a conservé que les formes de l'accusatif, *nostre*, *nos*; *vostre*, *vos*.

L'**s** est tombée devant le **t** : *notre*, *votre*; et comme l'**o** n'était pas accentué, il est devenu bref : *nŏtre*, *vŏtre*.

2° *Féminin*. Le singulier **nostram**, **vostram** est devenu *nostre*, *vostre*, *notre*, *votre*, avec **o** bref.

Le pluriel **nostras, vostras** en qualité d'atone a donné de même par une série de réductions analogues à celles du masculin : *noz*, *voz* — *nos*, *vos*.

II. Formes accentuées.

En laissant de côté le nominatif, nous voyons que les accusatifs **nostrum**, **vostrum**; **nostram**, **vostram**; **nostros**, **vostros**; **nostras**, **vostras** aboutissent régulièrement à *nostre*, *vostre*, *nostres*, *vostres*, d'où, avec la chute de l'**s** et l'allongement de l'**o** accentué, *nôtre*, *vôtre*, *nôtres*, *vôtres*.

Troisième personne.

Le pronom **suus**, disparaissant comme possesif de la pluralité, a été remplacé par le génitif **illorum**, masculin, qui signifiait *de ceux-là*, *d'eux* et s'est employé aussi comme féminin et a signifié *de celles-là*, *d'elles*. Conformément à son étymologie, il ne variait pas : *leur amis*. Au XIVe siècle, la signification démonstrative n'étant plus sentie. *leur* a été considéré comme un adjectif et a

varié en nombre : *leur ami*, *leurs amis*. L'analogie n'a pas été jusqu'à le faire varier en genre : *leurs choses* et non *leures choses*.

Ainsi le possessif de l'unité et celui de la pluralité étaient atones ou accentués. En qualité d'atones, ils avaient toujours la valeur d'adjectifs et ils sont restés adjectifs :

Masc.	*mon*, *ton*, *son*	— *mes*, *tes*, *ses*
Fém.	*ma*, *ta*, *sa*	— *mes*, *tes*, *ses*
Masc. et fém.	*notre*, *votre*, *leur*	— *nos*, *vos*, *leurs*

C'est ce que les grammairiens modernes appellent *les adjectifs possesssifs*.

En qualité de pronoms accentués, ils sont devenus :

mien, *tien*, *sien*	— *nôtre*, *vôtre*, *leur*
miens, *tiens*, *siens*	— *nôtres*, *vôtres*, *leurs*
mienne, *tienne*, *sienne*	— *nôtre*, *vôtre*, *leur*
miennes, *tiennes*, *siennes*	— *nôtres*, *vôtres*, *leurs*

Ils étaient soit adjectifs, soit substantifs. Ils ne sont plus aujourd'hui que substantifs, sauf dans quelques expressions consacrées qui ont quelque chose d'archaïque : *un mien ami*. En dehors de ces archaïsmes, ils se construisent avec l'article : *le mien*, *le tien*, etc., *le nôtre*, *le vôtre*, etc.

C'est ce que les grammairiens modernes appellent *les pronoms possessifs*.

III. Pronoms démonstratifs.

203. Du pronom démonstratif. — Nous savons que cette dénomination de pronom **démonstratif** est impropre (§ 123, II). Tous les pronoms sont en effet des démonstratifs. Ceux que nous allons étudier ont particulièrement la propriété de situer les personnes ou les choses dont on parle dans l'espace ou dans le temps. Si l'on désignait les pronoms personnels et les pronoms pos-

sessifs par les noms de *démonstratifs personnels* et de *démonstratifs possessifs*, il faudrait donner à cette troisième sorte de pronoms le nom de *démonstratifs locaux* ou *temporels*.

204. Débris des démonstratifs latins. — Le latin possédait les démonstratifs suivants : **hic**, **ille**, **iste**, **is**, **idem**, **ipse** ; ces deux derniers avaient une signification particulière, le premier signifiant *le même*, le second *lui-même*, *même*.

Is et **idem** ont disparu sans laisser aucune trace en français.

Ipse a vécu quelque temps dans l'ancienne langue sous la forme *eps*, *es*[1], qui céda vite la place à *medesme*, plus tard *meesme*, aujourd'hui *même*, qui, nous l'avons déjà vu (§ 142), remonte au latin **metipsimum** où **ipse** se trouve compris.

Hic s'est maintenu dans son neutre **hoc**, ancien français *o* que l'on retrouve dans les composés *oui*, anciennement *oïl* (de *o* = **hoc** et de *il*), *avec*, anciennement *avuec*, *avoc* (de *av* = **apud** et **hoc**) (§ 260, 1° *e*) et *poruec*.

Iste apparaît dans les Serments de Strasbourg sous la forme *ist* (*D'ist di*, à partir de ce jour), et se maintient sous cette forme et aussi sous celle de *es*, *este* (*este terre*, Alexis 203) jusqu'à la fin du XIIe siècle[2].

Ille a été conservé comme pronom personnel de la troisième personne (§ 197) et comme article (§ 199). Il s'est maintenu encore dans son génitif pluriel **illorum**, *leur* (§§ 197, 2° et 202) et comme forme régime du pronom personnel pluriel et comme pronom possessif.

205. Création en roman de nouveaux démonstratifs. — Le roman a créé une nouvelle série de pronoms

1. Paschas furent in eps cel di.
(Saint-Léger, éd. G. Paris, str. 14.)

La locution *en es le pas* (aussitôt, promptement) est d'un emploi constant au moyen âge.

2. On trouve encore dans Benoît de Ste-More, vers 1160, *la garison d'iste cité* (*Roman de Troie*, éd. Joly, v. 12835).

démonstratifs en combinant **iste**, **ille** et **hoc** avec l'adverbe **ecce**. On a donc eu **ecceiste**, **ecceille** et **eccehoc**. **Ecce** comme mot isolé est devenu l'ancien adverbe français *eis*, *es*[1]. En composition avec les démonstratifs, il est devenu *-iç*. On a eu *icist*, *icil*, *içe*. L'**i** initial de ces démonstratifs composés n'a pas été toutefois d'un emploi constant dans la vieille langue. Dans les plus anciens textes on constate déjà son absence, et l'on peut dire que les formes abrégées *cist*, *cil*, *çe* l'ont emporté de beaucoup sur les formes complètes *icist*, *icil*, *içe*. On trouve encore au XVIIe siècle des traces de cet **i** dans les formes *icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles* qui ne sont plus employées aujourd'hui que par la langue toujours archaïque du droit.

206. Eccehoc (çe). — **Eccehoc** est devenu *içe* et *çe*. *Çe*, à son tour, est devenu *ce* en passant par la forme *çou* (cf. *je*, *jou*, *je*).

Il ne faut point confondre *ce* venant de **eccehoc** et pronom neutre avec *ce* dont nous allons déterminer l'origine dans le paragraphe suivant, forme affaiblie de *icest*, *cest* et pronom masculin. *Ce livre* vient de *cest livre* et représente le latin **ecceistum** *librum*; *ce que je dis* représente le latin **eccehoc** *quod dico*.

Pour insister sur l'idée démonstrative, on commença à partir du XIVe siècle à faire suivre *ce* des adverbes *ici* et *là* : *ceci*, *cela*. Dans la prononciation populaire, *cela* s'est réduit, depuis le XVIIe siècle, à *ça* : *Ça ira*. Il ne faut pas confondre *ça*, contraction de *cela*, avec l'adverbe *çà*, que l'on écrit précisément avec un accent grave pour l'en distinguer et qui vient de l'adverbe composé latin **eccehac** : *Or çà, dites-moi*.

207. Ecceiste (cist). — Voici quelle était la déclinaison de ce pronom dans l'ancienne langue :

1. Cet adverbe était d'un emploi constant, surtout dans la locution *es vos* où le pronom *vos* est explétif : *es les vos adobes* (les voilà adoubés).

Masculin

			Accentué	Atone
Sg.	sujet	ecceiste	(*i*)*cist*	
	rég. ind.	ecceistui	(*i*)*cestui*	
	rég. dir.	ecceistum	(*i*)*cest*	
Pl.	sujet	ecceisti	(*i*)*cist*	
	rég.	ecceistos	(*i*)*cez*	

Féminin

			Accentué	Atone
Sg.	sujet	ecceistam	(*i*)*ceste*	
	rég. ind.	ecceistei		(*i*)*cesti*
	rég. dir.	ecceistam	(*i*)*ceste*	
Pl.	sujet	ecceistas	(*i*)*cestes*	(*i*)*cez*
	rég.	ecceistas	(*i*)*cestes*	(*i*)*cez*

Observations. 1. Au XIVe siècle, les sujets du masculin singulier et pluriel *cist* disparaissent; au XVe c'est le tour du datif féminin atone *cesti*. On n'a donc plus que les formes *cestui, cest*, *cez* pour le masculin et *ceste*, *cestes*, *cez* pour le féminin.

Cestui, employé indifféremment comme sujet et régime direct ou indirect, subsiste jusqu'au commencement du XVIIe siècle; Vaugelas le bannit définitivement de la langue, et, s'il figure encore dans La Fontaine, La Bruyère et même dans Voltaire, c'est à titre d'archaïsme[1]. Quant au féminin pluriel *cestes*, il ne survit pas au XVIe siècle.

2. Dans *cest*, *cestui*, *ceste*, *cestes*, l'**s** est tombée devant le **t** dans la prononciation dès le moyen âge, dans l'orthographe au XVIe siècle. Quand le **t** était suivi d'une voyelle, on le doublait : *ceste*, *cestui*, *ceste* devinrent *cette*, *cettui*, *cette*.

3. Nous disons *ce père*, mais *cet astre*, *cet homme*. Cet affaiblissement de *cest* en *ce* devant un mot commençant

1. *Cestui* ou plutôt sa forme atone *cesti* s'est toutefois maintenu dans la langue populaire de l'Est et du Nord : *sti-là*.

par une consonne ou une **h** aspirée remonte au XIIe siècle. Le **t** ayant cessé d'être prononcé a été omis dans l'orthographe probablement sous l'influence du neutre *ce* : on disait *ce signifie* (cela signifie), on dit de même *ce pere*, *ce maître* au lieu de *ce(s)t pere*, *ce(s)t maître*.

208. Ecceille (cil). — La déclinaison *d'icil* en ancien français est identique à celle du pronom personnel *il*, sauf que *icil* possède un double régime indirect accentué et atone, mais par contre n'a pas un régime direct atone répondant au masculin *lo*, *le*, au féminin *la*, *les*, ni un régime indirect pluriel, masculin ou féminin, répondant à *lor*.

Masculin

			Accentué	Atone
Sg.	suj.	ecceilli	(*i*)*cil*	
	rég. ind.	ecceillui	(*i*)*celui*	(*i*)*celi*
	rég. dir.	ecceillui	(*i*)*celui*,	
Pl.	suj.	ecceilli	(*i*)*cil*	
	rég.	ecceillos	(*i*)*cels*	

Féminin

			Accentué	Atone
Sg.	suj.	ecceillam	(*i*)*cele*	
	rég. ind.	ecceillei		(*i*)*celi*
	rég. dir.	ecceillam	(*i*)*cele*	
Pl.	suj.	ecceillas	(*i*)*celles*	
	rég.	ecceillas	(*i*)*celles*	

Observations. 1. *Cil* perd au XVe siècle son datif féminin atone *celi*. Le nominatif pluriel *cil* disparaît aussi au XIVe siècle ; mais le nominatif singulier *cil* subsiste jusqu'au commencement du XVIIe siècle, et La Bruyère en regrette la perte comme du plus joli mot de la langue française.

Dans le moyen français et au XVIe siècle, il sert aussi bien de régime que de sujet, et même, au XVIe siècle, il est plus employé que *cel*, qui ne tarde pas à disparaître.

Ainsi ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'a été constituée la famille de ecceille, telle que nous la possédons : *celui*, *ceux* pour le masculin, *celle*, *celles* pour le féminin.

2. L'l de *cels*, étant placée devant une consonne, s'est changée au XIIe siècle en u; on a eu *ceus*, puis *ceux* (§ 107).

3. *Cil* et *cist* étaient dans l'ancienne langue employés à la fois comme pronoms et comme adjectifs : Cil *obliet les choses celestiennes et cist* celes *choses ke sunt sor tere* (*Sermons de saint Bernard*, éd. Foerster, 55, 19). *La ou* cist *furent* (*Rol.*, v. 111). Cist *paien* (*id.*, v. 1166). Mais de fort bonne heure la langue a une tendance à ne pas employer substantivement certaines formes de *cist*. Au XVIe siècle, la réduction de *cest*, *ce*, *ces* au rôle de formes atones, c'est-à-dire d'adjectifs, est un fait accompli. *Cestui* et *cette* seuls continuent à être employés comme pronoms.

Toutes les formes de *cil*, au contraire, continuent à être employées comme adjectifs aussi bien que comme pronoms. On dit : *cil livre*, *celui temps*, *celle fin*. La séparation entre les deux familles n'est définitive qu'à partir du XVIIe siècle : *cettui* disparaît, et *cette*, comme l'étaient devenus déjà *cet*, *ce*, *ces*, est désormais adjectif. La famille de *cil*, au contraire, réduite à *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, est réservée au rôle de pronoms.

4. Nous disons *celui-ci*, *celui-là ; celle-ci*, *celle-là*, etc. Dans l'ancienne langue, les rôles de *cist* et de *cil* étaient nettement distincts. *Cist* distinguait les objets rapprochés, *cil* les objets éloignés : *Cestui cruciet avarice*, *celui enflammet luxure* (*Quatre livres des Rois*, p. 462). La signification étymologique de chacune de ces deux familles s'affaiblissant avec le temps, la langue dut avoir recours à un nouveau procédé pour situer les objets : on adjoignit à *cist* l'adverbe *ici* et à *cil* l'adverbe *là*. On dit donc *ce livre ici*, *cestui livre ici ; celle maison-là*, puis *cette-ci*, *cestui-ci ; celle-là*, *celui-là*. Mais une nouvelle confusion ne tarda pas à se produire : on en vint

à dire *cette-là*, *cestui-là* et *celle-ci*, *celui-ci*. Dans Montaigne, à côté de cas où les démonstratifs ont gardé leur signification primitive, comme : **Celuy là** *feroit bien*, et **cettuy ci** *vertueusement*, il en est d'autres où cette signification a disparu : *J'ai mes autres parties viles*, *mais en* **cette là** *je pense estre singulier*. *Cette* s'étant réduit au rôle d'adjectif et *cestui* ayant disparu, il ne reste plus comme pronoms, pour marquer la proximité ou l'éloignement, que la famille de *cil* : *celui-ci*, *celui-là*, *ceux-ci*, *ceux-là*, *celle-ci*, *celle-là*, *celles-ci*, *celles-là*. Pour la famille de *cist*, composée uniquement d'adjectifs, elle marque la proximité ou l'éloignement au moyen de *ci* ou de *là* postposés au substantif; *ce livre-ci*[1], *cette femme-là*.

IV. Pronoms relatifs et interrogatifs.

209. Pronom relatif. — La déclinaison du pronom relatif du latin classique qui distinguait le féminin du masculin et le pluriel du singulier au sujet et au régime direct, le singulier du pluriel au régime indirect s'était réduite dans le latin populaire des Gaules aux trois cas suivants, invariables en genre et en nombre :

suj. accentué **qui**
rég. ind. accentué **cui**
rég. dir. accentué **cui**
rég. dir. atone **quem**

Le sujet **qui** devient le français *qui*. De fort bonne heure, il s'emploie aussi comme atone et s'affaiblit en *que*. Cette forme affaiblie se retrouve encore çà et là au XVIe siècle.

Le régime indirect et le régime direct accentués **cui** restent en ancien français *cui*. On disait *cui Dieu absolve*

1. La langue populaire semble avoir conscience de l'origine de cette façon de parler quand elle dit *ce livre ici* pour *ce livre-ci*.

(que Dieu absolve), *cui cousin* et *cui fille* (le cousin de qui, la fille de qui). Ce n'est qu'à partir du xve siècle que *cui* est définitivement remplacé par *qui* et se confond désormais avec le sujet *qui*. C'est ce *qui* régime que nous employons après les prépositions : *à qui*, *pour qui*, ou comme complément direct des verbes : *Prenez qui vous voudrez*. Dans ce dernier cas, il n'a point d'antécédent et est pronom substantif.

Le régime direct atone **quem** est devenu le français *que* employé toujours comme antécédent et par conséquent comme pronom adjectif.

210. Pronom interrogatif. — Les formes du pronom interrogatif en ancien français sont les mêmes que celles du pronom relatif, c'est-à-dire *qui* pour le sujet, *cui* et *que* pour le régime. Comme pour le relatif, *cui* s'est changé en *qui*; d'autre part, *que* régime a disparu, si bien que nous ne possédons plus qu'une forme unique *qui* pour le sujet, le régime direct et le régime indirect : *Qui est venu? Qui demandez-vous? A qui désirez-vous parler?*

211. Pronom neutre Quoi, que. — Le latin possédait pour le relatif un neutre **quod** et pour l'interrogatif un neutre **quid**. **Quod** n'a pas passé en français; **quid** a donné le neutre accentué *queid*, *quei*, *quoi* et le neutre atone *que*, qui servent à la fois pour le relatif et pour l'interrogatif.

212. Pronom quel et lequel. — Le latin **qualis** signifiant spécialement « de quelle espèce, de quelle nature » est devenu le français *quel*. Il a gardé sa signification primitive comme indéfini : *de quelle nature qu'il soit*; mais comme interrogatif il est devenu synonyme de *qui* dès les premiers temps de la langue : *quels d'els tuz*? (Lequel d'entre eux tous?) En cette qualité, il s'est fait précéder de l'article *le*. Mais encore au xviie siècle, *quel* s'employait à côté de *lequel*, qu'il fût ou non accompagné d'un substantif (voir là-dessus Syntaxe, § 418).

De nos jours, *quel* est adjectif, *lequel* est pronom.

L'emploi de *lequel* comme interrogatif a entraîné, à partir du XIIIe siècle, son emploi comme relatif. C'est surtout au XVe siècle et au XVIe qu'il se propagea au détriment des autres pronoms relatifs. Malherbe et Vaugelas essayèrent d'en proscrire l'usage. Il a triomphé de ces dédains; mais son emploi est aujourd'hui plus restreint qu'il ne le fut en moyen français.

CHAPITRE III

DU VERBE

SECTION I. — *La conjugaison en général.*

I. DES VOIX. — 213. Des voix en latin. — 214. Des voix en français.
II. MODES ET TEMPS. — 215. Création en roman du conditionnel. — 216. Disparition de certains temps du latin. — 217. Formation nouvelle des temps passés. — 218. Formation nouvelle du futur et du conditionnel.
III. DES PERSONNES. — 219. Première personne du singulier. — 220. Deuxième personne du singulier. — 221. Troisième personne du singulier. — 222. Première personne du pluriel. — 223. Deuxième personne du pluriel. — 224. Troisième personne du pluriel. — 225. Du participe présent et du gérondif.
IV. DE LA FORME DU RADICAL. — 226. Du rôle de l'accent aux trois présents. — 227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel.

Le **verbe** est la partie du discours que le roman a le plus profondément modifiée. Il a cependant conservé assez des formes latines pour que la descendance du système moderne apparaisse et s'impose avec une évidence absolue.

Nous étudierons dans une première section la conjugaison en général; dans une seconde section, nous étudierons les diverses sortes de conjugaisons.

Nous avons à considérer d'abord les **voix**, les **modes et temps** et les **personnes**.

I. Des voix.

213. Des voix en latin. — Le latin avait deux voix, l'*actif* et le *passif*. Il avait en outre une classe intermédiaire de verbes à terminaison passive et à valeur active, les verbes dits *déponents*.

213 *a*. Les déponents latins qui étaient en usage dans la langue vulgaire disparurent tous sans laisser de traces, sauf dans deux participes, et devinrent verbes actifs. Ainsi **admirari** devint **admirare**, v. fr. *amirer*; **sequi** devint **sequere**, *suivre*; **mori** devint **morire**, *mourir*; **nasci** devint **nascere**, *naître*. Les participes *mort*, *né* sont à peu près les seuls représentants de participes déponents latins (**mortuus**, **natus**).

213 *b*. Les verbes passifs présentaient un double système de conjugaison. A l'indicatif, le présent, l'imparfait et le futur; à l'impératif, le présent; au subjonctif, le présent et l'imparfait; à l'infinitif, le présent, et enfin les participes passés et futurs étaient formés par des modifications spéciales du radical. Tous les autres temps étaient formés d'une combinaison du participe passé avec les temps du verbe **esse** (*être*).

Première formation.

	Présent	Imparfait	Passé	Futur
Ind.	**cantor**	**cantabar**	—	**cantabor**
Impér.	**cantare**	—	—	—
Subj.	**canter**	**cantarer**	—	—
Inf. et Part.	**cantari**	—	**cantatus**	**cantandus**

Seconde formation.

		Parfait
Ind.	**cantatus**	**sum** / **fui**
Impér.	**cantatus**	**esto**

		Parfait
Subj.	cantatus	sim fuerim
Inf. et Part.	cantatum	esse fuisse

	Plus-que-parfait		Futur antérieur	
Ind.	cantatus	eram fueram	cantatus	ero fuero
Impér.	—		—	
Subj.	cantatus	essem fuissem	—	

214. Des voix en français. — Or, en latin vulgaire, toute la première formation disparut, et la langue dut se créer un nouveau passif en se servant seulement de la composition du participe passé avec le verbe *être* : *je suis chanté*, *j'étais chanté*, etc.

Nous verrons dans la syntaxe les conséquences de cette formation nouvelle qui, singulièrement imparfaite, rend bien souvent les langues romanes incapables d'exprimer l'idée passive. En réalité, il n'existe pas de *passif* : nous n'avons qu'une voix, l'*actif*, qu'il nous faut considérer maintenant.

II. Modes et temps.

215. Création en roman du conditionnel. — Le roman a conservé les modes du latin : *indicatif*, *impératif*, *subjonctif*, *infinitif*, *participe*. Il a ajouté un mode nouveau, le *conditionnel*.

216. Disparition de certains temps du latin. — En français, parmi les temps, se sont maintenus . à l'indicatif, le *présent* (**canto**, *je chante*), l'*imparfait* (**cantabam**, *je chantais*), le *parfait*, ce dernier perdant le sens de passé indéfini et de passé antérieur qu'il possédait conjointement avec celui de passé défini (**cantavi**, *je chantai*); à l'impératif, le *présent*, temps unique (**canta**,

chante); au subjonctif, le *présent* (**cantem**, *que je chante*), le *plus-que-parfait*, avec valeur d'imparfait (**cantassem**, *que je chantasse*); à l'infinitif, le *présent* (**cantare**, *chanter*). Se sont conservés en outre le *participe présent actif* (**cantantem**, *chantant*), le *gérondif* (**cantando**, *en chantant*), le *participe parfait passif* (**cantatus**, *chanté*).

Disparaissent les *futurs* de l'*infinitif* (**cantaturum esse** et **fuisse**), le *participe futur* (**cantaturus**), le *supin* (**cantatum**), les participes en **-dus**.

Sont remplacés par d'autres formes : l'*imparfait* du *subjonctif* (**cantarem**), dont l'emploi est rempli par le plus-que-parfait du même mode ; le *futur indicatif* (**cantabo**), que remplace une périphrase de l'infinitif avec l'auxiliaire *avoir* (**cantare-habeo**, *je chanter-ai*) ; une série de temps *passés*, les *plus-que-parfait* et *futur passé* de l'indicatif, les *parfait* et *plus-que-parfait* du subjonctif, le *parfait* de l'infinitif, dont les places sont prises par des périphrases formées du participe passé avec des temps simples de l'auxiliaire *avoir*, et quelquefois de l'auxiliaire *être*.

Ces combinaisons ajoutent même des temps nouveaux : le *passé indéfini* (*j'ai chanté*) et le *passé antérieur* (*j'eus chanté*).

Enfin, deux temps nouveaux sont créés à l'aide de cette périphrase de l'auxiliaire avec l'infinitif d'une part et le participe de l'autre : le *conditionnel présent* ou futur dans le passé (*je chanter-ais*), et le *conditionnel passé* ou futur passé dans le passé (*j'aur-ais chanté*), deux temps du mode indicatif qui sont aussi les temps d'un mode nouveau, le conditionnel.

Voilà des pertes importantes et, pour les compenser, des créations plus considérables encore. Ces créations, comme on le voit, sont de deux ordres : 1° le roman a formé des temps passés en combinant le *participe passé* avec l'auxiliaire ; 2° il a formé un futur et un conditionnel en combinant l'*infinitif* avec l'auxiliaire. Ce sont ces deux combinaisons qu'il nous reste à examiner.

217. Formation nouvelle des temps passés. — Le roman, en combinant le participe passé avec l'auxi-

liaire *avoir* et, dans certains verbes intransitifs, avec l'auxiliaire *être*, a créé un nouveau système de temps *composés* qui correspondent exactement aux temps *simples*.

Déjà le latin employait volontiers le verbe **habere** avec le participe parfait : **habeo scriptam epistulam**, *j'ai (là) écrite une lettre*. Le roman développa cette construction, l'étendit même aux verbes intransitifs, si bien que la conjugaison active présente dans les langues romanes une double série de temps, ici *simples*, là *composés* :

Simples	Composés
je chante (**canto**)	*j'ai chanté* (t. nouv.)
je chantais (**cantabam**)	*j'avais chanté* (**cantaveram**)
je chantai (**cantavi**)	*j'eus chanté* (t. nouv.)
je chanterai (**cantabo**)	*j'aurai chanté* (**cantavero**)
je chanterais (t. nouv.)	*j'aurais chanté* (t. n.)
que je chante (**cantem**)	*que j'aie chanté* (**cantaverim**)
que je chantasse (**cantassem**)	*que j'eusse chanté* (**cantavissem**)
chante (**canta**)	*aie chanté* (t. nouv.)
chanter (**cantare**)	*avoir chanté* (**cantavisse**)
chantant (**cantantem, cantando**)	*ayant chanté* (t. n.)

Ainsi la conjugaison française, grâce à cette série considérable de temps composés, arriva à exprimer beaucoup de nuances importantes dont l'expression était impossible dans la langue mère.

218. Formation nouvelle du futur et du conditionnel. — Le futur latin avait des terminaisons différentes suivant les conjugaisons [I, **canta-bo**; II, **debe-bo**; III, **leg-am**; IV, **audi-am**]. C'était là une première complication. En outre, les futurs de la IIIe et de la IVe

conjugaison se confondaient à la première personne avec les subjonctifs présents de ces mêmes conjugaisons. Enfin, l'affaiblissement de certains sons dans la prononciation amena de nouvelles confusions. Ainsi la 3e personne du futur **cantabit** se prononça **cantavit**, comme la personne correspondante du parfait. Aussi la langue populaire fut-elle obligée de recourir à des périphrases qui firent disparaître le futur latin et devinrent l'origine d'un nouveau futur.

En roumain, on employa *vouloir* avec l'infinitif : *Je veux faire* (= je ferai[1]). Dans les pays ladins, on employa *venir*, *aller* : *Je viens faire*, *je vais faire* (= je ferai). Dans le reste du monde roman, c'est *avoir* construit avec l'infinitif qui fut adopté : *J'ai faire*, *j'ai à faire* (= je ferai). Nous n'avons à examiner que cette dernière tournure. Elle implique deux idées : celle d'*obligation* et celle de *futur*. La langue abandonna graduellement la première de ces deux idées, et la périphrase n'exprima plus que l'idée unique du futur, devenant ainsi l'exact synonyme du futur ancien.

Dans certains dialectes de la Sardaigne, la forme correspondante à *avoir* reste isolée et peut précéder l'infinitif. Quoique la fusion de l'auxiliaire avec l'infinitif, partout ailleurs, soit complète, l'ancien espagnol et, encore de nos jours, le portugais, se permettent dans certains cas l'intercalation d'un pronom entre l'infinitif et la terminaison. Le plus ancien provençal a quelques exemples de séparation des deux éléments. Quant au français, dès les *Serments de Strasbourg* (842), l'auxiliaire ne fait qu'un avec l'infinitif : *Si salvarai eo* (si sauverai-je) ; *avrai* (aurai) ; *prindrai* (prendrai).

Une preuve de cette origine du futur, c'est l'accord complet qui existe entre la conjugaison du verbe *avoir* et les flexions du futur. L'italien dit : *ho* (j'ai) et *canterò*

1. Dans les provinces de l'Est et du Sud de la France, l'usage populaire remplace volontiers le futur roman par la combinaison de *vouloir* avec l'infinitif : Le médecin déclare que le malade *veut mourir* demain, c'est-à-dire *mourra* demain.

(je chanterai). L'espagnol dit : *he* (j'ai) et *cantar-é* (je chanterai). Le provençal et le français disent *ai* et *chanter-ai*, *cantar-ai*. Certains dialectes italiens disent *aggio* (j'ai) et *canter-aggio* (je chanterai).

Le *conditionnel* est formé avec l'infinitif et l'imparfait du verbe *avoir*. Soit la phrase : *Je crois qu'il partira demain*. Elle veut dire étymologiquement : *Je crois qu'il a à partir demain*. Soit maintenant la phrase : *Je croyais qu'il partirait hier*. Elle signifie évidemment : *Je croyais qu'il avait à partir hier*. *Partirait* indique une action future par rapport à une autre, mais toutes deux passées. *Partirait* est donc un futur dans le passé. Le futur *simple* est exprimé par la combinaison du présent de *avoir* avec l'infinitif; le futur dans le *passé*, par la même combinaison de l'imparfait de *avoir* avec l'infinitif, l'infinitif exprimant ainsi l'idée du futur, l'imparfait exprimant le passé.

A côté de ce sens, le temps que nous considérons exprime encore l'idée d'une condition, l'idée *conditionnelle*. Dans *il partirait s'il le pouvait*, *partirait* indique un futur dépendant d'une condition. Cette idée nouvelle ne répond plus à celle de l'imparfait *avait*, que nous venons d'analyser. C'est qu'en effet ici l'imparfait a une autre valeur que celle qu'exprime habituellement ce temps. Le latin ne possédait pas de mode *conditionnel*. Il exprimait l'idée conditionnelle soit par le subjonctif, soit par l'indicatif. C'est un conditionnel que nous avons en réalité ici dans la forme *avait*. *Il partirait* signifie au fond, non pas *il avait à partir*, mais bien *il aurait à partir* [1].

Ainsi se sont formés ces deux temps, à l'origine composés, aujourd'hui devenus simples, le futur et le conditionnel, qui, dans la série des temps composés, ont reçu aussi des temps correspondants : *futur passé* (j'aurai chanté), *conditionnel passé* (j'aurais chanté).

Remarquons que, dans la combinaison de l'infinitif et du présent ou imparfait de l'auxiliaire *avoir*, la syl-

1. Voir la syntaxe. (§ 452, II, 4°).

labe -av-(latin -hab-) a disparu quand elle n'était pas accentuée : *partirons*, *partirez* sont pour *partir*av*ons*, *partir*av*ez*; *partirais* est pour *partir*av*ais*, etc.[1]. Cette chute n'est pas due à une action phonétique quelconque, mais à un besoin de simplification : *partiravons*, *partiravez* étaient des formes trop lourdes, trop traînantes[2].

III. Des personnes.

Les trois personnes du singulier et du pluriel sont conservées dans le passage du latin au français. La flexion ou terminaison est plus ou moins profondément modifiée sous l'action des lois phonétiques ou analogiques. Le radical à son tour, dans certains cas déterminés, sous l'action de l'accent tonique, présente des altérations variées.

219. Première personne du singulier. — 1. Sauf dans la Ie conjugaison et dans *ai* (de *avoir*), la 1re personne de tous les temps du mode indicatif autres que le futur, se termine aujourd'hui par une **s** : *je dors, je pars*, *je rends*; *je dormis*, *je partis*; *vois*, *prends*, *bois*. Cette **s** n'existait pas primitivement, sauf dans les verbes dont la 1re personne se terminait par **-sco**, **-cio** : *conois* (connaître), *crois* (croître), *pais*, *faz*, plus tard *fais*[3].

D'où vient cette **s** ? On a prétendu et l'on prétend parfois encore qu'elle est due à l'action analogique de la 2e personne. Mais comment cette 2e personne aurait-elle imposé son **s** à la 1re personne, alors que, dès le

1. Contraction surtout curieuse au futur et au conditionnel du verbe *avoir* : *Aurons*, *aurez*, pour *aur*av*ons*, *aur*av*ez*, c'est-à-dire *haber-habemus*, *haber-habetis*. *Aurais* est pour *aur*av*ais*, c'est-à-dire *haber-habebam*, etc.

2. L'examen détaillé des formes verbales qu'amène cette composition du futur et du conditionnel sera repris § 227.

3. A la deuxième personne singulier de l'impératif *bois*, *tiens*, *reçois* (sauf dans les verbes du type *finir*), l'**s** n'est pas non plus étymologique; mais on comprend facilement que *bois*, *tiens*, *vois*, comme deuxièmes personnes, aient été assimilés à *tu bois*, *tu tiens*, *tu reçois*.

XIIe siècle, cette **s** ne se prononçait plus devant une consonne suivante ? D'ailleurs, pourquoi n'y aurait-il pas d's à la première personne du présent de l'indicatif dans la Ire conjugaison? Pourquoi ne dirait-on pas *je chantes* d'après *tu chantes* ?

Cette **s** a eu son point de départ dans les verbes où elle appartient au radical. L'**s**, étymologique dans *puis* (*possio), s'est imposée dès le XIIe siècle à *sui*, puis à *voi*, fr. mod. *vais*, et de même à *doin*, de dono, *rui*, de rogo, *trui*, de *tropo. Puis elle fut ajoutée dans les autres verbes, d'abord à l'indicatif présent, au radical des verbes terminé par une dentale, puis peu à peu à tous les radicaux terminés par une consonne. Les radicaux terminés par une voyelle reçurent les derniers l's. Au XVIIe siècle, les poètes emploient à la rime les formes anciennes et correctes : *je voi*, *je doi*, *je croi*, *je vien*, *je tien* ; *je parti*, *je fini*, *je reçu* ; *vien*, *crain*, *tien*, *aperçoi*, etc., tandis que dans l'intérieur du vers ils emploient les formes nouvelles et analogiques avec **s**, plus conformes à la prononciation populaire.

Quant aux parfaits, c'est de même l'analogie de ceux qui avaient un radical terminé par une **s** comme *je mis*, de misi, *je pris*, de *presi, qui a amené l'addition de l's : dans les autres : *je fini-s*, *je tin-s*, et même dans ceux en **u** (anc. *ui* ou *oi*) : *je du-s*, *je pu-s*.

2. Pas plus que l's dans les verbes que nous venons d'étudier, l'**e** muet final de la 1re personne du singulier du présent de l'indicatif et du présent du subjonctif de la Ire conjugaison n'est primitif. L'ancienne langue disait *je chant*, canto ; *que je chant*, cantem, et non *je chante*, *que je chante*. L'**e** n'existait que comme voyelle d'appui : *j'entre*, *je tremble*, etc. (§ 231).

Quoi qu'il en soit, quand la première personne se termine par un **e** muet, cet **e** muet prend l'accent et se change en **e** fermé dans la construction interrogative ou exclamative qui reporte le sujet après le verbe : *chanté-je*, *puissé-je*. Il y a là une déformation véritablement barbare de la terminaison verbale. La vieille

langue disait correctement : *entre-jo*, *puisse-jo*, ou bien avec la forme *gié* du pronom personnel : *entre-gié*, *puisse-gié*, comme la langue moderne dit encore *chantes-tu*, *puisses-tu*. Le pronom personnel s'étant réduit à la forme atone *je*, on a dit *chante-je*, *puisse-je*, avec l'accent sur le radical du verbe, ce qui rend le mot proparoxyton. La syllabe accentuée était suivie de deux atones, fait de prononciation que le français ne peut tolérer. Il se produisit par suite un déplacement d'accent, et la finale du verbe changea son **e** atone en **e** fermé accentué : *chanté-je*, *puissé-je*. Au XVIIe siècle, l'**e** final de *je* devint muet, et de nos jours l'**e** fermé final du verbe devint **e** ouvert. De là les formes actuelles : *chanté-je*, *puissé-je*, prononcées *chantèj'*, *puissèj'*. Au XVIIe siècle, l'analogie essaya d'étendre cette forme barbare, par un barbarisme plus étrange encore, aux verbes des autres conjugaisons. On dit : *entendé-je*, *rompé-je*, *sorté-je*, au lieu de *entends-je*, *romps-je*, *sors-je*, etc. Cet usage, condamné par Vaugelas, disparut rapidement.

Du reste, l'emploi de cette construction, où le pronom *je* est rejeté après le verbe, se restreignit encore avec les verbes qui n'étaient pas de la Ire conjugaison et se perdit pour certains d'entre eux qui l'avaient connu. Il ne se rencontre plus guère que dans un petit nombre de cas : *suis-je*, *dis-je*, *fais-je*, *dois-je*, et l'on tend de plus en plus à le rejeter quand il s'agit des verbes des autres conjugaisons : *veux-je*, *prétends-je*, *sens-je*, *dors-je*, et même avec ceux de la première : *chanté-je*, etc. La langue remplace cette construction par une périphrase lourde et désagréable : *est-ce que je...*

220. Deuxième personne du singulier. — La 2e personne est terminée à tous les temps et dans toutes les conjugaisons par une **s**, figurée dans certains cas par **x** : *tu peux*, *tu veux*. Cette sifflante est si bien la caractéristique de la 2e personne, qu'elle s'est imposée au parfait défini où, de par l'étymologie, elle ne doit pas paraître, la terminaison latine dont dérive la forme française étant **sti** : **cantasti**, *chantas* pour *chantast*; **finisti**, *finis*

pour *finist*. Le **t** final est tombé pour ne laisser subsister que l'**s** caractéristique, sans doute parce que dans tous les autres temps la 2e personne se terminait par une **s** simple.

Au présent de l'indicatif et du subjonctif, dans la Ire conjugaison, l'**s** est devenue muette dès le XVIe siècle. Voilà pourquoi l'on voit chez les poètes de cette époque et plus tard la dernière syllabe atone élidée dans les vers. Elle est même supprimée par certains grammairiens.

221. Troisième personne du singulier. — A la 3e personne, dans les verbes où elle est terminée par une voyelle, il s'intercale un **t**, dit *euphonique*, entre le verbe et le sujet postposé, soit le pronom *il*, *elle*, soit le substantif indéfini *on* : *aime-t-il*, *a-t-il*, *puisse-t-elle*, *a-t-on*, *dira-t-on*. On a cru longtemps que ce **t** venait de la forme primitive de la 3e personne dans les verbes de la Ire conjugaison. En effet le latin **cantat** est représenté au XIe siècle par le français *chantet*. *Chante-t-on* serait donc **cantat homo**. Mais cette explication est erronée, car le **t** euphonique ne paraît guère qu'à partir du XVIe siècle, et le **t** de *chantet* était tombé à la fin du XIe siècle. En fait, il y a simplement une action analogique venue des verbes des trois dernières conjugaisons pour la 3e pers. du singulier du présent : *il dit — dit-il; il reçoit — reçoit-il; il finit — finit-il;* de la 3e pers. sing. de l'imparfait indicatif et des 3es pers. plur. de toutes les conjugaisons : *chantait-il*, *chantent-ils*, *chantaient-ils*, *chantèrent-ils*, *chanteront-ils*, *chantassent-ils* etc. Ainsi, presque partout dans les propositions interrogatives ou exclamatives, le verbe se termine par un **t** qui se lie avec le sujet postposé, *ils*, *il*, *elles*, *elle*. De là à étendre **ce t** aux personnes qui ne le possédaient pas, il n'y avait pas loin : ce pas fut franchi dans la seconde moitié du moyen français : *aime-t-il*, *aima-t-on*, *aimera-t-elle*. Lorsque cette construction fut définitivement établie, elle chassa, pour le pronom *on*, l'emploi euphonique de *l'on*. *Dit-l'on*, *dira l'on* deviennent au XVIIe siècle *dit-on*, *dira-t-on*. L'usage étend même ce **t** à la

proposition verbale *voilà* : *voilà-t-il pas*, *ne voilà-t-il pas*. De cette tournure est sortie une particule interrogative ou exclamative, *ti*, qui, adoptée depuis le XVIIe siècle par la langue populaire, gagne tous les jours du terrain et finira peut-être par triompher en dépit de l'Académie et des traditions littéraires.

222. Première personne du pluriel. — Dans tous les verbes et dans tous les temps, sauf au parfait défini, cette personne se termine par **-ons**. En ancien français, on avait les trois formes : *-omes*, *-oms* (*ons*), *-om* (*on*). La forme primitive était *-oms*. Cette terminaison *-oms* ne s'explique par aucune des formes correspondantes du verbe latin : Ire conj. -ămus serait devenu *-ains*; IIe et IIIe -ēmus *-eins*; IVe -īmus *-ins*. Quant à -ĭmus, étant atone, il ne pouvait donner que *-mes* (cf. l'anc. fr. *dimes*, *faimes*, 254, 7°).

En effet, la flexion *-oms* dérive de la 1re pers. pl. du présent du verbe **esse**, sumus, qui devient régulièrement *soms*. *Soms* a donné d'une part *somes*, probablement sous l'influence d'une autre forme de la 1re pers. pl. de *être*, *esmes*, qui a vécu longtemps au moyen âge, du gallo-romain **esmus**, forme analogique créée d'après la 2e pers. pl. **estis**. *Soms* est d'autre part devenu *som* (*son*) : cette chute de l'**s** finale est due sans doute à une tentative passagère en vue de modeler la 1re pers. pl. sur la 1re sg. et de réserver l'**s** comme signe caractéristique de la 2e pers. sg. et pl. La langue, ayant senti le besoin d'indiquer par une terminaison unique la 1re pers. pl., a été choisir celle du présent du verbe *être*. L'ancien français dit *nous chantomes* ou *nous chantons*, ou *nous chanton*; *nous chanteromes*, ou *nous chanterons*, ou *nous chanteron*, de même qu'il disait *nous somes*, ou *nous sons*, ou *nous son*. A la fin du moyen âge, *chanton*, *chanteron* disparut : *-omes* resta exclusivement attaché au présent de l'indicatif du verbe *être* : *nous sommes*; pour tous les autres verbes, la flexion *-ons* fut adoptée à tous les temps, sauf au passé défini, et même à ceux du verbe *être* autres que le présent de l'indicatif : *nous chantons*,

nous chantions, *nous étions*, *nous serons*, etc. (Pour le parfait défini, voir § 231, 3.)

223. Deuxième personne du pluriel. — Des quatre terminaisons latines, ĭtis, atone, n'a pas subsisté (cf. *dites*, *faites*, § 254, 7°); ītis donne *iz*, qui n'a vécu que dans l'Est; atis donne *ez*, et ētis, *eiz*. Les textes primitifs ont ces deux terminaisons : dans les dialectes du Nord et de l'Est, au XIIIe siècle, *eiz* devient *-oiz*. Mais, dans le français propre, *-ez* s'étend par analogie à toutes les 2es personnes de tous les verbes et de tous les temps : *dev-ez*, *devi-ez*, *devr-ez*, *devri-ez*, *dussi-ez*; *vendr-ez*, etc. (Pour le parfait défini, voir § 231, 3.)

224. Troisième personne du pluriel. — Le latin a les terminaisons **-ant** (**cant ant**, **cantab-ant**, **debeb-ant**, etc.); **-ent** (**deb-ent**, **cant-ent**, **cantass-ent**, etc.), **-unt** (**leg-unt**, **cantar-unt**, **sunt**, etc.), qui sont toujours atones, sauf dans quelques formes monosyllabiques comme **stant**, **sunt**. Le français a ramené partout[1] ces terminaisons à une forme unique atone *-ent* : *chant-ent*, *doiv-ent*, *lis-ent*, *chantass-ent*, *chantèr-ent*, etc.

Comme cette terminaison consistait en un **e** féminin atone suivi d'un groupe de deux consonnes, ce qui formait une syllabe d'une prononciation très difficile, dès le moyen âge, l'**n** disparut, et *-ent* fut prononcé *-et*. Puis, au XVIe siècle, le **t** disparut à son tour dans la prononciation devant une consonne, et un peu plus tard l'**e** devint muet. Ainsi s'est formée la prononciation moderne qui, le plus souvent, réduit à rien cette finale *-ent*, sauf dans le cas de liaison.

Les dialectes, rencontrant les mêmes difficultés que la langue commune, tournèrent l'obstacle, non pas en altérant le groupe *-nt*, mais en déplaçant simplement l'accent : **cāntant**, *chantent*, devint **cantant**, *chantant*. Dès le Xe siècle, on trouve *ocesisant* pour *ocesisent*, 3e pers. pl. subj. imparfait, devenu plus tard *oceïssent*, *occissent*.

1. Excepté dans **habent**, *ont*; **sunt**, *sont*; **faciunt**, **facunt**, *font*; **vadunt**, **vaunt**, *vont*.

Cette syllabe *-ant*, accentuée, se confondit plus tard avec la finale de la 1re pers. pl. De là la conjugaison dans le Nord et l'Est : *nous chantons*, *ils chantont*.

225. Du participe présent et du gérondif. — A cet examen général des flexions verbales il convient d'ajouter une observation sur le participe présent et sur le gérondif.

La Ire conjugaison latine terminait ces deux temps de l'infinitif en **-antem** et en **-ando** : **cant-antem**, **cant-ando**. Les autres conjugaisons disaient **-entem**, **-endo** : **deb-entem**, **deb-endo**, ou bien **-ientem**, **-iendo** : **audi-entem**, **audi-endo**. Les autres langues romanes ramenèrent **-ientem**, **-iendo** à **-entem**, **-endo** et eurent ainsi deux terminaisons, *-ante*, *-ando* et *-ente*, *-endo*. Le français, vers le VIIe ou le VIIIe siècle, obéissant à cette tendance déjà signalée de ramener les flexions verbales à un seul type, remplaça **-ente** par **-ante** et **-endo** par **-ando**. De là cette terminaison unique *-ant* propre à tous les participes actifs, et le gérondif *lisant*, *en lisant*, qui se retrouve dans toutes les conjugaisons.

IV. De la forme du radical.

Sous l'action de l'accent tonique, le radical peut être modifié : 1° aux trois personnes du singulier et à la 3e du pluriel du présent, indicatif et subjonctif, et à la 2e singulier impératif [1] ; 2° au futur et conditionnel.

Le radical peut encore être modifié au parfait défini, au participe passé, et dans quelques personnes de quelques temps sous des influences spéciales. Ces dernières modifications relèvent de la conjugaison morte et seront étudiées dans la seconde section. Nous ne nous occuperons ici que des modifications apportées par l'accent aux 1. 2. 3. sg. et 3. pl. des trois présents et au futur et conditionnel.

1. Pour abréger, nous dirons désormais : 1. 2. 3. sg. et 1. 2. 3. pl.

226. Du role de l'accent aux trois présents. — L'accent tonique frappe le radical aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. aux trois présents de tous les verbes (sauf dans la conjugaison en *-ir* inchoative). Au contraire, les 1. 2. pl. reçoivent l'accent sur la désinence dans presque toutes les formes verbales :

Indicatif	Impératif	Subjonctif
cạnto		**cạntem**
cạntas	**cạnta**	**cạntes**
cạntat		**cạntet**
cạntant		**cạntent**

mais :

cantạmus	(**cantạmus**)	**cantẹmus**
cantạtis	(**cantạtis**)	**cantẹtis**

On sait que lorsque la voyelle du radical, accentuée, est entravée, c'est-à-dire suivie de deux consonnes, elle doit se maintenir en général (§ 50). Lorsqu'elle est libre, au contraire, elle doit en général devenir une voyelle ou une diphtongue nouvelle.

1. — a. Accentué, **a** libre devient **e** (§ 51, 4°) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
lạvo	*lef*			**lạvem**	*lef*
lạvas	*leves*	**lạva**	*leve*	**lạves**	*lefs*, *les*
lạvat	*levet*			**lạvet**	*left*, *let*
lạvant	*levent*			**lạvent**	*levent*

mais :

lavāmus	*lavons*	**lavāmus**	*lavons*	**lavẹmus**	*lavons*
lavātis	*lavez*	**lavātis**	*lavez*	**lavẹtis**	*lavez*

Cette conjugaison a persisté dans *il appert*, *je décherrai*, *tu sais*, *il sait* (a. fr. *ses*, *set*), *tu hais*, *il hait* (a. fr. *hes*, *het*).

2. — a. Suivi d'une nasale, a libre accentué devient **ai** (§ 55) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
ạmo	*aim*			**ạmem**	*aim*
ạmas	*aimes*	**ạma**	*aime*	**ạmes**	*aims, ains*
ạmat	*aimet*			**ạmet**	*aint*
ạmant	*aiment*			**ạment**	*aiment*

mais :

amāmus	*amons*	**amāmus**	*amons*	**amēmus**	*amons*
amātis	*amez*	**amātis**	*amez*	**amētis**	*amez*

La langue moderne a transporté dans toute la conjugaison tantôt la forme accentuée, tantôt la forme atone. Ainsi nous disons *nous aimons*, *vous aimez*, *aimons*, *aimez*, etc. La forme atone ne s'est maintenue que dans l'archaïque *amé* et dans *amant*. Par contre, nous disons *il clame*, au lieu de *il claime* (**clạmat**), par analogie avec *nous clamons* (**clamạmus**).

3. — **ė**. Accentué, **e** ouvert devient **ie** (§ 51, 2°) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
vẹnio	*viens*			**vẹniam**	*viegne*
vẹnis	*viens*	**vẹni**	*vien*	**vẹnias**	*viegnes*
vẹnit	*vient*			**vẹniat**	*viegnet*
vẹniunt	*viennent*			**vẹniant**	*viegnent*

mais :

venịmus	*venons*	**venịmus**	*venons*	**veniạmus**	*venions*
venịtis	*venez*	**venịtis**	*venez*	**veniạtis**	*veniez*

De même les formes **tenẹre**, *tenir*, **tẹnet**, *il tient*; — **quaẹrere**, *quérir*, **quaẹrit**, *il quiert*; — **levạre**, *lever*, **lẹvat**, *il lieve*, conservé par exemple dans *relief*.

4. — **ė**. Accentué, **e** fermé [latin **ē** et **ĭ**] devient **ei**, plus tard **oi** (§ 51, 3°) :

Indicatif		Indicatif	
debeo, ***dẹio**	*doi*	**recipio**, ***recẹpo**	*reçoif*
dẹbes	*dois*	**recẹpis**	*reçois*
dẹbet	*doit*	**recẹpit**	*reçoit*
dẹbent	*doivent*	**recẹpunt**	*reçoivent*

mais :

debēmus *devons*	**recepimus** *recevons*
debētis *devez*	**recepitis** *recevez*

5. — ȯ. Accentué **o** ouvert devient **uo**, **ue**, **oe**, **eu** (§ 51, 2°) :

***tropare**, *trouver*	***tropat**, *trueve*, *treuve*
probare, *prouver*	**probat**, *prueve*, *preuve*
***morire**, *mourir*	***morit**, *meurt*
***potere**, *pouvoir*	***potet**, *peut*
***volere**, *vouloir*	***volet**, *veut*
dolere, *douloir*	**dolet**, *deut* (usité jusqu'au [XVIe siècle)

6. — ȯ. Accentué, **o** fermé devient **eu** (§ 51, 3°) :

colare, *couler*	**colat**, *queule*
plorare, *plourer*	**plorat**, *pleure*

7. — ė ouvert, suivi d'une palatale (§ 54, 2°), donne la conjugaison suivante :

precare : *je prie*, *tu pries*, *il priet*, *ils prient*;
mais *nous preyons* (*proyons*); *vous preyez* (*proyez*).

De même pour ȯ ouvert devant une palatale (§ 54, 2°), nous avons :

appodiare : *j'apui*, *tu apuies*, *il apuiet*, *ils apuient*;
mais *nous apoyons*, *vous apoyez*.

8. — Un dernier cas se présente, différent des précédents, c'est celui où les personnes dont la pénultième porte l'accent ont plus de deux syllabes; la pénultième est alors nécessairement longue, ce qui la maintient à ces personnes; mais devenant atone quand la terminaison est accentuée, elle disparaît suivant la théorie des voyelles atones (§ 48) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
aiūto	*aiu*			aiūtem	*aiu*
aiūtas	*aiues*	aiūta	*aiue*	aiūtes	*aius*
aiūtat	*aiuet*			aiūtet	*aiut*
aiūtant	*aiuent*			aiūtent	*aiuent*

mais :

aiūtāmus	*aidons*	aiūtēmus	*aidons*
aiūtātis	*aidiez*	aiūtētis	*aidiez*

De même pour notre verbe *parler* (parabolare, *paraulare) :

Indicatif	Impératif	Subjonctif
je parole		*que je parol*
tu paroles	*parole*	*que tu parols*
il parolet		*que il parolt*
nous parlons	*parlons*	*que nous parlons*
vous parlez	*parlez*	*que vous parlez*
ils parolent		*que ils parolent*

De même le verbe *raisonner* (rationare) :

je raison		*que je raison*
tu raisonnes	*raisonne*	*que tu raisons*
il raisonnet		*qu'il raisont*
nous raisnons	*raisnons*	*que nous raisnons.*
vous raisniez	*raisniez*	*que vous raisniez*
ils raisonnent		*qn'ils raisonnent.*

Tel est le système que présentait l'ancienne conjugaison sous l'influence de l'accent.

Dès la fin du moyen âge, la langue chercha à simplifier ces formes, et elle se mit à unifier sa conjugaison. Tantôt ce fut la forme *accentuée* qui s'imposa, par exemple dans *aimer*, *pleurer*, *raisonner* ; tantôt ce fut la forme *atone*, par exemple dans *couler*, *laver*, *parler*. Il est difficile de déterminer les raisons qui ont fait triompher l'une plutôt que l'autre. Aujourd'hui, il ne reste plus de traces de ces formes doubles, dans la conjugai-

son vivante du moins. Les derniers exemples sont donnés au XVIIe siècle par Molière : *on treuve* (*Misanth.*, I, 1), et par La Fontaine : *je treuve* (*Fables*, II, 20). Mais la conjugaison morte en a conservé de nombreux spécimens.

227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel. — Nous savons que ces deux temps sont formés de l'infinitif et du présent ou de l'imparfait de habere : cantare-habeo, cantarabio, cantaraio ; — cantare-habebam, cantarabeba, cantaraveva, cantareva, cantarea. Or, dans cantaraio, cantarea, l'accent porte sur a dans aio, sur e dans ea. Par suite, l'a de are, accentué dans l'infinitif isolé cantare, devient atone contrefinale dans cantaraio, cantarea. Par suite, en vertu des lois connues (§ 48), cet a devient dans ces formes un e muet : *je chanterai*, *je chanterais*. Il faut faire exception pour *enverrai*, qui a remplacé *enveierai* (§ 242).

En vertu des mêmes lois, les voyelles autres que a, quand elles ne sont pas protégées par des groupes, doivent tomber en cette même position :

debēraio	*devrai*	à côté de	debēre	*devoir*
tenēraio	*tendr-ai*, *tiendrai*		tenēre	*tenir*
valēraio	*valdr-ai*, *vaudrai*		valēre	*valoir*
*cadēraio	*chedr-ai*, *cherrai*		cadēre	*cheoir*
vidēraio	*vedr-ai*, *verr-ai*		vidēre	*veoir*, *voir*
sedēraio	*sedr-ai*, *serr-ai*		sedēre	*seoir*
*recipēraio	*recevr-ai*		recipēre	*recevoir*
venīraio	*vendr-ai*, *viendr-ai*		venīre	*venir*
morīraio	*morr-ai*, *mourr-ai*		morīre	*mourir*
audīraio	*odr-ai*, *orr-ai*		audīre	*oir*, *ouïr*, etc.

Ainsi s'expliquent ces formations du futur qui, au premier abord, paraissent si bizarres. Elles présentent une application régulière des lois phonétiques. La langue moderne a simplifié, comme elle l'a pu, la plupart de ces formes, normales au point de vue de l'étymologie, en les soumettant à l'action unificatrice de l'analogie. Nous verrons dans la section suivante dans

quelle mesure la langue est restée fidèle aux anciens usages.

Section II. — *Les diverses conjugaisons.*

228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. — 229. Conjugaisons vivantes. — 230. Conjugaison morte.

I. Première conjugaison vivante. — 231. Mode indicatif. — 232. Mode impératif. — 233. Mode subjonctif. — 234. Mode infinitif. — 235. Temps composés. — 236. Des verbes terminés anciennement en *-ier*. — 237. De l'unification des verbes en *-er* qui modifiaient anciennement leur radical. — 238. Des verbes en *-er* dont l'*é* fermé de l'infinitif est précédé d'un *e* muet et d'un *é* fermé. — 239. Verbes en *-yer*. — 240. Verbes en *-er* précédé d'une voyelle. — 241. Verbes en *-ger*, *-cer*. — 242. Verbes irréguliers : *envoyer*, *aller*.

II. Deuxième conjugaison vivante (verbes inchoatifs). — 243. De la particule inchoative *-iss*. — 244. Mode indicatif. — 245. Mode impératif. — 246. Mode subjonctif. — 247. Mode infinitif. — 248. Verbes irréguliers : *bénir*, *fleurir*, *haïr*, *vêtir*.

III. Conjugaison morte. — 249. De la conjugaison morte. — 250. Parfait de l'indicatif et participe passé. — 251. Infinitif, futur et conditionnel. — 252. Participe présent. — 253. Les trois présents. — 254. Particularités de certains verbes.

INTRODUCTION

228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. — Le latin possédait quatre conjugaisons qui se terminaient au présent de l'infinitif en :

Ire -ā̆re	IIIe -ĕre
IIe -ē̆re	IVe -ī̆re

Ce système a été totalement bouleversé dans le passage du latin au français. Seule, la Ire conjugaison est demeurée indépendante ; les autres se sont confondues plus ou moins complètement et se sont altérées de façon à créer tout un nouveau système.

Il n'y a pas d'exemple de verbes de la Ire conjugaison qui aient passé dans les autres. Tous les verbes latins

en -are qui ont vécu dans la langue populaire sont devenus des verbes en *-er*.

Aucun des verbes en -ēre, -ĕre, -īre n'est non plus passé dans la Ire conjugaison. *Paver* ne vient point de pavire, mais du substantif de l'a. fr. *pavement*; l'ancien français *toussir* (lat. tussire), a été remplacé au XVIe siècle seulement par *tousser*; *puer* était anciennement *puir* (lat. putēre), qui a subsisté à côté de *puer* jusqu'au XVIIIe siècle. La langue moderne, dans l'usage populaire, crée de même le verbe *mouver*, du participe *mouvant*, de *mouvoir*.

Mais les IIe, IIIe, IVe conjugaisons n'ont point la même fixité que la Ire.

Les verbes en -ēre donnent régulièrement des infinitifs en *-oir* : debēre, *devoir*; habēre, *avoir*. Mais ils donnent en outre des infinitifs en *-ir* : tenēre, *tenir*; mucēre, *moisir*; florēre, *florir*; et des infinitifs en *-re* : ridēre, *rire*; respondēre, *répondre*. Quelques verbes même ont deux formes : manēre donne à la fois *manoir* et *maindre*; placere donne *plaisir* et *plaire*; licere donne *loire* et *loisir*.

Les verbes en -ĕre donnent régulièrement des infinitifs en *-re* : lĕgĕre, *lire*; dĭcĕre, *dire*; rumpĕre, *rompre*. Mais ils donnent encore des infinitifs en *-oir* : cadĕre, *choir*; sapĕre, *savoir*; recipĕre, *recevoir*; et des infinitifs en *-ir* : vertĕre, *vertir*. Certains verbes réunissent plusieurs de ces formes :

sequĕre	v. fr. *sivir* ou *sivre, suivre*
fallĕre	*faillir* et *falloir*
currĕre	*courre* et *courir*
gemĕre	*geindre* et *gémir*
tollĕre	*toldre* et *tollir*

Quant aux verbes latins en -īre, d'ailleurs peu nombreux, ils donnent régulièrement des verbes français en *-ir* : audīre, *ouïr*; partīre, *partir*; sentīre, *sentir*.

On peut donc dire que si -are a donné toujours *-er* et -ire toujours *-ir*, -ēre, -ĕre ont abouti à trois formes : *-oir*, *-ir*, *-re*. Mais ce dernier fait ne constitue pas, à

proprement parler, une irrégularité phonétique. Les terminaisons latines -ēre et -ĕre ne pouvaient devenir en français que *-oir* (anc. *-eir*) et *-re*. Par suite, les infinitifs en *-ir* correspondant à des formes latines en -ēre, ceux en *-re* correspondant à des formes latines en -ēre et enfin ceux en *-oir* correspondant à des formes latines en -ĕre doivent faire supposer pour les uns une substitution de suffixe déjà opérée dans le latin populaire, ou pour les autres une influence analogique exercée en français par d'autres formes du verbe (sauf pour *moisir* et autres infinitifs analogues, où l'i provient régulièrement de ē influencé par c, § 54, 4°).

A l'indicatif présent, une confusion d'un autre genre se produisit : dans un certain nombre de verbes, -io de la 1re pers. sg. se réduisit à o : partio, recipio, sentio, deviennent parto, recepo, santo ; -iunt de la 3e pers. pl. se réduisit à -unt : sapiunt, sentiunt devinrent sapunt, sentunt. Les 1re et 2e pers. pl., comme nous l'avons vu (§ 222, 223), se ramenèrent à des formes uniques. Des réductions analogues s'opérèrent au subjonctif; on aboutit à une terminaison presque unique : am, as, at, etc., au lieu de eam, am, iam.

Au parfait, l'existence dans ces trois conjugaisons de formes faibles, c'est-à-dire accentuées sur la terminaison, et de formes fortes, c'est-à-dire accentuées sur le radical, sans délimitation nette suivant les conjugaisons, était féconde en confusions. Beaucoup de formes fortes furent ramenées à des formes faibles par besoin de donner au parfait une caractéristique déterminée. La terminaison dedit, altération de dĭdit opérée par confusion avec le parfait de do, joua un rôle particulier dans ce commencement d'unification : non-seulement vendĭdit devint vendedit, mais les parfaits forts en i à radical terminé par un t ou un d reçurent presque tous cette nouvelle terminaison : respondit devint respondedit. D'autre part, les parfaits en vi furent remplacés par des parfaits en vui. Tous ceux en evi et les parfaits à redoublement disparurent. Il y avait donc déjà une tendance à l'unité que nous verrons s'accentuer en français,

mais en même temps un chaos et un inextricable mélange.

Pour le participe, comme nous le verrons (§ 250, 2), la tendance fut la même, mais là non plus cette tendance ne fut pas assez forte pour aboutir à une conjugaison unique, régulière et vivante.

Il est resté, en effet, un certain nombre de participes forts dans la langue ; de plus, alors que la conjugaison en **-er** et celle en **-ir** (*finir*) ont leurs participes nettement caractérisés par *é* et *i*, les autres verbes en **-ir**, **-oir**, **-re**, ont leur participe tantôt en *-i* (**itum**), tantôt en *-u* (**utum**), souvent suivant le caprice de l'usage.

D'un autre côté agissait une tendance qui devait être plus féconde, celle qui créa la conjugaison du type *finir*. Il existait en latin des verbes terminés au présent de l'infinitif en **-ascere**, **-escere**, **-iscere**, **-oscere**, verbes dits *inchoatifs* parce qu'ils expriment des commencements d'action (**inchoare**, commencer). Ainsi : **splendere**, resplendir, **splendescere**, commencer à resplendir. La langue populaire adopta cette terminaison en **-scere**, en lui enlevant sa valeur inchoative, et l'appliqua à un grand nombre de verbes en **-ir** provenant d'**-ēre**, **-ĕre**, **-īre**. De cette façon le radical s'allongea, non point à tous les temps et à toutes les personnes, mais à quelques-uns seulement, là où cela était nécessaire, d'une syllabe intercalaire **-isc**.

229. Conjugaisons vivantes. — C'est ce type que la langue développa avec assez de force et de persévérance pour en former une nouvelle conjugaison vivante à côté de celle en **-are**, **-ar**, *-er*.

En effet, depuis les origines, tous les verbes nouveaux, soit créés par dérivation, soit empruntés à des langues étrangères ou à la formation savante gréco-latine, et tous les verbes de création ultérieure possible appartiennent à la conjugaison **-er** ou **-ir**, sans exception.

En général, les verbes tirés de substantifs rentrent dans la Ire conjugaison : *plume*, *plumer* ; *feuillet*, *feuil-*

leter; *mur*, *murer*; tandis que les verbes tirés d'adjectifs rentrent dans la IIe conjugaison : *grand*, *grandir*; *faible*, *faiblir*; *noir*, *noircir*.

230. Conjugaison morte. — Tous les autres verbes, peu nombreux du reste (80 environ), forment ce qu'on a nommé justement la *conjugaison morte*. Cette conjugaison comprend quelques verbes en **-ir** non inchoatifs, comme *bouillir*, *partir*, etc.; quelques verbes en **-oir**, comme *avoir*, *devoir*, *recevoir*, etc., et des verbes en **-re**, comme *rendre*, *rire*, *rompre*, etc.

I. Première conjugaison vivante.

231. Mode indicatif.

1. Présent :

cạnto	*chant* (XIe s.), *chante* (XIIIe s.)
cạntas	*chant-es*
cạntat	*chant-et* (XIe s.), *chante* (XIIe s.)
cantāmus	*chant-ons*
cantātis	*chant-ez*
cạntant	*chant-ent*

Sg. *Ire pers.* La forme primitive est *chant*, l'**o** final atone de **canto** devant tomber d'après les lois phonétiques (§ 47). Toutefois, quand cet **o** était précédé d'un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, il s'ajoutait un **e** muet : **intro**, *j'entre*; **simulo**, *je semble*; **tremulo**, *je tremble*. De là, dès le XIIe siècle, l'addition analogique d'un **e** à toutes les 1res personnes des radicaux terminés par une consonne : *je chante*, etc. Cet **e** s'étendit même aux radicaux terminés par une voyelle : *je prie*, *je confie*.

Toutefois, dans ce dernier cas on trouve jusqu'en plein XVIe siècle des formes sans **e** : *je pri*, *je confi*, archaïsmes conservés par licence poétique. Il est vrai que le plus souvent, comme on croyait à une chute de l'e, on le remplaçait par une apostrophe.

2e pers. L's final n'est tombé dans la prononciation qu'à partir du XVIe siècle.

3e pers. La forme primitive est *chantet*; au commencement du XIIe siècle, le **t** tombe, et l'**e** devient muet tout à la fin du XVIe siècle.

Pl. *1re 2e 3e pers.* Voir § 222, 223 et 224.

On voit que, par une série d'altérations phonétiques, les 1. 2. 3. sg. et la 3e pl. se fondent aujourd'hui dans une même prononciation *chant*'.

2. Imparfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
cant-ạbam	**cant-ạva**	*chant-aue*, *-òe*
cant-ạbas	**cant-ạvas**	*chant-aues*, *òes*
cant-ạbat	**cant-ạvat**	*chant-auet*, *òet*
cant-abāmus	**cant-avāmus**	—
cant-abātis	**cant-avātis**	—
cant-ạbant	**cant-ạvant**	*chant-auent*, *-òent*

Chantaue, *chantoe* n'ont vécu que dans le dialecte normand, où *chantoet* est devenu *chantout*. Dans le dialecte francien, on a eu, dès l'origine, *chanteie*, *chanteies*, *chanteit*, *chanteient*, devenu plus tard *chantoie*, *chantais*, et qui provient d'une forme analogique **cantebam**, **canteam**.

Les 1. 2. pl., dès le XIe siècle, étaient *chantiiens*, *chantiiez*, plus tard *chantions*, *chantiez*, peut-être sous l'influence des verbes en **-ir**.

3. Parfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
cant-ạvi	**cant-ại**	*chant-ai*
cant-avịsti	**cant-ạsti**	*chant-as*
cant-ạvit	**cant-ạt**	*chant-at*, *chant-a*
cant-ạvimus	***cant-ạmmus**	*chant-ames*, *-âmes*
cant-avịstis	**cant-ạstis**	*chant-astes*, *-âtes*
cant-ạverunt	**cant-ạrunt**	*chant-erent*

Sg. *1re pers.* Dans **cantavi**, le **v** est tombé déjà avant le VIIe siècle, et l'**i** a fait diphtongue avec **a** : *cantai*.

2e *pers.* **Cantasti** devient d'abord *chantast*; vers **le**

VIIIe ou le IXe siècle, le t est tombé sous l'influence prédominante de l's, déjà sentie comme caractéristique de la 2e personne.

3e pers. **Cantavit** se prononça **cantavt**; le v tombe devant le t : *chantat*, où l'a ne s'est pas changé en e, sans doute parce qu'il était dans une finale accentuée.

Pl. *1re*, *2e pers.* **Cantavimus** devient **cantavmus**, *chantames*, et **cantastis** devient *chantastes*. Cette seconde forme réagit sur la première pour la changer en *chantasmes*, d'où avec la chute de l's : *chantámes*, *chantátes*, formes que la prononciation moderne a abrégées en *chantămes*, *chantătes*.

3e pers. La forme *chantèrent* sort régulièrement de **cantarunt**. L'analogie des autres personnes a quelquefois donné *chantarent* au XVe siècle et au XVIe.

La langue a connu des parfaits de la Ire conjugaison en -i, par ex. : *je mangi*, etc. (§ 236).

4. Futur et conditionnel (voir § 218 et 227).

232. MODE IMPÉRATIF.

Présent :

cant-a *chant-e.*

Les 1, 2 pl. *chantons*, *chantez* sont prises au subjonctif. En latin, on dit **cant-ate**, qui aurait dû donner *chantét*, *chanté*, formes trop faciles à confondre avec le participe passé.

233. MODE SUBJONCTIF.

1. Présent :

Lat. classique	Lat. populaire	Vieux français	Français mod.
cạnt-em	**cạnt-e**	*chant*	*chant-e*
cạnt-es	**cạnt-es**	*chanz* (=*chant-s*)	*chant-es*
cạnt-et	**cạnt-et**	*chant* (=*chant-t*)	*chant-e*
cant-ēmus	**cant-ēmus**	(*chant-iens*, *-ons*)	*chant-ions*
cant-ētis	**cant-ētis**	*chant-eiz*, *-ez*	*chant-iez*
cạnt-ent	**cạnt-ent**	*chant-ent*	*chant-ent*

Sg. L'e atone devait tomber : *chant*, *chanz*, *chant* sont donc les formes primitives normales. De même : *que je plor*, *que tu plor-s*, *qu'il plor-t*; *que je lo*, *que tu loz*, *qu'il lot*, du verbe *loer*, auj. *louer*. Seuls, les verbes dont le radical se terminait par un groupe de consonnes réclamant une voyelle d'appui ont au singulier dans la vieille langue un e de flexion : *que j'entre*, *que tu entres*, *qu'il entret*, etc. Dans la suite, l'analogie a partout étendu cette voyelle, et l'on a dit : *que je chante*, *que tu chantes*, *qu'il chante*, etc.

Pl. 1re *pers. Chant-iens* a toujours été peu usité; la forme ordinaire était *chantons*. Au XVIe siècle, soit par une fusion de ces deux formes, soit plus vraisemblablement par l'analogie des verbes en *-ir*, apparaît la forme moderne : *chantions*.

2e *pers. Chanteiz* a disparu de bonne heure devant *chantez* (§ 223), qui se maintient jusqu'au XVIe siècle. A cette époque *chantez* subit le même traitement que *chantons* et devient *chantiez*.

2. Imparfait :

cant-ạssem,	*chant-asse*
cant-ạsses	*chant-asses*
cant-ạsset	*chant-ast*, *chant-ât*
cant-assẹ̄mus	(*chant-issons*, *chant-assions*)
cant-assẹ̄tis	(*chant-issez*, *chant-assiez*)
cant-ạssent	*chant-assent*

Sg. On attendrait régulièrement : *que je chantas*, *que tu chantas* (=*chantasss*); mais l'e final s'est maintenu pour garder à ce temps toute sa physionomie.

Pl. Ce n'est qu'au début du XVIIe siècle que les 1. 2. pl. *chantissons*, *chantissez* ont été remplacées définitivement par *chantassons*, *chantassiez*, sous l'influence de l'a des autres personnes. Robert Estienne ne connaît que *chantissions*, *chantissez*. A la même époque aussi, *chantissons*, sous l'influence de *chantissiez*, était devenu *chantissions*.

234. Mode infinitif.

Présent	cant-ạre	*chant-er*
Partic. présent	cant-ạntem	*chant-ant*
Gérondif	cant-ạndo	*chant-ant*
Partic. passif. M. Sg.	cant-ạtus, -ạtum	*chant-ez, ét*
Pl.	cant-ạti, -ạtos	*chant-ét, éz*
F. Sg.	cant-ạta	*chant-éde, chant-ée*
Pl.	cant-ạtas	*chant-ées*

235. Temps composés. — Leur étude rentre dans celle des auxiliaires *être* et *avoir* que nous étudierons plus loin (§ 254).

Remarques.

236. Des verbes terminés anciennement en **-ier**. — Certains verbes de l'ancien français, sous l'influence d'une palatale précédente (§ 54, 1° *a*), avaient changé, non en **é**, mais en **ié** l'**a** latin de l'infinitif présent, du participe passé, de la 2e pl. du présent et de la 3e pl. du parfait indicatif : *changier*, *cerchier*, *aidier*, *cuidier*, *nagier*, *traitier*, *emerveillier*, *enseignier*, etc. Ainsi l'on disait : *changié*, *vous changiez*, *que vous changiez*; *vous aidiez*, *que vous aidiez*; *changièrent*, *aidièrent*, etc. Entre le XIVe siècle et le XVIe, l'influence de la conjugaison régulière fit tomber cette diphtongue **ié** que remplaça la voyelle ordinaire **é** : l'unité de la forme triomphe donc partout.

Les dialectes du Nord et de l'Est, loin de suivre la marche simplificatrice du français, poussèrent les faits à leurs conséquences extrêmes. Ils réduisirent **ié** à **i**, et cette modification phonétique fit passer en apparence à la IIe conjugaison un grand nombre de verbes de la Ire. L'infinitif, le participe passé, la 3e pl. parfait, la 2e pl. des trois présents ayant désormais **i**, des temps entiers reçoivent cette flexion. Ainsi, le verbe *mangier* devint *mangir* et se conjugua au parfait : *je mangi*, *tu mangis*, *il mangi*, *nous mangimes*, *vous mangites*, *ils mangirent*.

Ce changement apparent de conjugaison est à distinguer de celui que présentent, au XVe siècle et au XVIe,

les verbes ordinaires en -er qui, de l'ancien imparfait subjonctif *que nous chantissions*, *que vous chantissiez*, non seulement tirèrent un imparfait subjonctif complet : *que je chantisse*, *que tu chantisses*, *qu'il chantist*, mais encore étendirent ces formes au parfait indicatif : *je chantis*, *tu chantis*, *il chantit*, *nous chantîmes*, *vous chantîtes*, *ils chantirent*.

Ces formes ont disparu de la langue commune, mais ont survécu dans les dialectes ou les patois.

237. De l'unification des verbes en **-er** qui modifiaient anciennement leur radical. — Le principe de l'unification triompha également dans la conjugaison qui modifiait la voyelle du radical sous l'influence de l'accent : *il aime*, *nous amons*; *il queule*, *nous coulons* devinrent il *aime*, *nous aimons*; *il coule*, *nous coulons*.

238. Des verbes en **-er** dont l'**é** fermé de l'infinitif est précédé d'un **e** muet ou d'un **é** fermé. — Nous avons expliqué plus haut (§ 227) comment l'**e** fermé de l'infinitif se changea en **e** muet au futur et au conditionnel : *je chanter-ai*, *je chanter-ais*. Nous avons à examiner le cas où cet **é** fermé de l'infinitif est précédé d'un **e** muet comme dans *geler*, *lever*, *peser*, et dans les verbes en **-eler**, **-eter**, ou bien d'un **é** fermé comme dans *céder*, *espérer*.

1er cas. Aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. des trois présents, l'**e** muet, sous l'influence de l'accent tonique, se changea en **è** ouvert : *je gèle*, *je lève*. Dans les verbes en **-eler**, **-eter**, l'orthographe a noté l'**e** ouvert, soit par un accent grave, soit par le redoublement de la consonne **l**, **t** : *j'épèle* ou *j'épelle*, *j'achète*, *je jette*. Les autres personnes gardent l'**e** muet : *nous gelons*, *vous levez*, *nous épelons*, *nous achetons*, *vous jetez*.

De là une alternance entre les formes qui ont la voyelle du radical accentuée et celles qui l'ont atone. Ce balancement est surtout sensible aujourd'hui dans les verbes en **-eler**, **-eter**, où l'**e** muet tombe dans la prononciation : *je renouvelle*, *tu renouvelles*, *il renouvelle*, *ils*

renouvellent, mais *nous renouv'lons*, *vous renouv'lez*, *je renouv'lais*, etc. La langue moderne reproduit ici la marche que nous avons étudiée dans l'ancienne conjugaison : *je parole*, *tu paroles*, mais *nous parlons*, *vous parlez* ; et de même que la langue a fait triompher les formes contractées *parlons*, *parlez*, etc., dans toute la conjugaison, de même le langage populaire d'aujourd'hui fait triompher les formes contractées : *je cach'te*, *tu cach'tes*, *je décoll'te*, *j'épouss'te*, etc.

Au futur et au conditionnel, l'**e** muet du radical est de même suivi d'un autre **e** muet : il se change également en **è** ouvert sous l'action de l'accent tonique : *je gèlerai*, etc., et la prononciation est marquée soit par l'accent grave, soit par le redoublement de la consonne.

2e *cas*. Pour les verbes dont l'infinitif présente **é** fermé comme voyelle du radical, comme *céder*, *espérer*, le cas est le même aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. des trois présents, puisque cet **é** fermé est suivi d'un **e** muet. Cet **é** fermé doit se changer en **è** ouvert : *il cède*, *il espère*.

Au futur et au conditionnel, le cas est différent, car la prononciation actuelle faisant tomber l'**e** muet de l'infinitif, *je cèderai*, *j'espèrerai* se prononcent en réalité : *je céd'rai*, *j'espér'rai*. La syllabe du radical étant libre, il n'y a aucune raison pour qu'elle change.

239. Verbes en **-yer**. — L'orthographe moderne change **y** en **i** devant **e** muet.

240. Verbes en **-er** précédé d'une voyelle. — Par ex. *payer*, *ployer*, *prier*, *louer*, etc. Le futur et le conditionnel font suivre cette voyelle d'un **e** muet que l'on remplace parfois en poésie par un accent circonflexe : *paierai*, *paîrai*; *prierai*, *prîrai*, etc.

241. Verbes en **-ger -cer**.— L'addition d'un **e** après le **g** et d'une cédille sous le **c** devant **a**, **o** est un fait purement orthographique : *nous mange-ons*, *je plaç-ais*, etc.

242. Verbes irréguliers : **envoyer, aller**. — **Envoyer** fait au futur et au conditionnel *j'enverrai*, *j'enverrais*, au

lieu de *j'envoier-ai*, *j'envoier-ais* qui existaient encore au XVIIe siècle. **Inviareabeo** devait donner *enveerai*, qui a été remplacé par *enveierai*, *envoierai*, tiré du subst. *veie*, *voie*. *Enverrai*, qui paraît au XIVe siècle, semble être la contraction de *enveierai*.

Aller est formé de trois verbes différents :

α) Latin **ire**, de même signification, qui a donné le futur et le conditionnel : *j'irai*, *j'irais*. Ce même verbe entre en composition dans le verbe **exire** (sortir), devenu l'ancien verbe *eissir*, *issir*, participe passé *issu*, et dans les verbes **perire**, **subire** (aller sous) représentés en français par *périr*, *subir*, mots de formation savante.

β) Latin **vadere**, de même signification, qui a donné les 1. 2. 3. sg. et la 3. pl. du présent indicatif : *je vois* (v. fr.), *je vais* ou *je vas* [1], *tu vas*, *il vat* (v. fr.), *il va*, *ils vont*. Ce verbe se trouve encore en composition dans **invadere**, *envahir*.

γ) Enfin un verbe d'origine obscure qui est en italien **andare**, en espagnol et portugais **andar**, en provençal **anar**, en vieux français *aler*, en français moderne *aller*. Ce verbe donne les trois temps de l'infinitif *aller*, *allant*, *allé* ; les 1. 2. pl. du pr. ind., *allons*, *allez* ; le plur. de l'impératif, *allons*, *allez* ; tout l'imparfait de l'indicatif, *allais*, etc. ; tout le parfait défini, *allai*, etc. ; tout le subjonctif avec des formes irrégulières au présent, *aille*, *ailles*, *aille*, *aillent* ; *allions*, *alliez* ; *allasse*, etc.

II. Deuxième conjugaison vivante (verbes inchoatifs).

243. De la particule inchoative **-iss**. — Cette conjugaison, comme nous l'avons vu, est caractérisée par l'intercalation de la syllabe **-iss-** entre le radical et la terminaison, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, à

1. *Vois* devient *vais*, comme *François* donne *Français*. La forme *je vas* est due à l'analogie de *tu vas*, comme *je peux*, au lieu de *je puis*, vient de *tu peux*.

l'impératif, au présent du subjonctif, au participe présent et au gérondif. Dans les autres temps, parfait défini, imparfait du subjonctif, infinitif, futur et conditionnel, participe passé, le radical reste intact.

La prononciation populaire de la Gaule du Nord a changé **-isc-** en **-ics-** : de là la forme *-is-* ou *-iss-* propre au français. Cette **s** est une **s** forte : c'est pourquoi elle se double devant une voyelle : *nous finissons*, etc. Devant une consonne, au contraire, elle s'éteint : *finis-t*, dérivé de **finiscit**, devient *finit*. De même *tu finis*, de **finiscis**, est pour *finis-s*.

244. Mode indicatif.

1. Présent :

fin-ĭsc-o	*fin-is*[1]
fin-ĭsc-is	*fin-is*
fin-ĭsc-it	*fin-it*, v. fr. *fin-ist*
fin-ĭsc-imus	(*fin-iss-ons*)
fin-ĭsc-itis	(*fin-iss-ez*)
fin-ĭsc-unt	*fin-iss-ent*

Sg. *1re pers.* L'**o** atone final de **finisco** tombe d'après la règle, et la syllabe **-isc-**, **-ics-** se réduit régulièrement à **-is-**. Dans la prononciation, l'**s** finale de *finis* ou bien s'éteint devant une consonne, ou bien devient **s** douce (**z**) devant une voyelle pour la liaison : *je finis à peine* se prononce : *je finiz-à-peine*.

2e pers. L'**s** de la syllabe **-isc-**, *-iss-*, et celle de la désinence **-ĭs**, *s* se sont fondues en une seule : **finiscĭs**, *finis*. Le sort de cette **s** finale a été le même que celui de l'**s** de la première personne.

3e pers. **Finiscĭt** devient régulièrement *finist*; puis l'**s** tombe devant **t** comme dans *teste*, *tête*; *giste*, *gîte*; *nostre*, *notre*. Pour être conséquente, l'orthographe devrait écrire *finît* (§ 102).

Pl. Aucune remarque à faire.

1. Le vieux français disait *fenir* et non *finir*, forme refaite sur le latin. Pour ne pas compliquer l'exposition, nous donnons les para-

2. Imparfait :

Latin classique	Latin populaire	Vieux français
fin-isc-ebam	**fin-iss-ẹ̄a**	*fin-iss-eie*
fin-isc-ebas	**fin-iss-ẹ̄as**	*fin-iss-eies*
fin-isc-ebat	**fin-iss-ẹ̄at**	*fin-iss-eiet*, *-eit*
fin-isc-ebamus	**fin-iss-eạ̄mus**	*fin-iss-iiens*, *-ions*
fin-isc-ebatis	**fin-iss-eạ̄tis**	*fin-iss-iiez*, *-iez*
fin-isc-ebant	**fin-iss-ẹ̄ant**	*fin-iss-eient*

Nous n'avons à considérer ici que les terminaisons **-ebam**, **-ebas**, etc. L'**ē** long accentué aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. devient **ei**; le **v** intervocalique tombe irrégulièrement[1], et l'**a** final atone produit **e**. De là les terminaisons primitives *-eie*, *-eies*, *-eiet*, *-eient*.

Dès le XIe siècle, *-eiet* est représenté par *-eit*. A la fin du XIIe, la diphtongue **ei** devient **oi** (§ 93), d'où *-oie*, *-oies*, *-oit*, *-oient*, et dès lors cet imparfait, confondu avec celui de la Ire conjugaison, suit la même histoire

A la fin du moyen âge, *-oies* devient *-ois*; entre le XIVe et le XVe siècle, *-oie* devient *-oi*, *-oy*, puis s'enrichissant d'une **s** (§ 219), *-ois*. Au XIVe siècle, les trois formes *-oie*, *-oy* et *-ois* s'emploient indistinctement. En même temps, la prononciation altérait la diphtongue **ȯi** en **oè**, puis en **wè** (§ 93). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, une modification nouvelle se produit : **wè** se réduit à **è** à l'imparfait et au présent du conditionnel (§ 115). On ne prononce plus : *il aimwè*, *il finisswè*, mais bien *il aimè*, *il finissè*, qu'on écrivait toujours *il aimoit*, *il finissoit*. Il est vrai que la prononciation **wè**

digmes sous la forme *finir*, même pour les formes anciennes : la forme du radical importe peu, puisqu'il s'agit seulement d'étudier les désinences.

1. Le **v** intervocalique se maintient d'ordinaire : **levare**, *lever*. Il est tombé cependant dans **vi-v-enda**, *viande* (§ 83) et cela pour éviter le retour, à un intervalle rapproché, d'une même consonne labiale. On a supposé avec vraisemblance que la chute du **v** dans *finisseva* était due à la même cause. Cette terminaison *-eva* remonterait à *aveva* (lat. class. *habebam*, imparfait de *habeo*, j'ai) qui, pour la même raison que *vivenda*, aurait laissé tomber le second **v** pour devenir *avea*, a. fr. *aveie*, *avoie*, fr. mod. *avais*.

se conserve encore jusqu'au milieu du XVIIe siècle dans la langue solennelle et quelque peu archaïque des Parlements et du Palais. Mais elle finit par s'éteindre devant la prononciation **é** (*ai*), devenue générale. La notation imaginée au XVIIe siècle par l'avocat Bérain, reprise et défendue au XVIIIe siècle par Voltaire, triompha dans le premier tiers de notre siècle. De là les imparfaits actuels : *j'aimais*, *tu aimais* ; *je finissais*, *tu finissais*, etc.

Aux 1. 2. pl., dès les premiers temps, on voit apparaître les terminaisons *iiens*, *iiez*. La première est devenue *iions* sous l'influence de *ons*, du *présent*. Puis *iions*, *iiez* sont devenus *ions*, *iez*.

3. Parfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
fin-ivi	**fin-ii**	*fin-i*, *fin-is*
fin-ivisti, isti	**fin-isti**	*fin-ist*, *fin-is*
fin-ivit	**fin-it**	*fin-it*
fin-ivimus	**fin-imus**	*fin-imes*, *fin-îmes*
fin-ivistis, -istis	**fin-istis**	*fin-istes*, *fin-îtes*
fin-ivĕrunt	**fin-irunt**	*fin-irent*

Mêmes observations ici qu'à propos de **cantavi** (§ 231, 3) : **i** remplace **a** dans le latin, voilà la seule différence

4. Futur et conditionnel :

Les flexions seront étudiées à propos du verbe *avoir* (§ 254, 2°). Sur le maintien de l'**i** de l'infinitif, dans *finir-ai*, *finir-ais* (**finir-abeo**, **finir-aio** ; **finir-abebam**, **finir-eva**, *finir-eie*, avec la chute déjà signalée de la syllabe **-ab-**, **-av-**, voir § 227).

245. Mode impératif.

Présent :

fin-isc-e	*fin-is*
fin-isc-imus	*fin-iss-ons*
fin-isc-itis	*fin-iss-ez*

Le pluriel est emprunté au présent du subjonctif.

246. Mode subjonctif.

1. Présent :

fin-isc-am, fin-ics-a	(que je)	*fin-iss-e*
fin-isc-as	(que tu)	*fin-iss-es*
fin-isc-at	(qu'il)	*fin-iss-et, -iss-e*
fin-isc-amus	(que nous)	(*fin-iss-ons, -iss-ions*)
fin-isc-atis	(que vous)	*fin-iss-ez, -iss-iez*
fin-isc-ant	(qu'ils)	*fin-iss-ent*

Aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl., **a** atone final a donné régulièrement **e** féminin. A la 3e sg., le XIIe siècle dit déjà *finisse*, sans **t** final. Au pluriel, les terminaisons *-ons*, *-ez* (= **ātis** exactement) deviennent *-ions*, *-iez* au XVIe siècle.

2. Imparfait :

Lat. class.	Lat. pop.	Français
fin-i(v)-issem	**fin-isse**	*fin-isse*
fin-i(v)-isses	**fin-isses**	*fin-isses*
fin-i(v)-isset	**fin-isset**	*fin-ist, fin-ît*
fin-i(v)-issemus	**fin-issemus**	*fin-issons, fin-issions*
fin-i(v)-issetis	**fin-issetis**	*fin-issez, finissiez*
fin-i(v)-issent	**fin-issent**	*fin-issent*

Les deux **i**, de la syllabe **-iviss-**, **-iiss-** se fondent en un **i** dans le latin populaire. De là les formes françaises qui présentent les mêmes particularités que les formes analogues de la Ire conjugaison (§ 233, 2).

247. Mode infinitif.

Présent	**fin-ire**	*fin-ir*
Part. présent	**fin-isc-entem**	*fin-iss-ant*
Gérondif	**fin-isc-endo**	(en)*fin-iss-ant*
Part. passé. M.	**fin-it-um, -os**	*fin-it, fin-i; fin-iz, fin-is*
F.	**fin-it-am, -as**	*fin-ide, fin-ie; fin-ides, fin-ies*

248. Verbes irréguliers (**bénir**, **fleurir**, **haïr**, **vêtir**). — 1. **Bénir**. Ce verbe, du latin **benedicere** « bien dire », était en vieux français *beneistre*, forme qui, modifiée par l'analogie de *finir*, a abouti à l'infinitif moderne *bénir*, part. pass. *béni*. La forme primitive de ce participe passé, correspondante au latin **benedictus**, *bénit*, *bénite*, s'est maintenue cependant jusqu'à nos jours dans quelques expressions consacrées. Jusque vers la fin du XVIIe siècle, la langue ne faisait pas de distinction entre les deux formes. Toutefois, comme le participe ancien s'employait surtout dans l'expression populaire « de l'eau bénite », les grammairiens ont affecté *bénit*, *-te* au sens propre, réservant *béni*, *-ie* pour le sens figuré.

2. **Fleurir**, **Florir**. Le premier de ces verbes dérive de *fleur*, le second du latin **florere**. Ce dernier a disparu, sauf dans le sens figuré, à l'imparfait indicatif *florissait*, et au participe présent *florissant*. Les grammairiens interdisent à ces deux temps l'emploi de *fleurir*, interdiction sans valeur, car on peut parfaitement dire : « La paix fleurit, fleurissait, etc.

3. **Haïr**. Ce verbe a longtemps appartenu à la conjugaison non inchoative, et il n'en est pas tout à fait sorti de nos jours. Sans doute, on trouve de fort bonne heure les formes *haïssant*, *haïssez*. Mais l'ancienne langue a, en général, préféré les formes non inchoatives : Indicat. prés. *je haz* ou *je hé*, *tu hes*, *il het*, *nous haons*, *vous haez*, *ils heent*. Imparfait, *je haoie*, etc. Subjonctif prés., *que je hé* ou *que je hace*, etc. Partic. prés. *haant*. Peu à peu ce verbe est devenu inchoatif à toutes ses formes, sauf aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif. Au XVIIe siècle encore, Vaugelas signale, en les critiquant, les formes non inchoatives *nous hayons*, *vous hayez*, *ils haient*.

4. **Vêtir**. Pareille chose est en train de se passer dans la langue moderne pour le verbe *vêtir* et ses composés *dévêtir*, *revêtir*, etc., qui sont de la conjugaison

morte (§ 249) : *je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*; *nous revêtons*, *vous revêtez*, *ils revêtent*; — *vêtant*, *revêtant*. Il y a aujourd'hui une tendance marquée à faire rentrer ce verbe dans la conjugaison vivante de *finir*. Lamartine, à côté de *je vêts*, a dit *vêtissait*. Bossuet, plus complètement, avait déjà dit au présent, et sur le modèle de *finir* : *je vêtis*, *nous vêtissons*, etc.

III. Conjugaison morte.

249. De la conjugaison morte. — La conjugaison **morte** contient un nombre limité de verbes qui, au lieu de s'accroître, a été toujours en diminuant : quelques-uns ont totalement disparu, d'autres ont passé dans la conjugaison **vivante**.

Ces verbes se terminent en **-ir**, **-oir**, **-re**.

Les verbes en **-ir**, pour la plupart, sont en somme réguliers et ne se distinguent de la conjugaison vivante que par l'absence de la syllabe inchoative **-is**. Ainsi *mentir*, *partir*, *repentir*, *sentir*, *sortir*, etc. Par suite, ils se conjuguent comme *finir* à toutes les formes qui ne prennent pas la syllabe intercalaire **-is** : *je partis*, *que je partisse*, *je partirai*, etc.

Les verbes en **-oir**, peu nombreux, remontent à des verbes terminés dans le latin populaire par **-ēre** : *devoir*, **debēre**; *recevoir*, **recipēre**.

Les verbes en **-re** sont les plus nombreux et proviennent de verbes latins en **-ĕre**.

Considérés par rapport aux conjugaisons vivantes, tous ces verbes sont irréguliers, quoique le plus souvent leur irrégularité consiste précisément à suivre régulièrement les types latins dont ils sont issus.

Nous avons à étudier dans la conjugaison morte le parfait de l'indicatif et le participe passé; l'infinitif, le futur et le conditionnel; le participe présent dans ses rapports avec le présent et l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif; enfin les irrégularités apparentes des trois présents.

250. Parfait de l'indicatif et participe passé. — Un grand nombre de verbes latins, appartenant en particulier à la IIe et à la IIIe conjugaison, présentaient une altération particulière du radical au parfait de l'indicatif et au participe passé. L'accent, au lieu de porter sur la flexion, comme dans **fin-ĭvi**, **fin-ĭtus**, portait sur la syllabe radicale elle-même :

Infinitif	Parfait	Participe passé
vertĕre	**verti**	**versus**
fundĕre	**fudi**	**fusus**
mordēre	**momordi**	**morsus**
tendĕre	**tetendi**	**tensus**
currĕre	**cucurri**	**cursus**
defendĕre	**defendi**	**defensus**
pendĕre	**pependi**	**pensus**
prēndĕre	**prēndi**	**prēnsus**
mittĕre	**misi**	**missus**
facĕre	**feci**	**factus**
rumpĕre	**rupi**	**ruptus**
vendĕre	**vendidi**	**vendĭtus**
legĕre	**lēgi**	**lectus**
vidēre	**vidi**	**visus**
ridēre	**risi**	**risus**
venīre	**vēni**	**ventus**
pĭngĕre	**pinxi**	**pictus**
ungĕre	**unxi**	**unctus**
vincĕre	**vici**	**victus**
ponĕre	**posui**	**posĭtus**
cooperīre	**cooperui**	**coopertus**
bibĕre	**bibi**	**bibĭtus**
recipĕre	**recēpi**	**receptus**
quaerĕre	[**quaesīvi**]	**quaesĭtus**
debēre	**dēbui**	**debĭtus**
dicĕre	**dixi**	**dictus**

Dans un petit nombre de ces verbes, le parfait et le participe passé, ou l'un d'eux seulement, se sont conservés intacts, sans subir d'autres changements que les changements réguliers de la phonétique :

Parfaits	**feci**	*je fis*	Participes	**factus**	*fait*
	dixi	— *dis*		**dictus**	*dit*
	risi	— *ris*		**risus**	*ris* (*ri*)

Parfaits	**vidi**	*je vis*
	veni	— *vins*
	tenui	— *tins*
	debui	— *dui* (*dus*)
	misi	— *mis*

auxquels il faut ajouter *pris*, tiré d'un parfait **prensi, presi**, substitué par le latin vulgaire à **prendi**.

Participes	**mortuus, mortus**	*mort*
	natus	*né*
	tractus	*trait*
	unctus, etc.	*oint*, etc
	offertus	*offert*
	coopertus	*couvert*
	prensus	*pris*

Parfaits. — **1. Le** nombre de ces parfaits forts[1], comme *je fis*, *je dis*, etc., n'est pas considérable.

De bonne heure, se développèrent deux séries de parfaits en **i**, mais faibles. La première est celle des parfaits en **-ivi, ii**, de verbes comme *finir*, *partir*, *ouïr*. A ces verbes il faut en joindre un certain nombre qui, comme *ouvrir*, *offrir*, *souffrir*, *coudre*, *vaincre*, ont échangé leur parfait fort en **ui** ou **i** contre un parfait faible en **i**; de là, *j'ouvris*, *j'offris*, etc. La seconde série est celle dont nous avons déjà parlé § 228, origi-

1. Dans l'ancienne langue, les parfaits n'étaient forts qu'aux 1. 3. sg. et à la 3. pl. Aux 2. sg. et 1. 2. pl., l'accent, d'après les formes latines correspondantes, portait en effet sur la terminaison. Ainsi le parfait de *faire* se conjuguait :

Formes fortes : *je fis, il fit, ils firent.*
Formes faibles : *tu fesis, nous fesimes, vous fesistes.*

La langue peu à peu ramena ces doubles formes à l'unité. Elle refit les formes faibles d'après les formes fortes et elle dit : *tu fis, nous fimes, vous fites*, d'après *je fis, il fit, ils firent.*

naire de la terminaison didi; elle affecta principalement les verbes à radical terminé par une dentale, comme ceux en *ndre*, *rdre*, *ttre*, et, par analogie, *rompre*, *vivre*, *bénir*. Le parfait de *vendre*, qui se conjuguait ainsi : *vendi*, *vendis*, *vendiet*, *vendimes*, *vendistes*, *vendierent*, à partir du XIIIe siècle se modela sur le parfait de *finir*.

A côté de ces parfaits en **is**, dont l'origine, on le voit, est triple, la langue possède une dernière catégorie de parfaits en **us**. Elle aussi comprenait à l'origine des participes forts tirés de parfaits latins en **ui**. Cette terminaison s'était étendue en latin populaire à une foule de verbes. De là notre parfait eu **-us** qui se conjuguait d'abord ainsi pour *devoir* : *je dus*, *tu dus*, *il dut*, *nous deümes*, *vous deütes*, *ils durent*. Dans certains cas même, la voyelle n'était pas la même aux formes fortes et aux formes faibles : *avoir* : *j'eus*, *tu eüs*, etc. ; *taire* : *je tus*, *tu tüs*. *Vouloir* faisait *voil*, *volis* ou *volsis*, *volt*, *volimes*, *volistes* (plus souvent *volsimes*, *volsistes*), *voldrent*[1]. On comprend qu'en face de cette variété, la langue ait cherché à établir l'unité. Sauf dans *voil*, *volsis*, c'est la 3e pers. sg. et la 3e pers. pl. qui ont ramené toutes les autres formes à elles, et ainsi l'on eut : *je dus*, *tu dus*, *nous dûmes*, etc. ; *j'eus*, *tu eus*, *nous eûmes*, etc. ; *voil*, *volsis*, lui aussi, fut ramené à l'unité, mais devint un véritable parfait faible, *voulus*. De même que pour *voulois*, cette terminaison *us* a été ajoutée à certains verbes, mais sans faire partie du radical : *je courus*, *mourus*, *valus*.

L'imparfait du subjonctif a suivi les destinées de l'imparfait de l'indicatif : aux parfaits en *is* correspondent des imparfaits en *isse* ; aux parfaits en *us* (a. fr. *ui* ou *oi*) correspondent des imparfaits en *usse*.

1. Comme *voil* se conjuguait *tinc*, *tenis*, etc., de tenui, et *vinc*, *venis*, etc., de *venui ; mais tandis que *voil*, *volsis* est passé à *voulu*, *tinc* et *vinc* ont conservé leurs formes *je tins*, *il tint*, *je vins*, *il vint*, auxquelles ils ont assimilé les 2. sg. et 1. 2. pl. : *tu tins*, *nous tînmes*, *vous tîntes*, *tu vins*, *nous vînmes*, *vous vîntes*, au lieu de : *tu tenis*, *nous tenimes*, *vous tenistes*, etc.

Participes. — Les participes furent refondus absolument de la même façon.

1. Les formes fortes latines étaient terminees en **-tus**, ou en **-sus**, ou en **-stus**. Un certain nombre de ces participes ont subsisté en français, soit dans l'emploi de participes, comme *né*, *fait*, *couvert*, *dit*, *plaint*, etc., soit dans l'emploi de substantifs :

Masculins		Féminins	
mǫrsum	*mors*	**cụrsa**	*course*
cụrsum	*cours*	**rụpta**	*route*
pẹ(n)sum	(*peis*), *poids*	**mịssa**	*messe*
mịssus	*mets*	**quaẹsita**	*quête*
acquaẹsitus	*acquêt*	**elẹcta**	*élite*
		pǫsita	*poste*
		recẹpta	*recette*
		dẹbita	*dette*
		rẹndita, vẹndita	*rente*, *vente*
		tẹ(n)sa	*toise*
		perdita	*perte*

Quelques participes ont même passé par une seconde forme forte, tirée de l'infinitif : **tensus**, de **tendo**, est supplanté par **tendĭtus**, **-a**, d'où le substantif féminin *tente* ; **positus**, **postus**, de **pono**, a pour doublet **ponĭtus**, **ponĭta**, d'où *ponte*.

2. Les formes faibles étaient terminées en latin par **-ētus**, **-ītus**, **-ūtus**. **Etus** a disparu ; **ītus** n'a guère subsisté que dans quelques verbes en **-ir** non inchoatifs, comme *partir*, *bouillir*, *saillir*, *repentir*, *faillir*, etc. Quant à la terminaison en **-utus**, bien qu'assez rare en latin, elle s'est étendue en français au point de devenir la caractéristique des participes de la conjugaison morte.

Cette terminaison, en français **-u**, s'ajoute au radical du verbe :

val-ēre	*valu*
pend-ēre	*pendu*

curr-ĕre	*cour*u
*vol-ēre	*voul*u

Il arrive souvent que la consonne finale du thème étant tombée, la voyelle atone s'élide devant l'**u** du participe, de sorte qu'on a des participes monosyllabiques qui font l'effet de participes forts :

leg-ĕre	*l*eü	*l*u
bib-ĕre	*b*eü	*b*u
tac-ēre	*t*eü	*t*u
plac-ēre	*pl*eü	*pl*u
cogno-scĕre	*con*eü	*con*u
par-ēre	*par*eü	*par*u

Ainsi se sont créés, pour la plupart des verbes de la conjugaison morte, les types en **-is** et **-us** pour le parfait défini (le premier plus employé) ; en **-u** pour le participe passé[1].

C'est ainsi que s'est formée cette conjugaison de *rendre*, dont les grammairiens ont fait le type de la IVe conjugaison parce que la plupart des verbes forts la suivent en effet.

251. Infinitif, futur et conditionnel. — Nous avons vu comment il se fait que, dans la formation du futur et du conditionnel, certains verbes en **-ir** et **-oir** laissent tomber les voyelles **-i-**, **-oi-**, en qualité de protoniques contrefinales. Ainsi :

mourir	fait au futur	*mourrai*,	de mor(ī)raio
acquérir	—	*acquerrai*,	de acquaer(e)raio
mouvoir	—	*mouvrai*,	de mov(ē)raio
devoir	—	*devrai*,	de deb(ē)raio
recevoir	—	*recevrai*,	de recip(e)raio
avoir	—	(*avrai*) *aurai*,	de hab(ē)raio
savoir	—	(*savrai*) *saurai*,	de sap(e)raio

1. Quelquefois la terminaison en **u** a envahi le domaine des participes en **-i**, lat. **-ītum** : nous disons *vêtu* au lieu de l'anc. *vesti*, et la langue populaire emploie *bouillu* (*boulu*), *sentu*.

tenir	fait au futur	*ten(d)rai, tiendrai*,	de **ten(ē)raio**
venir	—	*ven(d)rai, viendrai*,	de **ven(ī)raio**
valoir	—	*vau(d)rai*,	de **val(ē)raio**
vouloir	—	*vou(d)rai*,	de **vol(e)raio**
falloir	—	*fau(d)rai*,	de **fall(e)raio**
ch(e)oir (anc. *chedeir*)	—	*cherrai*, (anc. *chedrai*)	de **cad(e)raio**
voir (anc. *vedeir*)	—	*verrai*, (anc. *vedrai*)	de **vid(e)raio**

Seul, *pourvoir* fait au futur *pourvoirai*, forme moderne; l'ancienne langue disait régulièrement *pourverrai*.

Parmi les verbes en **-ir**, signalons ceux qui ont une **l** mouillée ; elle est traitée comme **l** simple :

saillir : *sailrai*, *sail-d-rai*, *saudrai*
cueillir : *cueilrai*, *cueil-d-rai*, *cueudrai*
bouillir : *bouilrai*, *bouil-d-rai*, *boudrai*

Ces formes disparurent à partir du moyen français qui dit *saillerai*, *cueillerai*, encore en usage aujourd'hui, quoique le langage populaire tende également à admettre *saillirai*, *cueillirai*, *bouillirai*, refaits sur les infinitifs.

Les autres verbes en **-ir** de la conjugaison morte forment leur futur et leur conditionnel sur le type *finir*. L'**i** aurait dû tomber régulièrement, comme dans les verbes précédents ; mais il a été protégé par le groupe des consonnes qui formait un ensemble trop difficile à la prononciation[1].

252. Participe présent. — Selon les grammairiens, le participe présent forme le présent indicatif, l'imparfait, le subjonctif. Il serait plus exact de dire que ces divers temps sont formés avec le même radical ; néanmoins, pour simplifier, on peut considérer l'un d'eux comme type, le participe présent par exemple.

1. *Ouir*, de *audire*, fait aujourd'hui *ouirai*. En ancien français, on disait *orrai*, plus anciennement *odrai*, de *audiraio*, *audraio*.

Les rapports du participe présent avec l'imparfait de l'indicatif et le subjonctif sont trop évidents pour qu'on s'y arrête. Il n'est pas inutile, au contraire, de montrer ceux qu'il a avec le singulier du présent indicatif. Celui-ci se termine à la 2e sg. par **-s**, à la 3e par **-t**, dès l'ancienne langue, et à la 1re par **-s** dans la langue moderne. Si le radical du verbe se termine lui-même par une consonne, il y aura donc rencontre de consonnes. Nous allons examiner comment ces rencontres seront résolues.

1° Le radical actuel se termine au participe présent par **-s**, **-ss** : *dis-ant*, *conduis-ant*, *fais-ant*, *plais-ant*; *connaiss-ant*, *finiss-ant*, *paraiss-ant*. etc. Aux 1. 2. sg., les **-ss** de la désinence et du radical se ramènent à une seule : *je connais*, *je finis*; *tu connais*, *tu finis*. A la 3e personne du singulier, l's devant le **t** de la désinence disparaît d'après les règles dans la langue moderne et l'orthographe met un circonflexe sur l'**i**, quand cet **i** est précédé d'une voyelle : *il plaît*, *il paraît*, mais *il dit*, *il lit*.

2° La désinence **-ant** du participe présent est précédée d'une voyelle : *ri-ant*, *conclu-ant*, *fri-ant*, *fuy-ant*, *croy-ant*. On a d'abord régulièrement *je ri*, *je croi*, *je conclu*, etc., plus tard : *je ris*, *je crois*, etc.; *tu ris*, *tu crois*; *il rit*, *il croit*.

3° La désinence **-ant** est précédée de **m** ou **v** : *dorm-ant*, *buv-ant*, *écriv-ant*, *suiv-ant*, etc. Ces consonnes tombent, non seulement devant **-s** et **-t** des 2 et 3 sg., ce qui est régulier, mais aussi à la 1re où elles étaient finales : *je dor*, *je vif*, *je doi*, *je sui*; plus tard : *je dors*, *je vis*, *je dois*, *je suis*, etc.; *tu dors*, *tu vis*; *il dort*, *il vit*, etc.

4° La désinence **-ant** est précédée d'une ou de deux dentales : *rend-ant*, *perd-ant*, *ment-ant*, *mett-ant*, *battant*. On ne peut avoir deux dentales finales consécutives; d'autre part, l'orthographe moderne cherche à conserver intact le radical verbal, tandis que l'ancienne

langue suivait plutôt la prononciation. Il est résulté de ces tendances diverses un usage incertain et incohérent. On dit : *je rends*, *tu rends*, *il rend* et non *il rent*; *je sens*, *tu sens*, *il sent* et non *je sents*, *tu sents* ; *je pars*, *tu pars*, *il part*, à côté de *je mets*, *tu mets*, *il met*, *je bats*, *tu bats*, *il bat*, etc. Il serait à souhaiter que l'Académie adoptât une orthographe uniforme.

5° La désinence **-ant** se trouve après **n** mouillée : *craign-ant*, *joign-ant*. La langue moderne ne peut plus prononcer l'**n** mouillée finale et la remplace par **n** simple. De là *je crains*, *tu crains*, *il craint*, à côté de *craignant*, *nous craignons*, etc.

6e La désinence **-ant** est précédée de **l** mouillée. Cette consonne se vocalise en **u** et l'**s** flexionnelle s'écrit **x** : *val-ant* : *je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*; *défaill-ant*, *je défaux* (ou je *defaus*). Dans *bouill-ant*, *je bous*, il faut remarquer ici la conservation de l'**s** après **ou** dans l'orthographe.

Ainsi la plupart des irrégularités apparentes du singulier du présent indicatif s'expliquent par les lois générales de la phonétique.

253. Les trois présents. — Rappelons tout d'abord les variations de la voyelle du radical quand elle n'est pas suivie de deux consonnes aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. dans les trois présents :

a	*apparoir*	Présent :	*il appert*
è	*quérir*		*il quiert*
	férir		*il fiert*
	tenir		*il tient*
	venir		*il vient*
é	*devoir*		*il doit*
	boire		*il boit*, *nous bevons*, [*buvons*]
ò	*mourir*		*il meurt*
	pouvoir		*il peut*
	vouloir		*il veut*

Ces quatre ordres de faits rendent compte de presque toutes les irrégularités des verbes dits *irréguliers*.

254. Particularités de certains verbes. — Il ne nous reste, pour achever cette étude, à signaler que quelques faits isolés, et d'abord ceux que présentent les deux auxiliaires *être* et *avoir*.

1° **ÊTRE**. Ce verbe présente, à chacun de ses modes et de ses temps, des particularités intéressantes.

Indicatif présent.

Lat. class.	Anc. fr.	Fr. mod.
sum	*sui*, *suis*	*suis*
es	*es*	*es*
est	*est*	*est*
sumus	*soms*, *somes*	*sommes*
estis	*estes*	*êtes*
sunt	*sont*	*sont*

Sur l's de la 1re sg., voir § 219, 1. — La 2e sg. devrait être phonétiquement *ies* d'après le latin **ĕs**. *Es* est dû sans doute à l'influence de *est*, ou à son emploi fréquent comme forme atone. De même **estis** devait donner *ez*; nous avons *estes* sans doute sous l'influence de *somes*, comme on a eu *dites*, *faites*[1] sous l'influence de *dimes*, *faimes*. (Voir 7°.) — Sur *soms* et *somes*, voir § 222.

Imparfait.

D'après le latin **ĕram**, **ĕras**, **ĕrat**, **erāmus**, **erātis**, **ĕrant**, l'ancien français avait l'imparfait *iere*, *ieres*, *ieret*, *eriens*, *eriez*, *ierent*. Cet imparfait a peu à peu, dès le moyen âge, cédé la place à un autre formé de l'infinitif *estre*. De *estre*, on a tiré *esteie*, *estoie*, *esteies*, *estoies*, etc., d'après le modèle de *prometre*, *prometeie*; *tendre*, *tendeie*. De là notre imparfait actuel *étais*, *étais*, *était*, *étions*, *étiez*, *étaient*.

Parfait.

Lat. popul	Anc. fr.	Fr. mod.
fŭi	*fui*, *fu*	*fus*
fuĭsti	*fus*	*fus*

1. Dans certains patois de l'Est, on trouve des formes analogues : *prentes*, **prenditis**; *rentes*, **redditis**; *sentes*, **sequitis**.

Lat. popul.	Anc. fr.	Fr. mod.
fu̯it	*fut*	*fut*
fu̯imus	*fumes*, *fusmes*	*fûmes*
fui̯stis	*fustes*	*fûtes*
fu̯erunt	*furent*	*furent*

Ce parfait est le seul parfait fort de l'ancienne langue qui l'ait été à toutes les personnes : *tu fus*, *nous fumes*, *vous fustes* (cf. p. 158, n. 1).

La 1re sg. a passé par les prononciations *füi* et *füi*, puis est devenue *fu* sous l'influence de *fus* et *fut*. Au XVIe siècle encore on écrivait *fu*.

Futur et conditionnel.

D'après le latin **ĕro**, **ĕris**, **ĕrit**, **ĕrimus**, **ĕritis**, **ĕrunt**, l'ancien français a possédé le futur *er*, *ers*, *ert*, *ermes*, *ertes*, *erent*. A côté de ce futur classique **ero**, il existait en latin populaire un futur formé de l'infinitif **essere** et du verbe **(h)abeo** : **esserabeo**, d'où l'ancien français *estrai*. Quant à la forme du futur actuel *serai*, *seras*, etc., qui se trouve dès le XIIe siècle, elle est encore inexpliquée.

Subjonctif présent.

Il a été tiré non du latin classique **sim**, **sis**, **sit**, etc., mais du latin populaire **si̯am**, **si̯as**, **si̯at**, **siamus**, **siatis**, **si̯ant**. De là l'ancien français *seie soie*, *seies soies*, *seit soit*, *seiens*, *seiez*, *seient soient*, et le français moderne *sois*, *sois*, *soit*, *soyons*, *soyez*, *soient*.

Imparfait.

Il est tiré du plus-que-parfait latin **fuissem**.

Infinitif.

Il est tiré du latin populaire **essĕre**. De là *estre*, *être*.

Gérondif et participes.

Ils sont tirés d'un autre verbe, le verbe **stare**, qui en latin populaire avait pris le sens de « se trouver ». De là le gérondif *estant*, *étant* de **stando**, le participe présent *estant*, *étant* de **stantem** et le participe passé *esté*, *été* de **statum**.

Le verbe *être* se conjugue aux temps passés avec l'auxiliaire *avoir*. C'est une anomalie. L'italien dit avec le verbe être : *Io sono stato* « je suis été ». Cette conjugaison plus régulière se retrouve également quelquefois en ancien français, et elle est encore vivante dans le langage populaire.

2° **AVOIR**. La 1re sg. du présent indicatif *ai* provient du latin populaire **(h)abio**, **aio** qui donne régulièrement *ai*; elle est la seule 1re pers. du présent de l'indicatif des verbes de la conjugaison morte qui ne se sont pas adjoint une **s** (le langage populaire l'ajoute souvent). — Sur *ont*, voir § 224, note 2. — Le parfait de l'indicatif fut d'abord *oi*, *oüs*, *ot*, *oümes*, *oüstes*, *orent* (cf. p. 158, n. 1). — C'est seulement à partir du XVIe siècle que la forme ancienne du futur *avrai* devient *aurai* par suite de la vocalisation du **v** en **u**. De même *savrai* devient *saurai*.

3° **COUDRE**. *Je couds*, *tu couds*, *il coud*. Ce verbe vient du latin classique **consuere**, lat. pop. **cosvere**, **cosere**, qui devient régulièrement *cosre*, *cosdre*, *cousdre*, *coudre*. C'est sans raison que ce **d** euphonique de l'infinitif pénètre dans l'orthographe au singulier de l'indicatif.

4° **MOUDRE**. *Je mouds*, *tu mouds*, *il moud*. Du latin **mólĕre**, **molre**, *moldre*, *moudre*. Même bizarrerie orthographique.

5° **SOUDRE** et ses composés : *absoudre*, *résoudre*, etc. L'irrégularité porte ici sur le double participe passé, l'un en *-olu*, du lat. class. **solutus** : *absolu*, *résolu*; l'autre en *-ous*, féminin *-oute*, d'après le lat. popul. **soltus** : *absous*, *absoute*. On a ici en réalité le masculin d'un ancien participe en **-s**, *assous*, *assousse*, joint au féminin d'un ancien participe en **-t**, *assout*, *assoute*.

6° **OFFRIR**, *souffrir*, *couvrir*, *cueillir*, *saillir*. — Ces verbes prennent au présent indicatif un **e** d'appui : *j'offre*, *je souffre*, *je cueille*, *je saille*. L'ancien français disait pour ces deux derniers : *cueil*, *sail*, formes qui masquaient trop le radical verbal pour que l'analogie ne les atteignît point.

7° **DIRE**. La 2e pl. *dites* pas plus que *faites* de *faire*, ne représentent les formes latines **dicitis**, **facitis** qui devaient donner *diz*, *faiz*. Si l'on a eu *dites* et *faites*, ç'a été sans doute sous l'influence des anciennes formes de la 1re pl. *dimes*, *faimes*. Ces dernières ont disparu, remplacées par les formes analogiques *disons*, *faisons*; mais *dites* et *faites* ont subsisté [1]. — Au subjonctif présent *dire* faisait *que je die*, *que tu dies*, *qu'ils dient*, à l'indicat. prés. *ils dient*, formes régulièrement sorties du latin, mais remplacées aujourd'hui par des formes analogiques tirées du participe présent ou des 1. 2. pl de l'indicatif présent : *que je dise*, *que tu dises*, *ils disent*, de même que l'on dit : *disant*, *disons*, etc. Le subjonctif de *lire* a été de même refait d'après *lisant*.

8° **FAIRE**. Sur *faites*, voy. plus haut à *dire*. Sur *font*, voy. § 224, n. 2). L'ancien subjonctif s'écrivait : *que je face*, *que tu faces*, *qu'il face*, *que nous facions*, *que vous faciez*, *qu'ils facent*. De même *plaire*, *taire* faisaient *que je place*, *que je tace*, etc. Mais tandis que *que je face* est resté en changeant simplement le **c** en **ss**, les subjonctifs de *plaire* et de *taire* ont été refaits sur *plaisons*, *je plaisais*, *plaisant*; *taisons*, *je taisais*, *taisant*, et l'on a eu : *que je plaise*, *que je taise*, etc.

Remarquons dans le futur et le conditionnel *ferai*, *ferais* un affaiblissement de *ai* en *e* féminin. Voltaire écrivait de même, d'après la prononciation : *fesant*, *fesons*.

9° **VAINCRE** (anc. fr. *veintre*). Ce verbe a possédé une série de formes sorties régulièrement du latin **vincere**; mais l'analogie l'a altéré en imposant partout la consonne **c**, **qu**, même à la 3e sg. de l'ind. prés., où l'anc. fr. *veint*, moy. franç. *vaint*, est représenté aujourd'hui par *vainc*.

10° **BRUIRE**. Un usage moderne remplace *bruyant* par *bruissant*, *bruyent* par *bruissent*; de là *bruissement*, etc.

1. *Redire* fait de même *redites* et *refaire* fait *refaites*.

11° **GÉSIR**. Les formes qui subsistent sortent régulièrement du latin : **jacēre**, *gésir* ; **jacentem**, *gisant* ; **jacet**, *il gît*.

12° **TENIR, VENIR**. La langue moderne, pour distinguer les futurs et conditionnels anciens et réguliers *tendrai*, *vendrai*, des futurs et conditionnels de *tendre* et de *vendre*, les a modifiés en *tiendrai*, *viendrai*, etc., d'après *je tiens*, *je viens*, etc.

13° **SEOIR**. Du latin **sedēre**. Cf. **vidēre**, *veoir*, *voir*. Présent : *il sied*, de **sedet**; part. prés. : *seyant*, de **sedentem** et aussi **séant**. De ces formes par **oi**, **ei**, **é**, **ié**, est sortie la conjugaison moderne avec toutes ses bizarreries et ses incohérences.

14° **CHOIR**. De l'infinitif ont été tirées les formes nouvelles *il choit*, *il échoit*, etc., anciennement *il chet*, *il échet*. Le part. prés. *chéant* s'est conservé dans *échéant*, *échéance*, et dans *mes-cheant*, *méchant*, d'où l'ancien *mes-cheance*, *méchance*, qui a produit le moderne *méchanceté*.

15° **POUVOIR**. Du latin populaire **potere-abeo** dérive le futur *podrai*, *porrai*, *pourrai* ; comparez l'ancien infinitif *podeir*, *poeir*, *pooir* (pouvoir).

CHAPITRE IV

DES MOTS INVARIABLES

255. Deux espèces de mots invariables.
I Mots de rapports. — 256. Des mots de rapports (adverbes, prépositions et conjonctions). — 257. Forme des adverbes. — 258. Adverbes tirés du latin. — 259. Adverbes tirés d'adjectifs. — 260. Adverbes formés par voie de composition. — 261. Signification des adverbes. — 262. Forme des prépositions. — 263. Prépositions tirées du latin. — 264. Prépositions de formation française. — 265. Signification des prépositions. — 266. Des conjonctions proprement dites. — 267. Des locutions conjonctives. — 268. Signification des conjonctions.
II. Interjection. — 269. De l'interjection.

255. Deux espèces de mots invariables. — Les mots invariables se divisent en deux sections :

1° **Mots de rapports** qui comprennent les *adverbes*, les *prépositions* et les *conjonctions*.

2° **Interjections**.

I. Mots de rapports.

256. Des mots de rapports (adverbes, prépositions et conjonctions). — La langue peut relier entre eux les termes de la proposition par des mots exprimant des rapports généraux, abstraits, indépendants les uns des autres, et qui, par suite, n'ont pas de raison de varier : ce sont les *adverbes*, les *prépositions* et les *conjonctions*.

Ces sortes de mots sont, par leur origine et leur nature, apparentées les unes aux autres. La plupart des conjonctions sont des adverbes employés absolument. Les prépositions sont sorties des prépositions latines qui toutes ont commencé par être des adverbes.

257. Forme des adverbes. — Les adverbes français

sont ou tirés d'adverbes latins correspondants, ou tirés d'adjectifs, ou formés par voie de composition.

258. Adverbes tirés du latin. — Un certain nombre parmi les adverbes français viennent des adverbes latins correspondants :

Lat. class.	Lat. popul.	Vieux fr.	Fr. mod.
aliorsum	**aliorsu**	*aillors*	*ailleurs*
sursum	**susu**	*sus*	*sus*
deorsum	**deusu**	*jus*	*jus*
hodie	**hodye**	*hui*	*hui* (aujourd'hui)
ibi	**ivi**	*i*	*y*
inde	**ende**	*ent*	*en*
illac	**lac**	*la*	*là*
jam	**ja**	*ja*	*ja* (déjà)
magis	**mages**	*mais*	*mais*
minus	**menos**	*meins*	*moins*
plus	**plus**	*plus*	*plus*
non	**non**	*non*	*non*, *ne*
sic	**sic**	*si*	*si*
tantum	**tantu**	*tant*	*tant*
ubi	**obe, ove**	*o*	*où*

259. Adverbes tirés d'adjectifs. — A ce premier fonds s'ajoute une série d'adjectifs employés d'une façon absolue au singulier ou au pluriel :

Singulier : *courir* **vite**, *voir* **clair**, *chanter* **faux**, *parler* **haut**, *sentir* **bon**, *couper* **court**, *aller* **droit**, etc. Ici, le français continue la tradition du latin qui employait de même les adjectifs neutres comme adverbes.

Pluriel. Le latin populaire et, après lui, le français ont tiré des adverbes d'adjectifs employés à l'accusatif pluriel masculin ou féminin.

voluntarios	*volontiers*
certas	*certes*
primas	*primes* (v. fr.)
longas	*longes* (v. fr.), etc.

Ces adverbes étaient, comme on le voit, caractérisés par la présence d'une **s**. Cette **s** terminait en outre un certain nombre d'adverbes latins d'un usage constant comme **foris** (hors), **magis**, **plus**, etc., et les neutres des comparatifs employés eux aussi comme adverbes, **melius**, **pejus**, etc. Elle fut, par suite, considérée comme la caractéristique des adverbes, et s'étendit, de fort bonne heure, à une quantité d'autres adverbes qui n'y avaient pas droit de par l'étymologie : *jadis*, *tandis* (latin **jamdiu**, **tamdiu**), *guères* (gothique **waigari**), *donques* (de *donc*), *avecques* (de *avuec*, *avec* et de *que*), etc.

260. Adverbes formés par voie de composition. — La langue a formé, en outre, une grande quantité d'adverbes nouveaux par voie de composition.

Elle emploie quatre procédés différents :

Tantôt elle combine une préposition avec un nom qu'elle régit; tantôt elle combine deux ou plusieurs prépositions ou adverbes; tantôt elle emploie absolument un adjectif et un substantif; tantôt elle forme des adverbes à l'aide de phrases (généralement elliptiques).

1° **Combinaison d'un nom (substantif ou adjectif) avec une préposition.**

Déjà le latin présente cette composition : **ex tempore**, *du temps*, c'est-à-dire « à l'instant » ; **illico** (de **illo loco**) *dans le lieu*, c'est-à-dire « sur-le-champ ».

Sur ce modèle, le français a créé des composés nouveaux dont les uns ont fondu leurs éléments en un seul mot, de façon à les laisser paraître comme des adverbes simples, et dont les autres les ont laissés séparés : *alentour*, *amont*, *aval*, *debout*; — *à cette heure*, *à la fois*, *à présent*, *à tort*, *à raison*.

Signalons spécialement :

a) Les adverbes de ce genre dans lesquels le nom est un adjectif féminin pris ou non substantivement : *à droite*, *à gauche*, *à la ronde*, *à la dérobée*, *à la prussienne*.

b) Les locutions formées d'une préposition et d'un composé verbal : *à tue-tête*, *à saute-mouton*, *d'arrache-pied*, etc.

c) Les composés formés de la préposition **à** et de substantifs en **-ons** tirés de thèmes verbaux : *à tâtons*, *à reculons* (v. fr. *à genouillons*, *à croppetons*, c'est-à-dire « en s'accroupissant »).

e) Les composés formés de deux noms unis par la préposition **à**. Dans ces composés, tantôt la préposition **à** signifie « à côté » : *corps à corps*, *tête à tête*, *bras à bras*, *nez à nez*; tantôt elle marque la *direction* et, en ce cas, le premier nom était à l'origine précédé de la préposition **de** : *de pas à pas*, *de peu à peu*, *de mot à mot*, c'est-à-dire « en allant d'un pas à un autre pas, de peu à peu, d'un mot à un autre mot », et par ellipse : *peu à peu*, *pas à pas*, *mot à mot*, *quatre à quatre*, *brin à brin*, *goutte à goutte*.

Il faut ranger dans cette série les deux adverbes *avec* et *or*. *Avec* est formé de *av* et de *ec*, *av* représentant le latin **ap**(**ud**) et *ec* (anc. *uec*) représentant le latin **hoc**. *Avec* signifie proprement « avec cela » et est adverbe. Il est devenu de bonne heure préposition, en conservant toutefois sa valeur primitive d'adverbe jusqu'à nos jours[1]. *Or*, *ore* ou *ors*, *ores*. Cet adverbe vient de la combinaison latine **ad horam** « sur l'heure ». Dans le latin populaire, **ad ora**, **aora**, **ao** formant diphtongue est devenu un **o** ouvert : *òre*. Le pluriel **adoras** a donné *ores*. Le singulier *ore* et le pluriel *ores* ont pu perdre leur **e** : *or*, *ors*. La langue moderne a conservé *or* et a laissé tomber *ors*, sauf dans *lors* qui paraît formé de l'article et de *ors*. *Lors* s'est allongé de **a** : *alors* (et aussi en vieux français *ilors*).

2° **Combinaison de deux ou plusieurs particules**. — Le latin classique dit déjà **sub-inde**, qui est devenu le fran-

1. Il avait dans la terre une somme enfouie
Son cœur *avec*.
(La Font., *Fables*, IV, 20)

et dans le langage familier : Il a pris mes livres et est parti *avec*.

çais *souvent*, le latin populaire **ab-ante**, qui est devenu le français *avant*. C'est ainsi que *dont* vient de **de unde**; *jusque* de **de usque**; *ensemble*, de **in simul**. Citons de même les composés ultérieurs de formation plus apparente : *arrière* (de *à* et de *rière*) *dessus*, *par dessus*, *dessous*, *par dessous*, *paravant*, *auparavant*, *d'or en avant* (dorénavant), *désormais*, *jamais*.

3° **Substantifs et adjectifs pris adverbialement**. — Le latin classique dit **hodie** (= **hoc die** « ce jour »), **magnopere** (= **magno opere** « avec un grand travail », c'est-à-dire « beaucoup »).

Sur ce modèle, l'ancien français avait créé les adverbes *oan* (cette année), *buer*, *mar* (lat. **bona hora**, **mala hora**), et le français moderne a conservé ou créé les adverbes et locutions *beaucoup*, *tous jours* (toujours), *autrefois*, *une fois*, *quelquefois*, *toutefois* (anc. *toutes voies*), *quelque part*, *nulle part*, etc.

C'est dans cette catégorie que se placent les adverbes en **-ment**. Ils sont formés de l'adjectif féminin et du suffixe **-ment** qui représente le latin **mente** (esprit et, par extension, manière) : **bona mente**, *bonnement*, proprement « d'un bon esprit, d'une bonne manière ».

A l'origine, le substantif ne faisait pas corps avec l'adjectif et l'on trouve en vieux français des constructions où deux adverbes en **-ment** se suivant, **-ment** est supprimé dans le premier adverbe : *e humle et dulcement* (Rol., v., 1163), comme nous dirions aujourd'hui encore : *d'une humble et douce manière*.

Observations. 1° Tantôt l'adjectif est féminin.

Plusieurs cas sont à considérer.

a) Certains adjectifs en vieux français ne distinguaient pas le féminin du masculin : *fort*, *grand*, *tel*, *mortel*, *gentil*, *constant*, etc. (§ 180). En général, les adverbes en **-ment** ont refait le féminin de l'adjectif d'après les règles modernes. L'ancien français

forment	est devenu	*fortement*
granment	—	*grandement*
mortelment	—	*mortellement*

griefment	est devenu	*grièvement*
loyalment, *loyaument*	—	*loyalement*

Ont conservé des traces de l'ancienne formation du féminin : *communément*, v. franç. *communelment*, autre forme de *communal* ; *gentiment* pour *gentilment*, de *gentil*, adjectif masculin et féminin, et enfin les adverbes en **-amment** et **-emment**. *Constant*, *prudent* faisaient au féminin *constant*, *prudent*. L'adverbe primitif devait être *constantment*, *prudentment*, d'où *constan-ment*, *prudenment*, et plus tard *constamment*, *prudemment*. Aujourd'hui presque tous les adverbes formés d'adjectifs en **-ant**, **-ent** restent fidèles à cette formation. Toutefois, déjà au moyen âge et surtout aux xve et xvie siècles, les lettrés essayèrent de rendre à l'adjectif la forme féminine qu'il avait isolément : *prudentement*, *constantement*, *diligentement*. Cette tentative ne réussit pas, et l'adverbe se forma à l'aide du féminin archaïque, bien que celui-ci eût disparu de l'usage. De cette tentative, il est resté une trace dans *présentement*, *véhémentement* (§ 181, 2).

Avec ces adjectifs, il ne faut pas confondre les adjectifs latins en **-entus**, **-enta** qui avaient un masculin distinct du féminin :

lentus	**lenta**	*lent*	*lente*
opulentus	**opulenta**	*opulent*	*opulente*
violentus	**violenta**	*violent*	*violente*

L'adverbe de *lent*, *lentement*, est régulier (lat. **lentamente**). Les adverbes de *opulent* et *violent* sont irréguliers et ont été formés sur l'analogie des adverbes en **-amment**, **-emment** : *opulemment*, *violemment*, au lieu de *opulentement* et *violentement*.

b) Tantôt l'adjectif est ou plutôt paraît être masculin. Cela n'a guère lieu que dans la langue moderne. *Aveuglément*, *commodément*, *conformément*, *opiniatrément* remontent en effet non pas aux adjectifs correspondants *aveugle*, *commode*, etc., mais à des participes passés féminins : *aveuglée*, (*ac*)*commodée*, *conformée*, *opiniâ-*

trée. Ils ont perdu l'**e** du féminin comme le substantif *agréement* est devenu *agrément*. De même *joliement*, *gaiement*, *duement* sont devenus *joliment*, *gaîment*, *dûment* comme les substantifs *châtiement*, *paiement*, *éternuement* sont devenus *châtiment*, *paîment*, *éternûment*.

D'autres ont subi l'influence d'adverbes de terminaison analogue. Ainsi *immensément* s'est modelé sur *sensément* ; *uniformément* et *énormément* sur *conformément*.

D'autres enfin ont subi l'influence des adverbes latins qui se terminaient par la voyelle ē : *confus*, *confuse*; *diffus*, *diffuse*; *exprès*, *expresse* ont donné, d'après les adverbes latins **confuse**, **diffuse**, **expresse** : *confusément*, *diffusément*, *expressément*. C'est ainsi que nous avons l'adverbe *impunément* formé d'après l'adverbe latin **impune** et qui a remplacé l'ancien adverbe *impuniement* correspondant au féminin *impunie*.

Cette formation d'adverbes en **-ment** a pris dans notre langue un développement extraordinaire. On a même été jusqu'à ajouter le suffixe **-ment** à des adverbes : *comment* est l'adverbe *com* (latin **cum**) plus **ment** ; *quasiment* est l'adverbe **quasi** plus **ment**.

4° **Adverbes formés de phrases.** Quelques adverbes sont formés par la réunion elliptique de termes formant une proposition :

Naguère, de *n'a guère*, c'est-à-dire « il n'y a pas beaucoup de temps ».

Piéça, adverbe de l'ancienne langue, c'est-à-dire « il y a pièce de temps, il y a un bout de temps ».

Peut-être, c'est-à-dire « cela peut être, il peut être ». De là vient la conjonction *que* dans *peut-être qu'il a raison*. Il ne devrait pas y avoir de trait d'union.

Cependant, c'est-à-dire « cela pendant, la chose étant en suspens ».

Maintenant, c'est-à-dire « la main tenant, pendant que la main tient ».

Ce nonobstant et elliptiquement *nonobstant*, c'est-à-dire « cela n'étant pas obstant, ne faisant pas obstacle, malgré cela ».

Citons encore *oui* et *nenni*.

Ces deux adverbes sont formés de **o** plus **il** et de **non** plus **il**. Pendant longtemps on a cru que *oil* et *nennil*, qui sont devenus *oui* et *nenni*, étaient formés de **hoc illud** « c'est cela » et de **non illud** « ce n'est pas cela ». Cette explication est fausse. L'ancien français répondait à l'interrogation soit par *o* (latin **hoc**) ou *non*, soit par ces adverbes suivis du sujet du verbe sous-entendu. Aux questions

Ai-je bien fait ?	répondait	*o je*	*nen je*
As-tu fait cela ?	—	*o tu*	*nen tu*
A-t-il bien fait ?	—	*o il*	*nen il*
A-t-elle bien fait ?	—	*o ele*	*nen ele*
Avons-nous bien fait ?	—	*o nos*	*nen nos*
Avez-vous bien fait ?	—	*o vos*	*nen vos*
Ont-ils bien fait ?	—	*o il*	*nen il*
Ont-elles bien fait ?	—	*o elles*	*nen elles*

De ces huit formes de réponse, la 3e et la 7e qui se confondaient étaient les plus usitées. Elles perdirent peu à peu leur signification étymologique et devinrent le signe pur et simple de l'affirmation ou de la négation.

261. Signification des adverbes. — L'adverbe servant à déterminer le verbe en exprimant les circonstances de l'action, les adverbes peuvent se diviser en plusieurs classes d'après la nature de ces circonstances :

Adverbes **de lieu** : *en*, *y*, *ici*, *là*, *où*, *en haut*, *en bas*, *ailleurs*, *partout*, etc.

De temps : *hier*, *demain*, *alors*, *enfin*, *jamais*, *souvent*, etc.

De manière : *ainsi*, *bien*, *mal*, *ensemble*.

Dans ces adverbes de manière rentrent les **adverbes de quantité** : *combien*, *très*, *presque*, *tout*, *tant*, *plus*, *moins*, etc.

On peut considérer comme adverbes de quantité les adverbes de quantité indéfinie employés absolument : *beaucoup*, *peu*, *trop*, *assez*, etc.

De mode : *oui*, *non*, *certes*, *vraiment*, *peut-être*, *nécessairement*, etc.

Rappelons que quelques adverbes remplissent les fonctions de pronoms : *en*, *y*, *dont*, etc.

262. Forme des prépositions. — Les prépositions françaises sont tirées de prépositions latines correspondantes ou ont été formées par voie de composition.

263. Prépositions tirées du latin. — La plupart des prépositions viennent des prépositions latines :

Latin	Français
ad	*à*
contra	*contre*
de	*de*
in	*en*
inter	*entre*
ultra	*outre*
per	*par*
pro	*pour*
sine	*sans*
versus	*vers*
super	*sur*

Quelques-unes viennent d'adverbes latins devenus prépositions :

sous	de	subtus	*fors*	de	foris
rière	—	retro	*près*	—	pressum

Le roman a créé des prépositions nouvelles de substantifs latins : *chez* de casam (dans la maison de), *lez* de latus (côté, à côté de).

264. Prépositions de formation française. — Le français possède des prépositions composées qu'il a formées d'une préposition ou d'un adverbe précédé d'une autre préposition : *devers*, *envers*, *dessus*, *dessous*, *arrière*, *derrière*, *depuis*, *après*.

D'autres sont formées de prépositions suivies d'un

régime qui est soit un adjectif soit un pronom : *dès* du latin **de ipso**, *parmi* qui a remplacé l'ancien adverbe *enmi* du latin **in medio** (au milieu).

Le français a encore créé des prépositions à l'aide de participes présents ou passés : *durant*, *pendant*, *suivant*, *touchant*, *moyennant*; *attendu*, *excepté*, *supposé*, etc.; *rez* (latin **rasus**), participe passé du verbe *rére* (raser) qui signifie « à ras de » : *rez pied*, *rez terre*. — *Malgré* est composé d'un adjectif et d'un substantif : *malgré lui* signifie « au mauvais gré de lui ». Ce sens primitif est resté dans la locution *malgré qu'il en ait*.

Des formations précédentes, il faut distinguer les *locutions prépositionnelles* formées soit d'adverbes, soit de substantifs suivis de la préposition **de** ou **à** : *loin de*, *près de*, *proche de*, *au-delà de*, *en dedans de*, *auprès de*, *au dessus de*; *à cause de*, *en dépit de*, *en face de*, *vis-à-vis de*, et avec ellipse de la préposition *vis-à-vis*, *en face*.

Les prépositions simples ou composées (à l'exception des locutions prépositionnelles) ne se distinguent pas essentiellement des adverbes. La langue confond ou a confondu en particulier les adverbes et les prépositions composés de deux ou de plusieurs particules. Aujourd'hui *dessus*, *dessous*, *dehors*, *dedans* sont adverbes. Ils étaient autrefois adverbes et prépositions, et même encore aujourd'hui ils sont restés prépositions quand ils sont précédés d'une autre préposition : *par dessus la table*, *de dessous la table*, *par dedans la maison*, *de dehors les murs*.

265. Signification des prépositions. — Les prépositions marquent certains *rapports généraux* entre deux termes dits l'*antécédent* et le *conséquent*.

Rapports de **lieu** *et de* **direction** : *à*, *vers*, *sur*, *en*, *dans*, *chez*.

De **temps** *et de* **durée** : *avant*, *depuis*, *après*, *pendant*.

De **cause**, *de* **moyen** *ou de* **but** : *à*, *de*, *par*, *pour*.

De **manière** : *selon*, *suivant*, *d'après*.

Les prépositions *à* et *de* marquent encore, outre les rapports de lieu, de temps, de manière, etc., les rapports que la déclinaison latine exprimait par le génitif et le datif.

266. Des conjonctions proprement dites. — Les véritables conjonctions sont :

Latin	Français
et	*et*
nec (anc. fr. *ne*)	*ni*
aut (anc. fr. *od*, *o*)	*ou*
quod, **quid**	*que*
quando	*quand*
si (anc. fr. *se*)	*si*

Les autres conjonctions simples ou composées : *mais*, *comme*, *aussi*, *ainsi*, *cependant*, *pourtant*, etc., ne sont que des adverbes employés absolument.

267. Des locutions conjonctives. — Le français connaît les *locutions conjonctives*. Elles sont formées de deux manières, par la combinaison de la conjonction simple *que* avec une préposition ou avec un nom.

1° *Préposition* + *que*. L'ancien français formait cette sorte de conjonction en donnant à la préposition le régime *ce* suivi de *que* : *à ce que*, *avant ce que*, *après ce que*, *depuis ce que*, *pour ce que*, *par ce que*, *jusqu'à ce que*, *puis ce que*, *sans ce que*, etc.

Dans quelques-unes de ces locutions, le pronom *ce* est tombé à une époque plus ou moins récente : *avant que*, *après que*, *depuis que*, *pour que* (blâmé par Vaugelas), *puisque*.

Ce est resté dans les autres locutions. Il est difficile de dire pourquoi il s'est maintenu ici et est tombé là.

2° Les autres locutions ne sont autre chose que des locutions prépositionnelles où *de* est remplacé par *que* : *à cause de*, *à cause que*; *afin de*, *afin que*.

268. Signification des conjonctions. — Les conjonctions joignent deux propositions, soit par un lien de **coordination** qui lie les propositions indépendantes les unes des autres : *et*, *ou*, *ni*; soit par un lien de **subordination** qui fait dépendre une proposition considérée comme accessoire d'une proposition considérée comme principale : *que* et les *locutions conjonctives*.

II. Interjection.

269. De l'interjection. — L'**interjection** n'est pas, à proprement parler, une partie du discours. Ce n'est pas un *mot*, puisqu'elle n'exprime pas d'idée. C'est un *cri* exprimant quelque mouvement subit de l'âme.

Tels sont : *ah*, *aïe*, *ha*, *bah*, *ouais*, *hé*, *fi*, *ho*, *ô*, *oh*.

Nos interjections viennent en général du latin. Le français en a créé quelques-unes, soit en ajoutant à des interjections déjà existantes des mots ayant une signification propre : *hola*, *hélas* (ancien français *hélas* au masculin, *hélasse* au féminin), soit en employant comme interjections des parties du discours (noms, verbes, adverbes) : *ciel*, *dieu*, *dame* (latin **domine**), *diable*, *diantre*, *bon*, *ferme*, *bien*, *ça*, *or ça*, *allons*, *tiens*, *va*, *da* (de *dia*, contraction de *di* et *va* impératifs de *dire* et de *aller*), *aga* (altération de *agare*, impératif du verbe *agarer* « regarder »), etc.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT v

LIVRE DEUXIÈME

ÉTUDE DES FORMES GRAMMATICALES OU MORPHOLOGIE

§ 123. Les Parties du discours 1

CHAPITRE I

DU NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

SECTION I. — *Des diverses espèces de noms*

§ 124. Des diverses espèces de noms 5

I. NOMS PROPRES

§ 125. Du nom propre 6
§ 126. Noms de personnes 6
§ 127. Noms de choses personnifiées 9
§ 128. Noms de nations 10
§ 129. Noms géographiques 10

II. NOMS COMMUNS

§ 130. Des noms communs abstraits et concrets ; leur extension et leur compréhension 11
§ 131. Sources des noms communs 12

III. NOMS DE MATIÈRE

§ 132. Des noms de matière 13

IV. NOMS DE QUANTITÉ INDÉTERMINÉE

§ 133. Noms collectifs..... 13
§ 134. Adverbes qui sont de vrais collectifs..... 13

V. NOMS DE QUANTITÉ DÉTERMINÉE

§ 135. Des noms de nombre..... 14
§ 136. Noms de nombre ou noms cardinaux..... 15
§ 137. Noms d'ordre ou noms ordinaux..... 21
§ 138. Anciens noms de nombre en *ain*..... 24
§ 139. Remarque générale sur les noms de nombre... 24

VI. NOMS INDÉFINIS

§ 140. Des noms indéfinis..... 24
§ 141. Substantifs indéfinis..... 24
§ 142. Adjectifs indéfinis..... 25
§ 143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis..... 27

SECTION II. — *Des formes grammaticales du nom substantif.*

§ 144. Observations générales sur les cas, les genres et les nombres en latin..... 28

I. DES CAS

§ 145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire..... 34
§ 146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins..... 35
§ 147. Déclinaison des substantifs féminins..... 39
§ 148. Substantifs indéclinables..... 40
§ 149. Disparition de la déclinaison française..... 40
§ 150. Débris de l'ancienne déclinaison..... 41

II. DES GENRES

§ 151. Disparition du neutre latin à l'époque romane. 42
§ 152. Neutres latins devenus masculins en français.. 42
§ 153. Neutres latins devenus féminins en français.... 43
§ 154. Variations de genre de substantifs féminins sortis de neutres latins..... 45
§ 155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français..... 47
§ 156. Altérations dans le genre des noms communs.. 49

§ 157. Influence d'une double forme étymologique ... 49
§ 158. Action troublante de la terminaison 50
§ 159. Influence analogique des suffixes 54
§ 160. Influence de mots analogues ou de termes voisins 55
§ 161. Actions syntactiques 56
§ 162. Retour au genre latin 61
§ 163. Changement de genre inexplicable dans quelques substantifs 62
§ 164. Du féminin dans les noms de personnes 62
§ 165. Du féminin dans les noms d'animaux 66

III. Des nombres

§ 166. Origine du pluriel français 68
§ 167. Altérations de forme causées en ancien français par l'*s* de flexion 68
§ 168. Formation du pluriel d'après le singulier 70
§ 169. Formation du singulier d'après le pluriel 70
§ 170. Restes de l'ancien usage 71
§ 171. Des pluriels en *x* 73
§ 172. Pluriel des noms étrangers 73
§ 173. Pluriel des noms composés 74
§ 174. Mots invariables pris substantivement 74

Section III. — *Des formes grammaticales du nom adjectif.*

§ 175. Déclinaison des adjectifs en latin. Deux classes d'adjectifs 75

I. Des cas

§ 176. Des cas de l'adjectif masculin en ancien français 77
§ 177. Des cas de l'adjectif féminin en ancien français. 78
§ 178. Des adjectifs indéclinables 78
§ 179. L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces 78

II. Des genres

§ 180. Disparition de la seconde classe d'adjectifs 79
§ 181. Débris de cette classe dans la langue moderne. 80

§ 182. Influence de la forme du féminin sur celle du masculin..... 82
§ 183. Adjectifs terminés au masculin en *e* muet..... 82
§ 184. Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques..... 83
§ 185. Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle..... 84

III. Des nombres

§ 186. Règle générale pour la formation du pluriel..... 90
§ 187. Particularités de certains adjectifs..... 90

IV. Degrés de comparaison

§ 188. Des degrés de comparaison en latin..... 91
§ 189. Le comparatif en français..... 92
§ 190. Le superlatif en français..... 93

CHAPITRE II

DU PRONOM

§ 191. Différentes espèces de pronoms..... 94

I. Pronoms personnels

§ 192. Des pronoms personnels. Deux séries..... 95
§ 193. Maintien de la déclinaison pronominale..... 96
§ 194. Pronoms personnels propres. Pronom de la première personne..... 98
§ 195. Pronom de la deuxième personne..... 99
§ 196. Pronom réfléchi de la troisième personne..... 100
§ 197. Pronom démonstratif personnel de la troisième personne. Pronom substantif..... 100
§ 198. Du pronom impersonnel *il*..... 104
§ 199. Pronom adjectif ou article..... 105

II. Pronoms possessifs

§ 200. Du pronom possessif..... 107
§ 201. Possessif de l'unité..... 108
§ 202. Possessif de la pluralité..... 110

III. Pronoms démonstratifs

§ 203. Du pronom démonstratif..... 112
§ 204. Débris des démonstratifs latins 113
§ 205. Création en roman de nouveaux démonstratifs. 113
§ 206. Eccehoc (ço)..... 114
§ 207. Ecceiste (cist)..... 114
§ 208. Ecceille (cil) 116

IV. Pronoms relatifs et interrogatifs

§ 209. Pronom relatif..... 118
§ 210. Pronom interrogatif 119
§ 211. Pronom neutre *quoi, que*..... 119
§ 212. Pronom *quel, lequel*..... 119

CHAPITRE III

DU VERBE

Section I. — *La conjugaison en général.*

I. Des voix

§ 213. Des voix en latin..... 121
§ 214. Des voix en français..... 122

II. Modes et temps

§ 215. Création en roman du conditionnel..... 122
§ 216. Disparition de certains temps du latin..... 122
§ 217. Formation nouvelle des temps passés..... 123
§ 218. Formation nouvelle du futur et du conditionnel. 124

III. Des personnes

§ 219. Première personne du singulier..... 127
§ 220. Deuxième personne du singulier..... 129
§ 221. Troisième personne du singulier..... 130
§ 222. Première personne du pluriel..... 131
§ 223. Deuxième personne du pluriel 132
§ 224. Troisième personne du pluriel..... 132
§ 225. Du participe présent et du gérondif..... 133

IV. De la forme du radical

§ 226. Du rôle de l'accent aux trois présents..... 134
§ 227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel. 138

Section II. — *Les diverses conjugaisons.*

§ 228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. 139
§ 229. Conjugaisons vivantes..... 142
§ 230. Conjugaison morte..... 143

I. Première conjugaison vivante

§ 231. Mode indicatif..... 143
§ 232. Mode impératif..... 145
§ 233. Mode subjonctif..... 145
§ 234. Mode infinitif..... 147
§ 235. Temps composés..... 147
§ 236. Des verbes terminés anciennement en *-ier*..... 147
§ 237. De l'unification des verbes en *-er* qui modifiaient anciennement leur radical..... 148
§ 238. Des verbes en *-er* dont l'*é* fermé de l'infinitif est précédé d'un *e* muet et d'un *é* fermé..... 148
§ 239. Verbes en *-yer*..... 149
§ 240. Verbes en *-er* précédé d'une voyelle..... 149
§ 241. Verbes en *-ger*, *cer*..... 149
§ 242. Verbes irréguliers : *envoyer*, *aller*..... 149

II. Deuxième conjugaison vivante (verbes inchoatifs)

§ 243. De la particule inchoative *-iss*..... 150
§ 244. Mode indicatif..... 151
§ 245. Mode impératif..... 153
§ 246. Mode subjonctif..... 154
§ 247. Mode infinitif..... 154
§ 248. Verbes irréguliers : *bénir*, *fleurir*, *haïr*, *vêtir*.. 155

III. Conjugaison morte

§ 249. De la conjugaison morte..... 156
§ 250. Parfait de l'indicatif et participe passé..... 157
§ 251. Infinitif, futur et conditionnel..... 161
§ 252. Participe présent..... 162
§ 253. Les trois présents..... 164
§ 254. Particularités de certains verbes..... 165

CHAPITRE IV

DES MOTS INVARIABLES

§ 255. Deux espèces de mots invariables..... 170

I. Mots de rapports

§ 256. Des mots de rapports (adverbes, prépositions et conjonctions)..... 170
§ 257. Forme des adverbes..... 170
§ 258. Adverbes tirés du latin..... 171
§ 259. Adverbes tirés d'adjectifs..... 171
§ 260. Adverbes formés par voie de composition..... 172
§ 261. Signification des adverbes..... 177
§ 262. Forme des prépositions..... 178
§ 263. Prépositions tirées du latin..... 178
§ 264. Prépositions de formation française..... 178
§ 265. Signification des prépositions..... 179
§ 266. Des conjonctions proprement dites..... 180
§ 267. Des locutions conjonctives..... 180
§ 268. Signification des conjonctions..... 181

II. Interjection

§ 269. De l'interjection..... 181

227-10. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P 2-10.

grammaire historique.
ıologie. # 15502

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO—5, CANADA
15502